

**BULLETIN**  
**DE**  
**L'INSTITUT**  
**ARCHÉOLOGIQUE**  
**LIÉGEOIS**

---

**TOME LIV**  
**1930**

**TONGRES**  
**IMPRIMERIE G. MICHIELS-BROEDERS**

---

1930

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

**BULLETIN**  
**DE**  
**L'INSTITUT**  
**ARCHÉOLOGIQUE**  
**LIÉGEOIS**

---

**TOME LIV**  
**1930**

**TONGRES**  
**IMPRIMERIE G. MICHIELS-BROEDERS**

---

**1930**

*A Marcel De Luydt*

*Créateur de la Section préhistorique*

*du*

*Musée archéologique liégeois,*

*Membre de l'Institut depuis le 28 décembre 1879.*

## R A P P O R T

SUR LES  
TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS  
PENDANT L'ANNÉE 1928

Comme chaque année, en cette séance de février, pour me conformer aux statuts, je viens vous présenter mon rapport sur les travaux de notre Institut pendant l'exercice 1928.

**Séances.** — A part celle de novembre qui dut être levée en signe de deuil par suite du décès de notre regretté conservateur-adjoint Maurice Gërimont, nos réunions mensuelles se tinrent régulièrement.

Nous eûmes le plaisir d'y entendre neuf conférenciers qui y firent des communications dont voici la liste :

Séance de janvier : *Quelques orfèvreries mosanes peu connues se trouvant dans les musées étrangers*, par Monsieur le Comte J. de Borchgrave d'Altena.

Séance de février : *La pierre Bourdon, dite « Mystère d'Apollon », et Une base en marbre noir de Theux provenant de l'abbaye de Neufmoustier, près de Huy*, par Monsieur J. Brassinne.

Séance de mars : *Ce qui reste des cloîtres romans de Belgique*, par Monsieur Jules Dumont.

Séance d'avril : *Les dessous de l'élection du Prince-Evêque Erard de la Marck en 1505*, par Monsieur L.-E. Halkin.

Séance de mai : *Tapon Fougas*, par Monsieur C. Defrecheux.

Séance de juin : *A propos du troisième centenaire de la mort de Jean Curtius (1554-1628)*, par Monsieur F. Magnette.

Séance de septembre : *L'art en Bourgogne du XV<sup>e</sup> siècle*, par Monsieur le Comte J. de Borchgrave.

Séance d'octobre : *La reddition de la citadelle de Liège aux Français en 1675*, par Monsieur P. Harsin.

Séance de décembre : *Le Pays de Herve et le Château d'Olne*, par Monsieur P. Jaspas.

**Conférences publiques.** — Nos conférences d'hiver, organisées par l'infatigable Monsieur Pholien furent suivies par un public particulièrement nombreux. Leur succès, peut-on dire, va croissant d'une année à l'autre, et notre salle fut, certains jours, trop petite pour contenir la foule sympathique qui s'y pressait.

Le programme, très varié, de ces causeries, s'établissait comme suit :

8 janvier : *Un homme d'Etat liégeois du XVII<sup>e</sup> siècle, Jean-Ferdinand de Méan (1647-1709)*, par Monsieur P. Harsin.

15 janvier : *La cathédrale Saint-Paul et l'église Saint-Jacques*, par Monsieur le Chanoine J. Coenen.

22 janvier : *Promenade poétique à travers l'ancien Liège*, par Monsieur C. Defrecheux.

29 janvier : *Intérieurs anciens au Pays de Liège* (avec projections), par Monsieur le Comte J. de Borchgrave.

7 février : *Histoire de la famille du Prince-Evêque Gérard de Groesbeek (XVI<sup>e</sup> siècle)*, par Monsieur G. Bonhomme.

14 février : *Les relations commerciales de Liège au XVII<sup>e</sup> siècle*, par Monsieur G. Hennen.

21 février : *Les anciennes collégiales liégeoises*, par Monsieur L. Lahaye.

28 février : *La gravure française et liégeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle* (avec projections), par Monsieur J. Brassinne.

Un chaleureux merci également aux conférenciers dont je viens de citer les noms, qui ont droit à toute la gratitude de notre savante compagnie, ainsi qu'à notre ami Monsieur Pholien, l'incomparable organisateur de ces conférences. Grâce à lui, l'Institut, au cours de l'année 1928, a pu faire entendre sa centième causerie publique, c'est un titre de gloire dont il peut s'enorgueillir.

**Publications.** — Nos publications ont paru régulièrement.

Le tome LII du *Bulletin*, portant le millésime de 1927, fut distribué à nos membres dans le courant de l'année 1928. Il forme un volume de deux cents pages environ.

Il débute par les rapports du Secrétaire, du Conservateur et du Trésorier sur l'exercice 1926, et se continue par trois mémoires

substantiels, l'un de Monsieur L.-E. Halkin sur *L'élection du Prince-Evêque de Liège Erard de la Marck*, l'autre, de Monsieur P. Harsin, *Etudes sur l'histoire économique de la principauté de Liège, particulièrement au XVII<sup>e</sup> siècle*, et le troisième, de Monsieur J. Gessler sur *Les rentes hasselloises*.

Il se termine par la liste des membres.

Notre *Chronique* forme une intéressante brochure de quatre-vingt-six pages, et contient des articles de Messieurs le Comte J. de Borchgrave d'Altena, J. Brassinne, J. Breuer, l'Abbé J. Ceysens, J. Cuvelier, J. Gessler, L.-E. Halkin, P. Harsin, P. Jaspar, M. Paquot, F. Pholien, E. Polain et B. Wibin. Regrettons, toutefois, que, parmi ceux-ci, il n'y en aît qu'un seul relatif à l'Inventaire archéologique du Pays de Liège, et rappelons que le but de la *Chronique* fut, précisément, la publication de cet inventaire.

J'émetts, ici, le vœu de voir, dorénavant, chaque numéro contenir la description d'une œuvre d'art ancienne du Pays de Liège, et ce, pour le plus grand bien de notre vulgarisation artistique.

Je ne vous entretiendrai pas de l'accroissement de nos collections, ni de notre Musée, notre éminent conservateur s'en chargera. Qu'il me soit seulement permis de remercier chaleureusement les généreux donateurs : Madame Demblon-Stewart, Messieurs de Froidcourt et Gobert.

**Interventions diverses.** — Notre Institut, pendant l'année 1928, a pris part au Congrès archéologique de Mons, où il fut représenté par son président Monsieur F. Magnette et auquel plusieurs de nos membres assistèrent.

Il commémora le troisième centenaire de la mort de Curtius par la séance de juin, qui fut consacrée à ce grand citoyen.

**Décès.** — Avant de terminer ce rapport, qu'il me soit permis d'évoquer le nom de nos membres disparus au cours de 1928.

La mort nous a ravis successivement le professeur Karl Hanquet, le savant historien liégeois, digne continuateur de Godefroid Kurth, l'abbé Moret, l'historien de Delcour, puis Messieurs Delaite, Kuetsgens, et les docteurs Firket et Delsaux, et, enfin, le très regretté Maurice Gérumont notre conservateur.

adjoint, numismate érudit et collectionneur averti, dont le nom se perpétuera parmi nous par le généreux legs qu'il a fait à la Ville de Liège de ses précieuses et riches collections.

**Membres.** — Le nombre de nos nouveaux membres associés fut relativement minime, en 1928. Il s'éleva à 12 seulement.

Furent élus membres associés : M<sup>me</sup> Moussoux, M<sup>elles</sup> Lavoye et Henrion, MM. Legros, Massange de Collombs, Nottet, Chaput, Lurquin, Massiet du Biest, Leplat, de Bournonville.

A la séance de février, MM. P. Harsin, G. Laloux et R. Tous-saint furent élus membres correspondants.

A la séance de décembre, M. F. Sacré fut élu membre effectif.

Fin décembre 1928, notre Compagnie se composait de 45 mem-bres effectifs, 5 membres d'honneur, 39 membres correspondants, 350 associés, au total 439 membres.

*Le Secrétaire,*  
J. PIRLET.

---

## R A P P O R T

SUR LES

TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS  
PENDANT L'ANNÉE 1929

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article VII, paragraphe 3 de nos statuts mon rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1929.

Comme vous pourrez le constater, notre activité ne s'est pas ralentie, notre situation morale et matérielle est des plus satis-faisante.

**Séances.** — Nos neuf séances ordinaires furent suivies avec assiduité. La variété des communications qui y furent faites contribua, d'ailleurs, à leur succès.

Voici la liste de ces communications, dont un compte rendu succinct a paru dans la *Chronique archéologique*.

Séance de janvier : *Notice historique sur la commune de Lantin*, par Monsieur l'Abbé J. Ceyssens.

Séance de février : *Liège, il y a trois cents ans*, par Monsieur L. Halkin.

Séance de mars : *Faut-il, et comment peut-on restaurer les œuvres d'architecture et de sculpture des époques passées?* par Monsieur J. Dumont.

Séance d'avril : *Les tribulations des moines de Saint-Hubert au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Monsieur F. Magnette.

Séance de mai : *Voyages et moyens de transport à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, par Monsieur E. Polain.

Séance de juin : *Remarques au sujet des ornemanistes mosans du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Monsieur le Comte J. de Borchgrave d'Altena.

Séance d'octobre : *L'origine des Chiroux et des Grignoux*, par Monsieur P. Harsin.

Séance de novembre : *L'église de Saint-Hubert en Ardenne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Monsieur R. Lesuisse.

Séance de décembre : *La fonderie d'art*, par Monsieur I. Lamoureux.

Que les dévoués collègues dont j'ai cité les noms, et qui, tant par la diversité que par l'intérêt des sujets qu'ils ont traités devant nous, ont contribué au succès de nos séances mensuelles, trouvent ici l'expression de la reconnaissance de l'Institut, dont je suis heureux d'être l'interprète auprès d'eux.

**Conférences publiques.** — Le sympathique président des conférences publiques, Monsieur F. Pholien, doit être heureux. Le succès de ces causeries dominicales est complet. Notre salle de réunion fut comble chaque dimanche ; c'est assez dire combien le public apprécie ce mode d'enseignement, et nous encourage à le continuer chaque année.

Voici la liste de ces conférences, dans leur ordre chronologique :

6 janvier : *De Liège à Huy autrefois* (avec projections), par Monsieur J. Brassinne.

13 janvier : *Un grand industriel et philanthrope liégeois : Jean Curtius (1554-1628)*, par Monsieur F. Magnette.

20 janvier : *L'architecture romane dans l'ancien Pays de Liège* (avec projections), par Monsieur J. Dumont.

27 janvier : *Velbruck : le prince et l'évêque*, par Monsieur P. Harsin.

3 février : *Les peintures conservées à la Cathédrale de Liège* (avec projections), par Monsieur le Chanoine J. Coenen.

10 février : *Le Pont des Arches à travers les âges*, par Monsieur C. Defrecheux.

17 février : *Les Délices de la Hesbaye* (avec projections), par Monsieur le Comte J. de Borchgrave d'Altena.

Un chaleureux merci à nos dévoués membres collaborateurs.

Qu'il me soit permis de remercier ici également et particulièrement la *Gazette de Liège*, qui nous porte un grand intérêt, et donne, dans ses colonnes, un compte-rendu très détaillé et très précis de chaque causerie, dû à la plume d'un de ses meilleurs chroniqueurs qu'elle délègue spécialement à cette fin.

**Excursions.** — Permettez-moi de m'étendre un peu plus sur ce chapitre, dont il n'a été rendu compte, ni dans notre *Chronique*, ni dans la presse.

N'oublions pas de remercier surtout le dévoué organisateur de ces promenades, Monsieur le Professeur F. Magnette, qui ne regarda ni à son temps ni à sa peine pour en assurer la bonne réussite.

Tous ceux qui y ont participé ont pu se rendre compte de leur belle organisation et du travail préliminaire qu'elles ont réclamé.

La si utile tradition des excursions semble bien avoir été renouvelée cette année. Le Comité qui a pour mission de choisir et d'organiser ces visites de monuments ou de collections, si profitables à l'instruction de nos membres et qui constituent un excellent moyen de propagation du goût des choses du passé sous quelque forme que ce soit, a eu la satisfaction de voir un nombre important de nos sociétaires répondre à ses initiatives.

C'est ainsi que le jeudi 30 mai, sous la conduite de Monsieur l'Abbé J. Ceyssens, se fit la visite de l'église de Lantin, qui, trop peu connue peut-être des archéologues, nous présente, dans son style XVII<sup>e</sup> siècle, divers motifs de véritable attrait. Comme

tant d'autres églises rurales, elle fait partie du trésor artistique du pays wallon.

Le jeudi 20 juin, et, cette fois, sous la direction du si complaisant et si érudit chanoine J. Coenen, nos membres, fort nombreux, purent de nouveau, après bien des années, aller admirer, à l'église Saint-Nicolas d'Outre-Meuse, les splendides boiseries qui constituent toute la valeur artistique de ce sanctuaire, dont le fruste aspect extérieur ne laisse guère supposer ce que l'intérieur contient d'intéressant. Une « promenade » dans le quartier environnant a complété cette intéressante excursion.

Dix jours après, le dimanche 30 juin, des auto-cars emportaient cette fois loin de Liège et de la région liégeoise, près de 40 de nos membres, qui n'eurent pas à se plaindre, croyons-nous, de l'heureuse réalisation par les soins de notre collègue, Monsieur F. Magnoste, d'un projet dû à Monsieur l'Abbé J. Ceysens. Le but de la randonnée était, en ordre principal, la visite de l'abbaye d'Averbode. Après avoir traversé Tongres et Saint-Trond, aux nombreux édifices qui feront l'objet, peut-être, d'une ultérieure visite, les excursionnistes se trouvaient à l'église de Montaigu, dont ils admirèrent le style si caractéristique du règne des Archiducs Albert et Isabelle.

L'après-midi, après un nouvel arrêt à Siehem, où l'église, du XIII<sup>e</sup> siècle, retint l'attention de nos promeneurs, fut consacrée, en grande partie, à la visite de l'abbaye d'Averbode : d'abord, sa grandiose église (XVII<sup>e</sup> siècle) et, surtout, le chœur, d'une somptuosité remarquable, puis le monastère lui-même et ses dépendances, même les plus modernes et les plus utilitaires.

Au retour enfin, l'on s'arrêta encore à Diest, trop peu malheureusement, pour se rendre compte de ce que cette vénérable cité contient, au point de vue archéologique et artistique, de réels attraits.

La série des excursions de l'année 1929 se termina le dimanche 22 septembre par la visite des collections d'art, à laquelle Madame de Lhoneux avait bien voulu convier les membres de l'Institut. Qu'elle reçoive ici l'expression de notre respectueuse reconnaissance, pour le plaisir vraiment délicat qu'elle a procuré à ceux-ci et pour la peine si aimable qu'elle s'est donnée de leur

faire les honneurs de son château de Ben-Ahin, connu pour les richesses qu'il contient, et dont il nous a été donné de pouvoir apprécier l'importance et la valeur artistique.

**Publications.** — L'activité de notre Institut s'est aussi marquée dans ses publications. Le tome LIII (1929) de notre *Bulletin* a paru au cours de l'année écoulée. Il contient, outre les rapports des Secrétaire, Conservateur, Trésorier et Bibliothécaire, une étude approfondie sur le Prince-Évêque Ernest de Bavière, due à la plume de notre érudit collègue, Monsieur E. Polain.

Cette remarquable étude, où l'auteur nous fait notamment un portrait saisissant de ce souverain, est d'une lecture non seulement instructive, mais passionnante pour tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille Cité.

La liste des membres de l'Institut complète ce volume.

Notre *Chronique archéologique* a paru régulièrement. Ses cinq numéros composent un volume d'une centaine de pages comprenant de nombreux articles ayant pour auteurs Messieurs J. Brassinne, J. Breuer, l'Abbé J. Ceyskens, J. Gessler, G. Laport, C. le Paige, R. Lesuisse, F. Pholien, E. Piton et Mademoiselle M. Louis.

Au nom de l'Institut, je remercie bien vivement ici Messieurs Brassinne, directeur des publications, Bonhomme et Mademoiselle Lavoye, lesquels n'ont ménagé ni leur peine, ni leur temps.

Deux de nos membres, Messieurs J. Servais et J. Hamal-Nandrin ont publié, en 1929, le *Catalogue sommaire de la section préhistorique du Musée archéologique liégeois*. L'éloge de ce travail a déjà été fait, je n'y reviendrai plus. Qu'il me soit permis, une fois encore, d'en féliciter les savants auteurs et de les remercier. Ils ont bien mérité de l'Institut.

**Interventions diverses.** — L'Institut est intervenu auprès de la Ville pour lui conseiller l'achat de l'Hôtel Sklin, rue Hors-Château. Nous avons été très heureux d'apprendre, par la voie des journaux, que cette acquisition était chose faite.

Notre Institut aurait voulu, en une séance solennelle, faire la remise de la pierre du Mystère d'Apollon à la Ville de Liège. C'eût été en outre, pour lui, l'occasion de remercier, une fois

encore et publiquement, les généreux souscripteurs, grâce auxquels cet achat a pu être effectué. Jusqu'à présent, la Ville, au courant de nos intentions, n'y a donné aucune suite.

**Décès.** — L'année 1929 fut particulièrement caractérisée par le nombre de décès parmi nos membres. Trois de nos plus anciens membres effectifs ont disparu, trois grandes figures de travailleurs et d'érudits, dont l'Institut a déjà, par la plume de son Président, dans sa *Chronique archéologique*, commémoré la mémoire : Edmond Jamar, Gustave Ruhl et le Chevalier Constantin le Paige.

Un membre d'honneur, Jean-Pierre Waltzing, est décédé en août 1929.

Parmi nos membres correspondants et associés, nous comptons onze disparus : René Dubois, historien hutois, Eugène Masson, François Fabri, Joseph Mativa, Maurice Delheid, Joseph Renchon, Edmond Baar, François Rigo, Charles Pety de Thozée et Armand Begon.

**Membres.** — Dix-sept nouveaux membres associés ont été reçus dans notre compagnie.

J'en cite les noms par ordre de nomination : M<sup>me</sup> Ansiaux, MM. Louis Gothier, le R. P. Recteur du Collège Saint-Servais, G. Verbeeck, Paul Herve, le Professeur Hélin-Magnette, Joseph Dessain, Lucien Dursel, G. Jacoby, Alphonse Macar, René Lesuisse, l'Abbé Louis Hendrix, Marcel Bréda, Robert Ulens, M<sup>lle</sup> Mary Petit, MM. R. Sion et Albert Mansion.

Au 31 décembre 1929, le nombre de nos membres s'élevait à 430, soit 44 membres effectifs, 5 membres d'honneur, 38 membres correspondants et 343 membres associés.

Voilà mes chers confrères, le bilan de nos travaux. Étant donné les temps où nous vivons, il est consolant de voir une collaboration désintéressée aussi assidue.

Laissez-moi, toutefois, terminer ce bref rapport en faisant appel à cette collaboration que je voudrais plus grande encore. N'oubliez pas que l'Institut archéologique, c'est vous tous, et non pas seulement les quelques dévoués, dont j'ai rappelé, tout à l'heure, les noms et les travaux.

*Le Secrétaire,*  
J. PIRLET.

**R A P P O R T**  
**SUR LES MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMBOURG**  
PENDANT L'ANNÉE 1928

---

**I. — MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS**  
**(Maison Curtius)**

**Travaux d'aménagement et d'entretien.** — Comme les années précédentes, divers travaux ont été faits.

Citons, entre autres :

1° la consolidation et le rejointoiement des murs du petit pavillon du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui décore si agréablement la cour de la Maison Curtius ;

2° les travaux de terrassement, etc. entrepris pour qu'après les grandes pluies, il ne se forme plus, dans la cour, des flaques déversant leurs eaux dans les caves de la chaufferie ;

3° la peinture à l'huile des fenêtres et de la corniche de la façade longeant le quai de Maestricht, ainsi que le passage à la ferriline des barreaux de fenêtres et des ancrs de la dite façade (façade la plus exposée aux intempéries) ;

4° les travaux exécutés pour assécher les murs de la grande salle de réunions et de conférences, travaux qui, jusqu'ici, n'ont pas atteint le but proposé ;

5° les retouches à la peinture des murs et des plafonds de plusieurs pièces du rez-de-chaussée et des étages ;

6° la réparation des planchers de deux salles du rez-de-chaussée.

Ajoutons qu'un travail beaucoup plus important que tous ceux qui viennent d'être signalés a été commencé dans le courant du mois de décembre : le remplacement des vieux chéneaux qui longent le versant du toit opposé à celui de la façade vers le quai de Maestricht, travail de réfection qui, dans un avenir prochain, sera probablement suivi du renouvellement d'une bonne partie de la toiture, chose absolument nécessaire.

**Fréquentation du Musée.** — 14.342 personnes ont visité le Musée.

Ce nombre est supérieur à celui atteint en 1926 (13.480), mais inférieur à celui de 1927 (16.185).

A ces 14.342 visites, faites isolément ou par petits groupes, est venu s'ajouter un grand nombre de visites collectives de sociétés d'art ou d'agrément, de cercles d'études, d'associations professionnelles et de 82 classes d'élèves d'établissements d'instruction, de l'État, provinciaux, communaux, adoptés ou privés (écoles primaires de Liège, Anvers, Beyne-Heusay, Flémalle-Haute, Fléron, Grivegnée, Gilly, Herstal, Jemeppe-sur-Meuse, Jupille, Malmédy, Marchin, Monceau-sur-Sambre, Seilles et Seraing ; écoles moyennes de Liège, Bruxelles et Seraing ; athénées de Nivelles et de Tongres ; écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de Liège, Bruxelles et Virton ; écoles professionnelles de Liège, Herstal, Huy, Monceau-sur-Sambre et Tamines).

Du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre, époque où nos musées sont le plus fréquentés par les étrangers, le nombre des visiteurs, sans compter les visites faites en groupes par diverses sociétés, est monté à 3.030, chiffre, cependant, un peu inférieur à celui atteint, l'an passé, pour cette même période.

Parmi les personnalités qui ont honoré le Musée de leur présence, citons :

Sir Eric Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, accompagné de M. le Bourgmestre et de MM. les Échevins de la Ville de Liège ; M. Casabianca, ministre de Colombie ; le général français Guillaumat, commandant en chef les armées d'occupation en Rhénanie ; E. Philippart, vice-gouverneur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; les président et secrétaire de la Société des Ingénieurs civils français, accompagnés de dix membres de cette Société ; Dallonier, professeur à l'Université d'Alger ; Renaud, professeur à l'Université de Denver (États-Unis de l'Amérique du Nord) ; A. Kingsley-Porter, professeur à l'Université de Harvard (ibid.) ; Georges Foucart, professeur d'égyptologie à l'École d'archéologie du Caire ; Lohr et Wigny, présidents des Rotary-Clubs d'Anvers et de Liège, accompagnés de nombreux membres de ces deux sociétés ; MM. les juges de la

Chambre de commerce de Liège et quatre-vingts étudiants de l'Université de Bologne, conduits par M. le Secrétaire du Consulat italien à Liège.

**Collections.** — Les collections se sont accrues d'une série d'objets acquis ou reçus en dons par la Ville ou par l'Institut archéologique liégeois.

Nous en donnons, ci-après, la liste détaillée.

Qu'on nous permette, toutefois, d'attirer l'attention sur les nos 1, 9, 10, 11, 12 de cette liste, et, notamment, sur un fort beau portrait à l'huile, de M. Marcel De Puydt, œuvre du peintre anversois Jan Puyenbroeck, offert par l'artiste à la Ville de Liège, en témoignage de la haute estime et de la profonde sympathie qu'il éprouve pour Marcel De Puydt, l'érudit archéologue qui créa la Section préhistorique du Musée archéologique liégeois, qui chaque année, enrichit cette Section de dons nombreux, et qui, enfin, en 1920, fit généreusement don à la Ville, pour être déposé au Musée Curtius, de ses magnifiques collections d'antiquités préhistoriques, fruit de cinquante années de laborieuses et patientes recherches.

## II. — MUSÉE D'ANSEMBOURG

**Travaux d'aménagement et d'entretien.** — Quelques petits travaux d'entretien et de réparation ont été faits, tels :

1<sup>o</sup> la reconstitution des fonds d'âtres des quatre cheminées qui avaient été abimées par les dernières grandes inondations : les briques ornées ou armoriées qui se désagrégeaient ont été remplacées par de nouvelles, moulées sur des anciennes ;

2<sup>o</sup> le remontage, avec de nouveaux fils métalliques, des deux anciens lustres en cristal qui ornent les salles du rez-de-chaussée ;

3<sup>o</sup> le nettoyage et le vernissage de plusieurs tableaux.

**Fréquentation du Musée.** — Le Musée a été visité par 7.001 personnes.

Ce nombre dépasse tous ceux qui avaient été atteints les années précédentes, mais il est à peine supérieur à celui de l'an passé (6.881).

Outre ces 7.001 visiteurs, venus isolément ou en très petite compagnie, le Musée d'Ansembourg, comme le Musée Curtius, a reçu la visite collective de diverses sociétés d'art ou d'agrément, de cercles d'études, d'associations professionnelles et de nombreux élèves d'établissements d'instruction de l'État, provinciaux, communaux, adoptés ou privés (écoles primaires, moyennes, professionnelles, athénées, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, etc. de Liège, Alsemberg, Monceau-sur-Sambre, Nivelles, Tongres, Seraing, etc.).

La plupart des notabilités étrangères qui sont citées ci-dessus comme ayant visité le Musée Curtius, ont également honoré de leur présence le Musée d'Ansembourg.

**Collections.** — La collection d'estampes et de dessins s'est accrue d'une gravure au pointillé, épreuve du tirage original bistre, intitulé *L'Indolent*, par Gilles Demarteau, d'après le dessin à la sanguine de C.-H. Haviau.

Suivant les instructions données par le Collège des Bourgmestre et Échevins, les collections communales de gravures et de dessins déposées au Musée d'Ansembourg ont été transportées, pour nouveau classement, au Musée des Beaux-Arts.

Avant leur transport au Musée des Beaux-Arts, ces collections ont été classées et inventoriées par le conservateur du Musée d'Ansembourg, en suivant l'ordre adopté dans le catalogue dressé, en 1921, à la demande de la Ville, par M<sup>lle</sup> Marthe Küntziger.

Le classement des gravures et dessins d'après le dit catalogue n'avait jamais été fait.

**Expositions.** — Une exposition du Livre belge contemporain, et une exposition d'estampes et livres anciens liégeois ont été faites dans les salles du premier étage.

La première, organisée sous le patronage de la Société libre d'Émulation, par l'Union liégeoise du Livre et de l'Étampe, avec le concours du Musée du Livre de Bruxelles, est restée ouverte du 12 au 26 mars.

La seconde, organisée sous le patronage de la Société libre d'Émulation et de la Société des Bibliophiles liégeois par

l'Union liégeoise du Livre et de l'Estampe avec le concours de la Ville de Liège et de quelques amateurs liégeois, a été ouverte le 21 mai et clôturée le 4 juin.

Ces deux expositions, très intéressantes, ont attiré un assez grand nombre de visiteurs.

**Liste détaillée  
des dons et dépôts faits au Musée archéologique liégeois  
(Maison Curtius), pendant l'année 1928**

1. Séries de silex taillés (nucléus, lames, percuteurs, racloirs, grattoirs, tranchets, perçoirs, pics, haches, pierres de jets) provenant des gisements et stations néolithiques de Fouron-Saint-Pierre, Fouron-Saint-Martin, Remersdael, Rullen, Spiennes et Sainte-Gertrude. Dons de MM. Joseph Hamal-Nandrin et Jean Servais.

2. Deux fragments de cruches en grès brun, portant la marque des « Mennicken » (Raeren). Don de M. Joseph Brassinne.

3. Ancien réchaud en fonte, reposant sur trois pieds et muni de deux anses retenant chacune un anneau mobile, recueilli dans les ruines du château de Franchimont. Hauteur : 0<sup>m</sup>24 ; diamètre : 0<sup>m</sup>25. Don de M. Georges de Froidcourt.

4. Deux cols : l'un, en dentelle de Bruges (vieux Bruges), avec bordure (vingt festons) en dentelle de Cluny ; l'autre, sous bordure, en dentelle de Gênes. Largeur : 0<sup>m</sup>49 et 0<sup>m</sup>41. Don de M<sup>me</sup> Mottard Van Marck.

5. Quatre pilotis en bois de chêne, provenant des substructions des premiers remparts (XI<sup>e</sup> siècle) d'Outre-Meuse, mis à jour, en 1910, à l'extrémité du boulevard de l'Est, lors des travaux de fondation de l'église Saint-Pholien. Longueur actuelle : 0<sup>m</sup>85 à 0<sup>m</sup>90. Don de M. Théodore Gobert.

6. Ancien verre à vin liégeois (pied ébréché) (hauteur : 0<sup>m</sup>07) et un fragment de grosse poterie, trouvés dans le sol, à 1<sup>m</sup>60 de profondeur en-dessous du pavé de la cave de la salle de travail de la Bibliothèque de l'Université de Liège (ancienne salle du couvent des Jésuites wallons), au cours des travaux d'installation de la nouvelle chaufferie, en novembre 1928.

Envoi de M. Joseph Brassinne, professeur et bibliothécaire en chef de l'Université de Liège.

7. Deux fragments de plaque, en terre cuite, moulée et vernissée (vernis jaune), représentant saint Georges terrassant le dragon, provenant de l'ancien four de potier mis au jour, en 1916, lors de travaux exécutés dans la maison Régibeau, n° 47, rue Entre-deux-Ponts, à Liège. Ces deux fragments viennent heureusement compléter la plaque (fin du XV<sup>e</sup> ou commencement du XVI<sup>e</sup> siècle) dont divers fragments avaient déjà été donnés par M. Marcel De Puydt, le 21 août 1916, et par M. Félix Frésart, le 15 janvier 1919 (voir les rapports précédents). Don de M. Jean Lohest.

8. Partie de stalles (deux sièges avec miséricordes), en bois de chêne, datant du XVI<sup>e</sup> siècle et provenant de la chapelle, aujourd'hui désaffectée, dite de Sainte-Anne, aux Poughons (commune de Harzé, province de Liège). Dépôt de la Ville de Liège.

9. Deux sceaux en cuivre, l'un de l'ancienne église Saint-Thomas, à Liège (XVIII<sup>e</sup> siècle) ; l'autre, du régiment municipal liégeois (1<sup>er</sup> novembre 1789). Dépôt de la Ville de Liège.

10. Deux tables d'autel, datant du XV<sup>e</sup> ou du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, trouvées, en 1928, dans le sol, au cours des travaux exécutés pour la construction du nouveau pont Saint-Léonard (pont Maghin) : dalles carrées, en pierre calcaire, de 0<sup>m</sup>25 de côté, ornées chacune de cinq croisettes inscrites dans des cercles et taillées en méplat, une au centre et une dans chaque coin de la dalle. Dépôt de la Ville de Liège.

11. Dalle en marbre blanc (0<sup>m</sup>24 × 0<sup>m</sup>18) portant, gravées, les lettres S. P. Q. L. (senatus populusque leodiensis). Même provenance que les deux tables d'autel. Dépôt de la Ville de Liège.

12. Portrait à l'huile, de Marcel De Puydt, œuvre du peintre anversois Jan Puyenbroeck, offert, par l'artiste, à la Ville de Liège. Dépôt de la Ville de Liège.

*Le Conservateur,*  
J. SERVAIS.

---

**R A P P O R T**  
**SUR LES MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMBOURG**  
**PENDANT L'ANNÉE 1929**

---

**I. — MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS**  
**(Maison Curtius)**

**Travaux d'aménagement et d'entretien.** — Dans notre dernier rapport annuel, nous disions :

« Ajoutons qu'un travail beaucoup plus important que tous » ceux qui viennent d'être signalés » (petits travaux d'entretien) » a été commencé dans le courant du mois de décembre : le » remplacement des vieux chéneaux qui longent le versant du » toit opposé à celui de la façade vers le quai de Maestricht ; » travail de réfection qui, dans un avenir prochain, sera proba- » blement suivi du renouvellement d'une bonne partie de la » toiture, chose absolument nécessaire. » Ce dernier travail considérable et dispendieux a été exécuté en 1929.

D'autres travaux d'entretien, tels que le renouvellement de la peinture des murs et des plafonds de diverses salles et couloirs du Musée et de son annexe, ont été remis au printemps de l'année 1930. Ils devront être terminés avant l'ouverture de l'Exposition universelle de Liège.

**Fréquentation du Musée.** — 15.452 personnes ont visité le Musée.

Ce nombre est supérieur à ceux atteints en 1928 (14.342) et en 1926 (13.480), mais un peu inférieur à celui de 1927 (16.185).

- A ces 15.482 visites, faites isolément ou par très petits groupes, sont venues s'ajouter un grand nombre de visites collectives de sociétés d'art ou d'agrément, de cercles d'études, d'associations professionnelles, de congrégations, etc. des provinces de Liège, de Namur et du Grand-Duché de Luxembourg.

91 classes d'élèves d'établissements d'instruction, de l'État, provinciaux, communaux, adoptés ou privés, se sont également rendues au Musée (écoles primaires de Liège, Beyne-Heusay, Eben-Emael, Fléron, Herstal, Ixelles, Jemeppe-sur-Meuse, Molenbeek-Saint-Jean, Mons-lez-Liège, Namur, Prayon, Se-

raing-sur-Meuse et Visé ; écoles moyennes et collèges de Liège, Ans, Visé et Maestricht ; athénée de Liège ; écoles normales d'instituteurs, de régentes et d'institutrices de Liège, Bruxelles, Gand et Lierre ; cours d'art et d'archéologie de l'Université de Liège ; écoles professionnelles de Liège, Malmédy, Maredsous, Namur et Seraing-sur-Meuse ; école mixte supérieure de Dresde).

Du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre, époque où nos musées sont le plus fréquentés par les étrangers, le nombre des visiteurs, sans compter les visites faites en groupes par diverses sociétés, est monté à 3.378, chiffre supérieur à celui atteint, l'an passé, pour cette même période.

Parmi les personnalités qui ont honoré le Musée de leur présence, citons :

MM. Charles Magnette, président du Sénat ; Dally, directeur de la Monnaie, Hôtel des Médailles et Monnaies, à Paris ; Louis Gillet, conservateur de l'Abbaye de Chaalis, par Ermenonville (Oise) ; Maurice Reygasse, directeur du Musée d'ethnographie et de préhistoire d'Alger.

**Collections.** -- Les collections se sont accrues d'une série d'objets reçus en dons ou en dépôts par la Ville ou par l'Institut archéologique liégeois. Nous donnons, ci-après, la liste détaillée de ces dons et dépôts.

## II. — MUSÉE D'ANSEMBOURG

**Travaux d'aménagement et d'entretien.**— Quelques petits travaux d'entretien et de réparation ont été faits. La question de l'installation d'une chaufferie reste à l'étude.

**Fréquentation du Musée.** -- L'Hôtel d'Ansembourg a été visité par 9.046 personnes. Ce nombre dépasse de plus de 2.000 tous ceux qui avaient été atteints jusqu'ici.

Outre ces 9.046 visiteurs, venus isolément ou en très petite compagnie, le Musée d'Ansembourg, comme le Musée Curtius, a reçu la visite de diverses sociétés d'art ou d'agrément, de cercles d'études, d'associations professionnelles et de nombreux groupes d'élèves d'établissements d'instruction de l'État, pro-

vinciaux, communaux, adoptés ou privés (écoles primaires, moyennes, professionnelles, athénées, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de Liège, Beaufays, Bruxelles, Fexhe-le-Haut-Clocher, Maredsous, Namur, Seraing-sur-Meuse, Warremme, Dresde, etc.).

La plupart des notabilités étrangères qui sont citées plus haut comme ayant visité le Musée Curtius, ont également honoré de leur présence le Musée d'Ansembourg.

**Collections.** — Les collections du Musée se sont accrues de :

- a) une commode en marqueterie (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) ;
- b) trois petites peintures (sujets de chasse) par Gryeff, dans des cadres dorés (legs Maurice Géricont à la Ville) ;
- c) onze aquarelles par M<sup>lle</sup> Pauline Jamar :

1<sup>o</sup> vue de Huy ;

2<sup>o</sup> à 5<sup>o</sup> quatre aspects de la rue de Froidmont, à Liège ;

6<sup>o</sup> une vieille maison, à Marché (Franchimont) ;

7<sup>o</sup> la tour de la vieille église d'Oupeye ;

8<sup>o</sup> la tour de la vieille église de Glain-lez-Liège ;

9<sup>o</sup> une rue de Visé ;

10<sup>o</sup> l'église de la Xhavée ;

11<sup>o</sup> cour de la vieille ferme de Vivegnis (don fait à la Ville par M<sup>lle</sup> Léonie Jamar, en souvenir de sa sœur défunte).

**Expositions.** — Trois expositions ont été faites, au cours de l'année 1929, dans les salles du premier étage.

Deux de ces expositions : « Lettres et manuscrits d'écrivains belges et français » (ouverte du 3 au 17 mars) et « Œuvres de la maison d'éditions Enschede et Fils de Harlem » (ouverte du 12 au 27 mai), étaient organisées par l'Union liégeoise du Livre et de l'Estampe, sous le patronage de la Société d'Emulation ; elles attirèrent de nombreux visiteurs.

La troisième « Exposition d'éventails anciens » (ouverte du 3 au 18 avril), organisée par M. Jean Lohest, avec des pièces tirées uniquement de ses collections, eut le plus grand succès : plus de deux mille personnes vinrent expressément au Musée, pour la visiter.

**Liste détaillée**  
**des dons et dépôts faits au Musée archéologique liégeois**  
**(Maison Curtius), pendant l'année 1929**

1. Fragment de corne de cerf ayant conservé les marques très apparentes d'un travail humain, datant, très probablement, de l'époque néolithique, trouvé à quatre mètres de profondeur, au cours des travaux exécutés, en novembre dernier, place Saint-Lambert, à Liège. Dépôt de la Ville de Liège.

2. Fragment de bénitier, en marbre rouge (époque Renaissance) ; débris de nervures de voûtes, de bases de colonnes, de chapiteaux, de consoles, de culs-de lampe, etc., en grès, en pierre dite « de sable », en marbre, etc., datant d'époques diverses, provenant de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert ou de ses cloîtres, et retrouvés au cours des derniers travaux faits place Saint-Lambert (1929). Dépôt de la Ville.

3. Base de colonne romane (hauteur : 0<sup>m</sup>21) et fût de colonne gothique (hauteur : 1<sup>m</sup>28) provenant d'une ancienne cave de la rue du Vert-Bois (au coin des rues du Vert-Bois et des Prémontrés). Envoi de M. Paul Jaspar, architecte.

4. Lion héraldique (lion accroupi tenant un écusson). Statuette en grès provenant de l'ancien couvent des Minimes, à Liège. Hauteur : 0<sup>m</sup>57. Don des héritiers de M<sup>me</sup> Félicie Ransy-Putzeys à l'Institut archéologique liégeois.

5. Épi de toiture, en fer forgé, provenant de l'ancien château de Froidcourt (Stoumont), construit au début du XVII<sup>e</sup> siècle, démoli vers 1913. Hauteur : 1<sup>m</sup>75. Don de M. Georges de Froidcourt, substitut du Procureur du Roi, à l'Institut archéologique liégeois.

6. Petit sceau de forme elliptique (hauteur : 0<sup>m</sup>025 ; largeur : 0<sup>m</sup>022), en argent, de protonotaire apostolique. Dans les armoiries se voit le perron liégeois. Don de M. Marcel De Puydt. Dépôt de la Ville de Liège.

7. Vingt-cinq cadres vitrés renfermant 58 photographies et plus de 300 dessins originaux avec notes explicatives concernant les fouilles et recherches faites par MM. Marcel De Puydt, Joseph Hamal-Nandrin et Jean Servais, dans les stations paléolithiques et néolithiques de Spy, Juzaine, Rutten, Fouron-

Saint-Pierre, Fouron-Saint-Martin, Sainte-Gertrude, Spiennes, etc. Envoi de MM. Marcel De Puydt, Joseph Hamal-Nandrin et Jean Servais à la Section préhistorique. Dépôt de la Ville de Liège.

8. Deux jambages de cheminée (hauteur : 1<sup>m</sup>55), en grès, datant du XVII<sup>e</sup> siècle, et provenant d'une maison actuellement démolie pour la construction du nouveau pont Saint-Léonard, à Liège (1929). Dépôt de la Ville de Liège.

9. Grande cheminée (hauteur : 2<sup>m</sup>50 ; longueur : 2<sup>m</sup>20), style Renaissance, en grès, provenant de la caserne des pompiers, rue Hors-Château, à Liège. Dépôt de la Ville de Liège.

10. Bahut en bois de chêne (hauteur : 1<sup>m</sup>19 ; longueur : 1<sup>m</sup>43), de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ; deux pendules anciennes, à colonnes, l'une en marbre blanc et bronze doré (hauteur : 0<sup>m</sup>42), l'autre en cuivre jaune (hauteur : 0<sup>m</sup>465) et un banc, genre ancien, en bois sculpté (longueur : 1<sup>m</sup>46 ; hauteur : 1<sup>m</sup>24). Legs fait à la Ville par M. Renson-Dubois.

11. Casette vitrée contenant un bracelet, un pommeau de canne, une broche, un coulant de chaîne de montre, deux pendentifs, en fer incrusté d'or. Bijoux exécutés par Joseph Boussart-Docteur. Legs fait à la Ville par M<sup>lle</sup> Fulvie Boussart, fille de M. Joseph Boussart-Docteur.

12. Très importante collection de monnaies et médailles liégeoises ; bille de chape du XIII<sup>e</sup> siècle ; petit plat en argent (XIV<sup>e</sup> siècle) ; Christ (émaux de Limoges du XII<sup>e</sup> siècle) ; chandeliers, salières, moutardier, service à découper (argenterie liégeoise) ; une coupe en argent avec reliefs, œuvre attribuée à Clodion ; petit buste d'évêque, en ivoire ; plusieurs menus objets en bronze et monnaies de l'époque romaine ; anciennes monnaies étrangères en or et en argent, etc. Legs fait à la Ville par M. Maurice Gérumont.

13. Fragment (longueur : 0<sup>m</sup>64) de croix gothique, en fer forgé et 35 monnaies frustes, en cuivre, trouvés au cours des travaux exécutés pour la construction du nouveau pont des Arches (1929). Dépôt du Gouvernement.

*Le Conservateur,*  
J. SERVAIS.

## SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

AU 31 DÉCEMBRE 1929

**Acquisitions et dons d'auteurs.** — Pendant l'exercice écoulé, la Bibliothèque a reçu des dons de M<sup>lle</sup> Y. Dupont, de MM. J. Breuer, H. Chobaut, le Comte R. D'Ansembourg, J. de Beer, A. de Behault de Dornon, P. Debouxhtay, P. Jaspar, L. Stroobant, L. Wilmotte.

La Ville de Liège a bien voulu nous faire parvenir le tome V du magistral ouvrage de M. T. Gobert. M. E. Van den Broeck, conservateur honoraire des Musées royaux du Cinquantenaire, nous a adressé 15 de ses travaux relatifs à nos contrées pendant les siècles de la préhistoire. M<sup>me</sup> Mouton nous a fait parvenir 10 lithogravures de Cremetti représentant les abbayes de Beau-fay, de Robermont, de Saint-Gilles, de Saint-Laurent, du Val-Saint-Lambert, la commanderie de Saint-André, l'église des Dominicains et la grande commanderie des Vieux-Jones.

**Échanges.** — 20 sociétés ou organismes belges, 30 sociétés étrangères nous ont fait parvenir régulièrement leurs publications. Par les échanges, auxquels s'ajoutent les acquisitions et dons d'auteurs, la Bibliothèque s'est accrue de 48 volumes, 131 brochures ou fascicules de revues, 1 carte et 10 planches, c'est-à-dire de 190 unités.

**Nos réserves.** — Quelques ventes intéressantes ont pu être réalisées. Mais, dans l'ensemble, nos réserves demeurent toujours considérables.

**État de la Bibliothèque.** — L'inventaire des périodiques est, pour ainsi dire, terminé. Cela permettra au Bureau de connaître la situation des sociétés belges et étrangères vis-à-vis

de l'Institut et de fixer, ainsi, les modalités de la reprise des échanges. Tous les doubles ont été mis à part. Une liste en est dressée.

Le catalogue des brochures est amorcé.

*Le Bibliothécaire,*  
G. BONHOMME.

---

# LA VIE A LIÈGE SOUS ERNEST DE BAVIÈRE (1581-1612)

Études archéologiques

---

## LA CITÉ DE LIÈGE ET SON « RÉGIMENT »

### 1. — Aspect de la Cité

Le fabuleux voyageur Jean de Mandeville, parlant de Liège, assurait qu'il n'avait trouvé aucun pays qui lui plût davantage à cause de la bonté de l'air, des fruits de la terre, de la beauté du site, des innombrables commodités et grâces, accompagnés d'une liberté très grande. Selon Guichardin (1), qui vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, visita la ville, le plan de Liège est merveilleux.

« La Cité est située », dit-il, « dans une vallée agréable, entourée de coteaux ; la Meuse y entre en deux branches et y forme plusieurs îlettes habitées. Dans la Cité il y a des sources d'eaux vives et claires et si grande quantité que l'on voit partout de belles et fraîches fontaines, et il se trouve des maisons où il y en a deux et trois. La Cité est fort grande et fort étendue. Elle enclôt en ses murs des montagnes et vallons, des ruisseaux d'eau claire et un grand vignoble. Les bâtiments sont très beaux, bâtis de pierre. Le palais du Prince est somptueux, magnifique,

(1) GUICHARDIN, *Description de tous les Pays-Bas*.

superbe, encore qu'il ne soit pas achevé. Il y a aussi de bonnes maisons pour la demeure des citoyens. »

Ortelius (1), le célèbre géographe du XVI<sup>e</sup> siècle, tout en s'excusant de ne pouvoir en dire plus, trace un rapide tableau de la ville, que la Meuse, dit-il, « divise en une si grande quantité d'îles que presque chaque quartier possède son cours d'eau, servant à l'usage des habitants. Située dans une vallée entourée de collines de tous côtés, Liège est décorée de temples augustes, de couvents, d'édifices magnifiques, tant publics que privés, de ponts de marbre (2) et d'une quantité de fontaines limpides. » Marguerite de Navarre (3), qui, du temps de Groesbeck, était passée par Liège, la compare à Lyon. « Elle est presque en même assiette, » dit-elle, « et un peu plus grande que Lyon. La rivière de Meuse passe au milieu. Très bien bâtie, n'y ayant maison de chanoine qui ne paroisse un beau palais ; les rues grandes et larges, les places belles, accompagnées de très belles fontaines ; les églises ornées de tant de marbres qui se tirent près de là, qu'elles en paroissent toutes ; les horloges faites avec l'industrie de l'Allemagne, chantant et représentant toutes sortes de musiques et personnages. »

Le jésuite anglais Robert Turner (4), qui, en 1581, accompagna à Liège, le prince Ernest lors de sa Joyeuse-Entrée, déclare, avec son emphase habituelle : « c'est Rome, si l'on compte le clergé ; Florence si l'on considère le peuple ; Cologne, si l'on en juge par sa remarquable situation ; c'est Augsbourg, quant à son site, c'est Munich pour l'élégance, Lyon pour ses édifices », et il termine : « Vita hîc est mori, nisi mors sit vivere Parisiis. »

Macropedius, dans un recueil de modèles de style épistolaire (5) disait, en 1543, que « si l'on compare les beautés de Liège à celles des autre villes, il n'en est pas qui puisse plaire davantage. A l'Orient vous voyez descendre la Meuse, de couleur verdâtre,

(1) ORTELIUS, *Itinerarium per nonnullas Gallici Belgii partes*, pp. 16-17.

(2) Apparemment la « castine » ou pierre dite de Namur, exploitée dans la vallée de la Meuse à partir d'Engis.

(3) MARGUERITE DE NAVARRE, *Mémoires*, pp. 138 ss.

(4) ROBERT TURNER, *Panegyricus de duobus triumphis*, l. c.

(5) MACROPEDIUS, *Epistolica* 1543, traduction française d'ALPHONSE ROERSCH, dans *Bulletin de la Société liégeoise de bibliographie*, I, pp. 181 et ss.

au cours large et rapide. Le fleuve, servant à un important commerce, est, presque à chaque instant, parcouru par des bateaux et radeaux qui montent et qui descendent ; ce qui est très agréable. c'est qu'on l'aperçoit tantôt le long des remparts, tantôt à l'extérieur de la ville. Au Midi, vous pouvez contempler au loin et comme en un tableau, des montagnes boisées plus hautes les unes que les autres, avec leurs charmantes vallées. Vers le Couchant quel ravissement ! Le regard se perd sur les plaines immenses de la Hesbaye entière ; même vue au Septentrion et de ce côté, en outre, on jouit de l'aspect très agréable des vignobles qui descendent de la montagne jusque dans la Cité. Mais nous voilà, sans y songer, revenus dans la ville. Celle-ci, bien que détruite et ruinée jadis par l'incendie qu'y portèrent les Bourguignons, renferme, cependant, les splendides demeures de beaucoup de nobles et de bourgeois, les unes restaurées, les autres reconstruites, car les matériaux de construction sont ici à fort bon compte. Les bois, tirés des forêts d'alentour, viennent par la Meuse qu'ils descendent au moyen de radeaux formés de poutres assemblées. Les montagnes voisines fournissent les moellons et pierres de taille et les rochers la chaux vive. Liège possède des fontaines très agréables, à la source toujours jaillissante et dont les eaux fort limpides, prises comme boisson par les gens du pays, sont très bonnes et très salubres. Parcourez les différents monastères et maisons de riches, vous n'en trouverez pas une dont la cuisine ne soit fournie d'eau vive, avantage inappréciable. Nous avons ici sept ou huit collèges de chanoines, cinq abbayes, suivant l'expression locale, trente deux paroisses et je ne sais combien de monastères... mais qui pourrait apprécier à leur valeur les objets qu'ils renferment, la beauté de leur construction, les charmes de leurs jardins ? Je ne parlerai pas non plus, de l'étendue de la ville, ni du grand nombre de ses habitants au tiers duquel Utrecht n'arrive pas, mais je dois dire un mot de la pureté et de la salubrité de l'air qu'on y respire : notre très illustre voyageur, Jean de Mandeville, après avoir parcouru les régions du monde entier, l'a proclamé de beaucoup le plus doux et le meilleur pour la santé... Fasse le Ciel qu'arrivant ici, vous puissiez contempler la merveille que je vous ai décrite et celles plus nombreuses encore, dont j'aurais dû vous parler. »

A cette narration, peut-être un peu enthousiaste, mais exacte pour le fond, je pourrais peut-être en ajouter d'autres encore ; je me contenterai de deux qui, d'époque un peu postérieure, nous donneront deux appréciations différentes.

Pierre Bergeron (1), accompagnant aux eaux de Spa quelques gentilshommes français, passa par Liège en 1619, quelques années après la mort d'Ernest de Bavière. « De toutes les villes de Belgique », dit-il, « Liège est l'une des plus belles, splendides, agréables, l'une des mieux bâties, des plus riches et des plus peuplées et, ajoute-t-il, non telle qu'autrefois qu'estant honorée de la magnifique cour de ses evesques, elle avoit, après Paris, le bruit et le los par dessus toutes les autres villes de l'Europe, soit qu'on considère le nombre. beauté et richesses de ses églises, couvents et monastères, la splendeur, magnificence, noblesse de son clergé, sa grande bourgeoisie, tant gentilshommes que citadins et artisans, son grand traficque avec les pays circonvoisins à qui elle débite toutes sortes de marchandises, l'exercice des bonnes lettres et ses études et collèges, la bonté, salubrité et aménité de son air, la fertilité et abondance de son terroir et autres prérogatives dont elle est douée. Sa situation est fort agréable et commode, estant en forme de théâtre à cause des montagnes qui l'enferment et la couvrent du côté du nord et de l'autre ayant la grande rivière de Meuse qui se départ en plusieurs bras pour l'arroser avec plus de commodité de ses habitants, et ces bras faisant plusieurs belles isles qui se joignent par divers pont de pierres et surtout par un très grand et magnifique où le grand cours d'eau passe e qui la sépare d'un grand et large fauxbourg ou plustost une autre ville ; puis un beau et large quay où abordent les barques, et se chargent et déchargent les marchandises avec grande facilité. Ses bastimens, tant d'églises que palais et maisons particulières, très bien faits et de bonne matière, comme est l'ordinaire du pays, qui sont les marbres et autres pierres dures.

La ville est assise partie dans la plaine, le long du fleuve et de ses divers bras et replis, partie au pendant des collines qui

(1) BERGERON, *Voyages ès Ardennes et Pays-Bas en 1619*, publié par Michelant, Liège, 1875 (*Publications des Bibliophiles liégeois*), pp. 99-100.

la ceignent d'un costé et là sont force jardinages et terres vagues, le tout environné jusqu'au plus haut d'une très bonne et forte muraille... La ville est divisée en cinq quartiers celui de la grand'place. de delà-Meuse, l'insulaire ou l'Isle, Saint Jean et Saint Servais. Cette ville, avant la ruine faicte par le duc de Bourgogne, estoit si riche et puissante qu'elle pouvoit nombrer en soy jusques 120.000 habitans et plus et l'an 1382, elle fit une armée de 40.000 hommes contre le duc de Juliers à qui elle faisait la guerre. Il y a jusqu'à quinze pont tant sur la Meuse que sur les petits fleuves qui y passent et font force isles. Il y a le pont d'Isle, puis le grand et. le long du quay, une maison publique pour la douane, qui a cousté plus de cent mille florins à bastir... Outre celà grand nombre de fontaines publiques et privées... grand nombre de belles places. la plupart plantées d'arbres, belles rues droites et bien pavées. Le circuit de cette ville est estimé à quatre mille pas ou environ lieue et demie. Il y a à l'entour un assez grand vignoble La ville de Liège a trente deux paroisses, autant que de divers mestiers, sept abbayes plusieurs autres monastères et couvens, on compte en tout plus de cent églises, sept églises collégiales à chanoines fort riches et magnifiques et surtout l'église cathédrale de Saint Lambert.

Les auteurs que nous venons de citer n'ont vu de Liège que le côté séduisant. A leur riante description, il convient pourtant de mettre quelques ombres, inévitables d'ailleurs, et qui nous seront données par la relation de Philippe de Hurgés (1), voyageur artésien que j'ai trouvé souvent très exact et qui visita Liège pendant les dernières années du règne d'Ernest de Bavière. Ce voyageur compare Liège à Paris, « pour la salletez de ses rues, couvertes de fanges puantes et noires, par l'estroitesse des rues, la hauteur extrême des édifices particuliers. la plupart dressez de charpentages et de plâtre, où demeurent en chacun cinq ou six ménages et plus, comme nous avons véü à Paris. Elle lui ressemble aussi au nombre des églises et lieux pieux, au nombre du peuple. La Seine partage Paris en deux, comme la Meuse à Liège et le palais du prince liégeois est plus accompli que le Louvre ou les Tuileries. »

(1) DE HURGES, *Voyage à Liège*, publié par Michelant (*Publications des Bibliophiles liégeois*), passim.

Sans doute, ce tableau n'est pas aussi flatteur que celui que tracent les autres voyageurs, mais il a l'avantage de nous montrer un aspect de Liège que les autres, s'ils l'ont vu, n'ont pas cru devoir relater. Tous, sans doute, n'avaient hanté que les maisons des riches chanoines, de l'aristocratie noble ou bourgeoise et n'avaient vu que les parties luxueuses de la Cité.

Philippe de Hurgés, bon et simple bourgeois, arrivé à Liège sur une charrette, par le faubourg Sainte-Marguerite, alors pavé de larges carreaux de grès et de pente tellement roide que les chevaux le descendaient « à escorche-cul », comme dit de Hurgés, dut dès son premier contact avec Liège, être plutôt déçu. Logé rue Derrière Sainte-Cathérine, à l'auberge des Quatre-Séaux (1) dans le populeux quartier derrière l'Hôtel-de-Ville, de Hurgés ne vit tout d'abord que ce quartier avec ses vieilles et hautes maisons construites de bois et de plâtre où, comme il le raconte, habitaient plusieurs ménages. C'est dans ces rues étroites et tortueuses du centre de la Cité que le voyageur a dû voir ces fanges noires et puantes causées surtout par le charroi de la houille, fanges et boues qui ne parvenaient pas aisément à s'écouler, faute d'égoûts, par l'unique ruisseau placé, suivant un ancien système, au milieu de la rue. Et beaucoup de ces demeures populaires déchargeaient leurs eaux ménagères sur la voie publique et, en l'absence de gouttières au toit des maisons, la pluie dégoulinait sur les passants sans autre protection contre l'eau du ciel et les cataractes tombant des toits, que les larges bords de leur chapeau ou le balandran qui leur couvrait les épaules.

Philippe de Hurgés, et c'est là l'intérêt de son récit, paraît s'être attaché plutôt à l'observation des mœurs populaires, et c'est ainsi que nous trouvons chez lui, un portrait des Liégeois aussi peu flatté que le tableau de leur ville.

Pour se faire une idée exacte de la physionomie de Liège à cette époque, il faut tenir compte aussi bien du pessimisme de de Hurgés que du lyrisme des autres écrivains et, après véri-

(1) L'auberge des Quatre Séaux (Ax qwate sèyais) existait encore à Liège au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

fication par les faits et documents, je pense que tous nous rapportent des choses exactes. Tous s'accordent sur la grandeur de la ville, l'importance de sa population, sur la beauté et le nombre des édifices religieux et civils, sur le nombre et la pureté des fontaines, sur le pavage de ses rues, chose remarquable, semble-t-il, pour qu'on en ait fait une mention spéciale. En effet, les rues de Liège, depuis longtemps déjà, étaient garnies de larges dalles de grès. Le Magistrat et les Fermeteurs de la Cité assumaient la charge de faire entretenir le pavage, tant au point de vue de la sûreté des communications que de la salubrité publique. De leur côté, les citoyens étaient tenus de nettoyer la partie de la rue située devant leur demeure, mais il semble que l'on ne tenait pas strictement la main à cette prescription du « Régiment », c'est-à-dire des ordonnances de police. Les édits touchant la peste, notamment, insistent toujours sur la malpropreté des rues, défendant d'y jeter ou laisser séjourner des « fientes, ordures, sang, trigus, cendrisses, charognes », etc. Il est probable que les ménagères liégeoises se débarrassaient volontiers sur la voie publique de tous les débris du ménage. Les eaux sales, lorsqu'elles n'étaient pas recueillies derrière l'habitation dans un « seweroux, surgeroux », autrement dit un puits perdu, s'écoulaient de la maison dans la rue par le « saiweu dè pwèsse » canal à ciel ouvert longeant le corridor de la demeure et se rendant sur la voie publique par une ouverture pratiquée au bas de la porte d'entrée.

Les habitants des étages y mettaient sans doute moins de façon encore. Ce n'était pas uniquement l'eau du ciel tombant des toitures qui entretenait, dans les rues, ces boues et fanges dont parle de Hurgès, ainsi que cette puanteur, l'« air de Liège », dont se plaint le voyageur artésien. Plus d'une fois, dans les rues tortueuses de la Cité de Saint Lambert, le bourgeois matineux devait subir la même aventure que celle qui était arrivée au bon roi Saint Louis, allant à matines !

Cet « air de Liège », dont parle de Hurgès, était causé par ces fanges et boues presque autant que par l'usage des « fowailles » de houille, employées comme chauffage domestique. Les cheminées, assez mal construites, devaient retenir la fumée au lieu de l'envoyer rapidement dans les airs et, d'autre part, l'at-

mosphère assez humide de la Cité devait s'opposer à une disparition rapide de ces lourdes fumées. On ne pouvait, certes, pas donner Liège comme un exemple de salubrité à cette époque, tout au moins en ses quartiers populeux, mais cette situation, en somme, ne devait pas être très différente dans toutes les villes à population très dense.

Nous verrons, à un autre endroit, ce qu'était l'habitation bourgeoise. Les édifices publics, dont tous les voyageurs font éloge, étaient nombreux dans la Cité, tout spécialement les églises.

Outre la Cathédrale, les sept grandes collégiales, nombreuses étaient les églises paroissiales qui, à l'exception de Sainte-Marguerite, Sainte-Foi, Saint-Remacle-au-Pont (Amécourt), Saint-Vincent (Fétinne), Sainte-Véronique (Avroy), et Saint-Christophe, étaient encloses dans les murailles de la ville. Les paroisses de Saint-Remi, Saint-Adalbert, Saint-Martin-en-Isle, Saint-Nicolas-au-Trez, se trouvaient dans l'Isle ; celles de Saint-Pholien, Saint-Nicolas se trouvaient Outre-Meuse. Comme particularités, Sainte-Ursule était la paroisse du Palais épiscopal ; Notre-Dame-aux-Fonts, le baptistère primitif de la Cité, était considérée comme l'église-mère des collégiales, et son curé portait le titre d'archiprêtre ; les églises de Saint-André et de Saint-Gangulphe appartenaient à l'Ordre Teutonique, dont le chef, à Liège, habitait une maison derrière le Palais, au bas de Pierreuse. Il portait le titre de Grand-Curé et, lorsqu'il était prêtre, il officiait avec les ornements sacerdotaux par dessus son armure. La plus petite paroisse était celle de Saint-Nicolas-aux-Mouches, qui n'avait que quelques paroissiens appartenant, en majorité, au personnel de la collégiale Sainte-Croix. Il est à remarquer qu'auprès de chaque collégiale se trouvait une petite église paroissiale. A côté de Saint-Lambert était Notre-Dame-aux-Fonts, à côté de Saint-Pierre, Saint-Clément, à côté de Sainte-Croix, Saint-Nicolas-aux-Mouches, à côté de Saint-Martin, Saint-Remacle-au-Mont, à côté de Saint-Jean, Saint-Adalbert, à côté de Saint-Paul, Saint-Martin-en-Isle, à côté de Saint-Denis, Sainte-Aldegonde, à côté de Saint-Barthélemi, Saint-Thomas. Il semble bien que ces petites églises avaient été élevées sur le territoire, et probablement des ressources des chanoines, à qui

appartenait les grandes collégiales et que, tandis que le service ordinaire du culte, le culte privé, s'exerçait à la petite église paroissiale, la majestueuse collégiale était réservée aux chanoines et aux cérémonies d'apparat ; ces églises paroissiales étaient, en effet, de très modestes édifices tandis qu'elles étaient plus grandes et plus riches lorsqu'elles avaient été fondées et dotées par des particuliers pour desservir un certain quartier dont les fondateurs de ces églises étaient primitivement, les propriétaires.

Outre les collégiales et les paroisses, affectées au culte séculier, il y avait de nombreuses chapelles ou églises tantôt fondées par des particuliers, tantôt appartenant à des couvents. Ceux-ci étaient au nombre de près d'une soixantaine dans la Cité ou dans la banlieue immédiate. Quelques-uns de ces temples étaient considérables, tels Saint-Jacques et Saint-Laurent, appartenant aux Bénédictins, Saint-Antoine, aux Mineurs, les églises des Dominicains ou Prêcheurs, les Barrés ou Carmes, les Prémontrés, en Bearepart, les Ecoliers, les Récollets, etc. En outre de ces couvents, beaucoup de communautés ayant leurs couvents en dehors de la Cité, possédaient dans celle-ci des « refuges », destinés à recevoir les moines en cas de danger imminent. Devant cette abondance de lieux consacrés à la piété on comprend le mot de Pétrarque « Vidi Leodium, insignem clero locum », comme aussi ce que rapporte Guichardin qu' « on nommait Liège le paradis des prêtres ». Il ne faudrait pas, pourtant, s'exagérer l'importance de l'élément religieux à Liège. Il n'y avait certes pas, dans ce pays, plus de moines que dans d'autres villes ou régions, et les couvents n'y étaient pas plus puissants ni plus riches, au contraire ; mais, en vertu de la constitution de ce pays, le clergé séculier y avait une prépondérance indiscutable.

\* \* \*

La topographie du Liège du XVI<sup>e</sup> siècle est assez difficile à se figurer aujourd'hui. D'une extrémité à l'autre, la Meuse le traversait, non en un seul lit, mais au contraire en multiples canaux. Auprès du monastère de Saint-Jacques, la Meuse,

venant du sud, se divisait en deux branches, l'une se dirigeant vers le nord-est, séparait la Cité proprement dite du quartier d'Outre-Meuse, l'autre branche, contournant le quartier de l'Isle, faisait une boucle jusqu'à la Place-aux-Chevaux puis, après avoir franchi le pont d'Isle, se ramifiait en une multitude de canaux ou biefs servant à faire mouvoir les moulins actionnant les makas, bouchereyes (marteaux-pilons) et semmes (usines) destinés à travailler le fer. C'était sur ces îlettes ou islays que se trouvaient en majeure partie les ateliers des fèvres, ouvriers du marteau qui la plus considérable de ces îlettes s'appelait, pour cette raison, l'Islay (Lulay) des Fèvres. Les divers biefs finissaient par se jeter dans le premier courant dont nous avons parlé, qui, à ce confluent, formait une sorte d'étang, le Vivier, auprès duquel était une îlette, nommée Islay-Hochet, sur laquelle était édifié le couvent primitivement habité par les Frères Hiéronymites, les Fraters, comme on les nommait, puis par les Jésuites, ce qui faisait que l'Islay-Hochet portait parfois le nom d'Islay des Fraters ou des Jésuites.

Le quartier du sud-est de la ville, Dela-Meuse ou Outre-Meuse, était lui-même composé d'îles. Celle qui avait primitivement porté le nom d'Outre-Meuse se trouvait entre le fleuve et un cours d'eau qui paraît avoir été le lit primitif de l'Ourthe (Barbou). Cette île, allongée, était l'ancien quartier des Prés que défendait, à l'est, la tour fortifiée, servant aussi de porte, de l'église Saint-Nicolas et donnant accès à un pont, le pont Saint-Nicolas, sur le Barbou. Une boucle de ce cours d'eau, peut-être un ancien bief, formait là une petite île, sur laquelle se trouvait, le Pré-des-Arbalétriers, où ils s'exerçaient au tir au « berseau » (cible). Sur cette île était aussi la belle maison appartenant au prince Ernest de Bavière et qu'à la fin de son règne, il donna à la Compagnie de Miséricorde pour en faire un hôpital, l'Hôpital de Bavière. Au-delà du pont Saint-Nicolas, on était en Chock, dont le vinâve, ou partie bâtie, s'étendait jusqu'à la Rivelette, cours d'eau coupant les terres de Bêche et servant à divers moulins ; traversant la Rivelette sur le pont Saint-Julien ou par un autre ponceau situé sur le parcours de Roture, (peut-être l'endroit où on rouissait le lin), on arrivait dans les Terres de Bêche que baignait, au sud-est, un cours d'eau fort rapide,

longeant le rempart et qui séparait la Cité du baillage d'Amécourt (1). Ce cours d'eau, appelé aujourd'hui Dérivation de la Meuse, était considéré comme le prolongement du cours de l'Ourthe par beaucoup de gens. Il semble bien, pourtant, que c'était le lit primitif de la Vesdre depuis Chênée jusqu'à Jupille. Cette rivière avait dû former, jadis, une sorte de marécage, les Basses (marais-étang) longeant le territoire de Grivegnée et la côte de Cornillon. Ces Basses furent, dans la suite, asséchées au moyen d'une digue, le Long-dos, depuis les Grosses-Battes (digue) jusqu'à Amécourt, mais le courant rapide de la Vesdre, ayant été fort amorti, ne put plus continuer en ligne droite et, se perdant dans les étangs de la Golette, laissa le reste de ses eaux rejoindre, par le bief des Oies, le cours de l'Ourthe dans le Barbou, en face du couvent des Ecoliers.

Je ne ferai pas la topographie des cours d'eau en dehors des murailles de la Cité, mais il est évident que tous ces cours d'eau, qui faisaient de Liège une petite Venise, exigeaient de nombreux ponts. Il y avait le Grand Pont de Meuse, joignant le cœur de la Cité au quartier d'Outre-Meuse, et qu'on appelait le Pont des Arches parce que l'ouvrage primitif comprenait un nombre considérable d'arches, de onze à quinze, selon mes calculs.

Construit sous Réginard, au XI<sup>e</sup> siècle, le pont avait été plusieurs fois renversé. L'ouvrage qui existait au XVI<sup>e</sup> siècle était une massive construction qui, par suite de l'empiétement continu de la rive gauche sur le fleuve, avait fini par ne plus se

(1) J'ai conservé aux noms d'endroits, autant que possible, la forme qu'ils avaient au XVI<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne Amécourt, j'estime cette forme beaucoup plus correcte que celle, devenue traditionnelle d'Amercœur. Le mot Amécourt, que l'on rencontre en d'autres régions qu'à Liège, représente le nom propre masculin Ameil ou Amé (Amalricus) avec le nom commun court. On a cru, je ne sais pourquoi, à une époque récente, que cette finale représentait le wallon « cour » (cœur) et d'Amé on a fait, au lieu d'Aimé qui aurait été logique, amer d'où Amercœur. Et on a été plus loin en retraduisant en latin, au XVII<sup>e</sup> siècle, pont d'Amercœur en « pons amari cordis » ! Même remarque pour Cronmeuse, endroit où la Meuse fait une courbe (crom) d'où « cronmouse », que certaines pièces du XV<sup>e</sup> siècle écrivent « cronmoise » (prononcez Cromwèse) et devenu Coronmeuse, on ne sait pourquoi. Et encore le quartier « di-delà-Mouse » (d'au-delà Meuse), devenu par une faute de prononciation, « Djus-de-la-Mouse ». Or « djus », en wallon, signifie en-dessous, en bas, ce qui rendrait incompréhensible ce terme « Djus-de-la-Mouse », puisque le quartier en question n'est pas, topographiquement, plus bas que la Cité, mais, par rapport à celle-ci, de l'autre côté de la Meuse.

trouver dans le fil de l'eau. Placé en diagonale sur la Meuse, ce pont, aux arches étroites, constituait pour la navigation, un tel danger que des naufrages étaient nombreux à cet endroit, aussi y avait-il, sur une des piles une « potalle » ou chapelle avec une statue de Sainte-Barbe. Le pont n'était pas moins incommode pour le passage des véhicules, à cause de l'étroitesse de la voie charretière, inconvénient aggravé encore par le fait qu'on avait laissé bâtir des maisons sur le pont même, du côté de la Cité. En outre, il y avait, à peu près au milieu du pont, vers Outre-Meuse, une sorte de tour avec poterne, qu'on appelait Male-Gouverne et dont, après le couvre-feu, on fermait la porte. Les ponts Saint-Nicolas, Saint-Julien et d'Amécourt traversaient successivement les divers cours d'eau dont nous avons parlé ci-dessus. Celui d'Amécourt, autrefois construit en pierre, avait été renversé par la grande inondation de 1571, et remplacé par un ouvrage en bois.

Le pont d'Isle, couvert de maisons sur les deux tiers de sa longueur, partait de la Place aux Chevaux pour aboutir en Isle auprès des Dominicains, traversant sur plusieurs arches les rivelettes et les ilettes de Lulay qui, de leur côté, se trouvaient en communication avec les autres parties de la Cité par de nombreux ponceaux, comme le pont de Torrent, le pont de Bavière ou des Jésuites, construit sous le règne même d'Ernest de Bavière, ainsi que le pont Thoumas, ainsi nommé, selon quelques chroniqueurs plus amateurs d'un bon mot que soucieux de réalité historique, parce qu'il était tombé à peine construit.

On sortait de la ville, au sud-ouest, par le pont d'Avroy qui donnait accès au faubourg Saint-Gilles, à la paroisse Saint-Christophe et à la baronnie d'Avroy. Au nord-est, enjambant le fossé qui baignait les Walles, se trouvait le pont Saint-Léonard, au-delà de la porte du même nom, tandis que le pont Maghin, récemment construit, prolongeait, par dessus le fossé des Walles, le quai de la Meuse vers les terres du nord-est.

Les principales voies de communication continuaient, à l'intérieur de la Cité, les routes vers les pays étrangers. Ces routes partaient du Marché, centre de la ville et où s'élevait le Perron, censé le centre de la Cité et de la banlieue. C'est du pied de ce monument, regardé comme le palladium des libertés liégeoises

et comme le symbole de la franchise de Liège, que rayonnaient les routes commerciales. La route de Tongres, l'une des plus anciennes et qui, encore aujourd'hui, a conservé à certains endroits le nom de Vieille Voie de Tongres, montait par la rue des Mineurs, côtoyait le Palais, puis, par Pierreuse et Sainte-Walburge, allait, dans les environs d'Othée, rejoindre l'antique voie romaine, la Chaussée Brunehaut qui, venant de Tongres, se dirigeait vers Herstal, Jupille, pour de là atteindre Trèves par le sud du Duché de Limbourg, le Marquisat de Franchimont et la Principauté de Stavelot. Bifurquant de cette route de Tongres derrière le Palais, une autre voie passant par un dédale de ruelles tortueuses, gagnait, par Agimont et la paroisse Saint-Séverin, la porte Sainte-Marguerite puis, par Ans, se dirigeait vers Saint-Trond. La route de Maestricht, suivant Féronstrée et son prolongement, franchissait la porte et le pont Saint-Léonard vers Herstal et Vivegnis. Le chemin impérial ou route d'Aix-la-Chapelle, par la rue du Pont, le pont des Arches, le quartier d'Outre-Meuse et le pont d'Amécourt, gagnait le thier de Cornillon pour continuer vers Herve et aussi vers Aix-la-Chapelle. Ce chemin coupait à Fléron la route romaine de Tongres à Trèves dont nous avons parlé ci-dessus et qu'à cet endroit, on nommait Voie de Liège, et qui permettait, par Soiron, de se rendre à Verviers. Du pont d'Amécourt, une autre route, qualifiée de Basse et Haute-Wez, rejoignait, à Chênée, un très ancien chemin venant de Jupille et se dirigeant par le thier des Crikions, vers Embourg, Beaufays, Theux. Spa et Stavelot. On pouvait aussi, par ce chemin, se rendre à Verviers sans devoir traverser le territoire du Duché de Limbourg.

Une route, quittant le Marché entre la Violette et Saint-Lambert, traversait les rues Sous-la-Tour, du Faucon, Gérardrie, Saint-Gangulphe, le pont puis le vinâve d'Isle, le pont d'Avroy, escaladait le faubourg Saint-Gilles, pour redescendre à Tilleur et, de là, se rendre à Huy, Moha et Namur. La route de Dinant, partant du pont d'Avroy, allait par Avroy, Fragnée, Lairesse, le Val-Benoit, Sclessin, passer la Meuse à Seraing sur un bac ou barge et, de là, par le Val-Saint-Lambert, la Neuville et le Condroz, atteignait Ciney, d'où l'on pouvait se rendre à Dinant, à Bouillon ou à Marche.

A côté de ces artères principales, il était une multitude de ruelles étroites et tortueuses, d'impasses, de cours situées derrière les bâtiments ayant façade à la rue. Beaucoup de ces rues portaient des dénominations singulières : tantôt c'était le nom ou le souvenir d'un ancien habitant remarquable par l'une ou l'autre particularité, ou bien encore une caractéristique de l'endroit lui-même, une enseigne célèbre ou même la dénomination d'un ancien lieu-dit, comme Vinâve d'Isle, la partie bâtie primitivement de ce quartier, Lulay pour l'Islay, Vert-Bois, au Trez (passage d'eau), Merchoule (marisciolus = marécage), Pierreuse ou Péry (anciennes carrières), Pixhevache (ruisseau tombant de haut), Hors-Château (hors de la fortification primitive), sur les Airs (arces = anciennes murailles démolies), les Prés derrière Saint-Paul et devant Saint-Jacques, le pré Bietmé (Saint-Barthélémi), Sauvenière (Silvaneria = endroit boisé primitivement), Outre-Meuse, en Choche, à Jérusalem (à cause d'un « calvaire »), en Bèche, en Roture, (routoir), au golfe de Meuse (la Goffe), sur la Batte (quai formé d'un bâtardeau de pilotis et de larges dalles), en Honguerie, en Neuvicé, en Chèravoie (voie charretière) sur le Chaffour (souvenir d'un four à chaux, ou allusion au commerce de chaux qui se faisait là).

Les lieux-dits se retrouvaient, plus abondants encore, en dehors des murs comme Publémont, Jonfosse, Chevaufosse, Frangnée sur l'Avroy, Mexhawe, Neuville, Boute-li-cou, en Lairesse, Val ou plutôt, je crois Vau-Benoit (vadum = gué de la route ancienne allant de Bolsée à Angleur). Fétinne, la Boverie, Froidmont, les Basses, sur le Long-Dos (digue, levée de terre), aux Oies, sur les Prés de Saint-Denis, en Gravioulle (plage de gravier), Cronmouse (endroit où la Meuse est courbe), sur les Vignes, au Vix Vignis (Vivegnis), Hovémont. Naimette etc. Certaines rues tiraient aussi leur nom des professions qui y étaient en majorité comme Féronstrée, Tanneurue, Pexheurue, Potiérue, rue des Tourneurs, etc.

Dans la partie la plus peuplée d'une ville, dont la superficie, à l'intérieur des remparts, était assez restreinte, on ne se contentait pas, comme dit Philippe de Hurgés, de loger cinq à six ménages dans une maison ; les propriétaires, pour retirer le plus de leur terrain, construisaient deux et trois maisons l'une der-

rière l'autre, avec passage commun vers la rue. A ces endroits certainement, la population était très dense, mais elle ne me permet pourtant pas d'admettre le chiffre de population de cent vingt mille âmes cité par Bergeron et que rapportent certains chroniqueurs. A côté des quartiers commerciaux, ouvriers et populeux, il y avait, dans la Cité, des endroits, comme les cloîtres des collégiales et des couvents, de riches maisons de chanoines et de particuliers qui possédaient de beaux jardins et où la population était très réduite. En l'absence de pièces officielles établissant un recensement, il y en a eu, ne fût-ce que pour l'impôt sur les tocquages, je pense que la population liégeoise, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ne devait guère dépasser quarante mille habitants.

Outre les rues, Liège possédait quelques places publiques, comme le Grand Marché devant l'Hôtel de Ville, le Vieux Marché, entre le Palais et la Cathédrale, la place Verte, toute ombragée d'ormeaux, dit Philippe de Hurgés, la Place « ou l'on fait courir les chevaux », au bord de la Meuse près du pont d'Isle, les places devant et derrière Saint-Paul, devant Saint-Jacques, devant Saint-Barthélémi et devant Saint-Jean en Isle, les rivages de Meuse aux Mairniers, au golfe de Meuse, sur la Batte, en Gravioulle, où se tenait la foire.

\* \* \*

La ville était ceinte de remparts dont certains remontaient, pour leur tracé du moins, au XIII<sup>e</sup> siècle ; aussi, malgré les efforts de l'administration des Fermeteurs, chargée des travaux publics, ces remparts ne devaient plus guère être efficaces. Depuis l'époque où le duc de Bourgogne avait mis la Cité à sac, les fortifications, caduques, avaient dû être relevées ou restaurées, mais, bien qu'Erard de la Marck et ses successeurs s'en fussent préoccupés, elles ne répondaient plus aux nécessités militaires au XVI<sup>e</sup> siècle, et plusieurs points en étaient très faibles. La description de ces murailles nous montrera, en même temps, quelle était l'étendue de la ville.

En partant de la Meuse, près de la porte Maghin, le rempart, appelé les Walles, rencontrait d'abord la porte Saint-Léonard

puis la porte de Vivegnis ; jusque là, il était baigné par un fossé rempli d'eau venant de la Meuse par dessous le pont Maghin. De la porte Vivegnis, le rempart, escaladant le coteau, allait jusqu'à la tour de Bouillon puis, en faisant une courbe, atteignait la porte de Pierreuse. De là, en faisant un angle et surplombant le vallon ou Fond-Pirette, la muraille descendait jusqu'à Hocheporte d'où, franchissant le pied du contrefort de Xhovémont, où était un balloir (bastion), le rempart arrivait en descendant, à la porte Sainte-Marguerite, d'où, en remontant, il allait rejoindre la porte Saint-Martin, située un peu à l'ouest de l'église de ce nom. Cette porte avec fossé sec et pont était, de plus, défendue vers le nord par un balloir dominant le fond de Sainte-Marguerite et vers le sud par une tour carrée, la Tour Moxhon, qui dominait le fond de la fontaine Saint-Lambert et Jonfosse. De la tour Moxhon, la muraille descendait vers la Meuse, au « postice » ou poterne des Bégards, située au bout de la Basse Sauvenière. En face la Meuse à cet endroit, formant une sorte de golfe, le Roland-Goffe, servait de fossé. Le rempart continuait sur l'autre rive, celle de l'Isle, depuis Roland Goffe jusqu'à la jonction avec l'autre branche de la Meuse, ou courant de Saint-Jacques. Une porte carrée, surmontée de trois tourelles commandait le pont d'Avroy et une porte d'eau, nommée le trou Hazinelle, donnait issue vers le pré derrière Saint-Paul. Auprès du monastère de Saint-Jacques, il y avait une petite tour carrée, la Tour aux Lapins et, à l'angle de la muraille, une porte d'eau donnant passage à une prise d'eau du moulin de Saint-Jacques.

Bien que, de ce côté, il y eût fleuve et muraille pour défendre la ville, la protection était, en réalité, très faible. Au pied de la muraille, des atterrissements s'étaient formés, car, en dépit des règlements, les habitants, suivant des documents du temps, ne se gênaient pas pour se débarrasser de leurs « cendres et ordures » en les jetant par-dessus le mur. Aux basses eaux, ces atterrissements se couvraient de gazon où les habitants allaient faire « curer leurs linges et toiles ». Un recès de la Cité ajoute même qu'ils allaient « y faire leurs nécessités ». Ils en prenaient à l'aise, d'ailleurs, car on avait tant jeté d'immondices et de débris dans la rivière aux environs de Saint-Jacques qu'elle en était obstruée à ce point qu'on pouvait passer le cours d'eau

avec une charrette, quand l'étiage était normal, et à pied sec quand les eaux étaient basses. Quant aux murailles, les riverains poussaient le sans-gêne jusqu'à y pratiquer des ouvertures et installer sur le mur des « pouxheurs » pour en tirer l'eau nécessaire à leur industrie, comme le font remarquer les recès de la Cité des 19 janvier 1577 et 15 janvier 1594 (1). Il se comprend que, dans ces conditions, la protection de la muraille fût illusoire.

Au-delà de Saint-Jacques, le bras oriental de la Meuse avait un courant assez violent pour servir de défense. Celle-ci était renforcée, néanmoins, par les murs d'eau, à pic des couvents de Saint-Jacques et de Beaurepart. Près de ce dernier, une porte d'eau ou poterne basse, située au bout de la rue Saint-Nicolas-au-Trez, donnait issue sur une berge d'où une barque donnait le passage de la Meuse vers la Boverie. Un peu en aval, se trouvait la massive tour des Croisiers, près du couvent de ce nom et d'où, à la nuit tombante, on tendait, à travers la Meuse, une chaîne jusqu'à la Tour en Bêche, en face. Celle-ci était sur la rive droite et, avec le balloir situé derrière elle, constituait l'ouvrage avancé des fortifications de la rive droite. La Tour en Bêche, entourée d'eau, servait de magasin à poudre. Au sud-est, le mur s'élevait le long du cours d'eau formé par l'Ourthe et la Vesdre et, renforcé vers son milieu par un balloir, atteignait la porte d'Amécourt. Commandant le pont du même nom, cette porte, massive construction en demi-cercle flanquée de deux tourelles, était placée à l'angle que formait la rivière qui baignait ses pieds et, de cette façon, dominait tous les environs, depuis le Long-dos jusqu'à Droixhe et au balloir de Gravioule. La porte d'Amécourt, dont la plate-forme était garnie de canons, constituait un ouvrage sérieux, malgré la disparition, dans l'inondation de 1571, de la barbacane qui, sur le pont, lui servait de première défense. De la porte d'Amécourt, la muraille qu'on appelait rempart-aux-Oies et percée un peu en aval de la porte d'Amécourt d'une poterne, la porte aux Oies, suivait la rivière

(1) Pour éviter des renvois continuels et fastidieux, l'on saura, une fois pour toutes, que l'on peut trouver les textes justificatifs à leurs dates, dans les Recès de la Cité et les Conclusions capitulaires, dont les registres sont aux Archives de l'État à Liège, ainsi que dans MATHIEU POLAIN, *Recueil des édits et ordonnances de la Principauté de Liège*, II<sup>e</sup> série, tome 2.

jusqu'en face du couvent des Écoliers. Le long de ce couvent, le Barbou servait de fossé, mais il y avait aussi une muraille se prolongeant jusqu'aux balloirs de Gravioule, où se trouvaient les usines de Curtius. L'un des balloirs était vers le Barbou, l'autre vers la Meuse, en face de la porte Maghin. Celui-ci avait remplacé une grosse tour que, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le Conseil de la Cité avait fait démolir parce qu'avançant dans le fleuve, elle rejetait les eaux sur la rive gauche, noyant la Batte et la chaussée Saint-Léonard. Le soir, une grosse chaîne était tendue entre ce balloir et la porte Maghin, de manière à empêcher un assaillant de se servir de la Meuse pour pénétrer de nuit dans la ville.

Bien que la Cité et le gouvernement princier consacraient à l'entretien des remparts une bonne partie des amendes que l'on payait pour violation de la franchise, il semble que la valeur défensive de la fortification était assez faible. Les habitants, nous venons de le dire, ne se gênaient guère pour percer la muraille et, par suite du gaspillage des finances, les réparations aux remparts n'étaient pas suffisantes. Il ressort des pièces du temps que le principal souci des bourgmestres fut bien plus de mettre leurs armoiries sur les portes et murailles que d'assurer la défense réelle de la ville. L'abus était tel qu'Ernest de Bavière, faisant remarquer que les bourgmestres n'avaient aucun droit de faire placer leurs armes sur les murs, condamna, en 1606, plusieurs de ces bourgmestres à refaire, à leurs frais, les remparts aussi haut que c'était nécessaire, s'ils ne voulaient voir leurs armes hachées de ces murailles.

Les bourgmestres avaient, pour la construction, la réparation et l'entretien des remparts, des droits assez étendus et appliquaient parfois ce que nous appelons les servitudes militaires.

C'est ainsi qu'en 1550, on fit démolir le Moulin des Oies, nuisible à la défense d'Outre-Meuse et, en 1568, on se demanda si l'on ne devait pas faire disparaître, pour raisons stratégiques, le monastère de Saint-Laurent, nuisible à la défense de la porte Saint-Martin, ainsi que le couvent des Chartreux, sur Cornillon, qui dominait de façon dangereuse, la porte d'Amécourt et le quartier d'Outre-Meuse. Les deux couvents résistèrent, bien entendu, et la question relative à l'emplacement du monastère

de Saint-Laurent, pendante depuis le temps de Saint-Lambert peut-être, ne fut jamais vidée. Les événements du siècle suivant montrèrent bien que ces deux points étaient vulnérables.

\* \* \*

La Cité, en dehors des églises et couvents, possédait un certain nombre de monuments importants.

Le palais épiscopal avait été commencé vers l'année 1526, par Erard de la Marck, sous la direction d'Arnold Van Mulkem, architecte de grand talent, qui l'avait conçu, comme l'abbaye Saint-Jacques, dans un style gothique tertiaire, influencé par la Renaissance, dont les plus beaux spécimens se trouvent en Angleterre (style Tudor) : il serait intéressant, certes, de rechercher comment Arnold Van Mulkem avait connu ce style et l'avait appliqué, sinon introduit à Liège. Le palais était loin d'être achevé à la mort d'Erard, en 1538, et, bien que ce dernier eût assigné les revenus de certains biens lui appartenant pour faire terminer son palais, celui-ci n'était pas achevé et ne l'est pas encore.

Mieux même, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, certaines parties des bâtiments menaçaient ruine. A la fin de ce siècle, sur la place du Vieux Marché, faisant face à la Cathédrale, s'élevait une somptueuse façade gothique, de même style que celle, toujours inachevée, que l'on voit du côté de Pierreuse. Au faite de bâtiments, une belle galerie ou balustrade à jour, surmontait les arcades des étages et l'entrée était formée par un avant-corps à cinq pans d'une riche architecture. Aux quatre angles de la grande cour, il y avait de hautes tours à lanternes, mais l'une d'elles, située près de l'église Sainte-Ursule, s'était effondrée en 1540. Celle qui se trouvait près de la porte d'entrée renfermait la prison de l'Official. Passée l'entrée, c'était la cour d'honneur, dont tout le pourtour était en galeries sur colonnes, aussi bien au rez-de-chaussée qu'au premier étage : la galerie du haut fut fermée à la fin du règne d'Ernest de Bavière. Sous les arcades du bas de la cour d'honneur, les merciers, chassés des cloîtres de la cathédrale, avaient été autorisés à placer leurs échoppes. La seconde cour, réservée au Prince, était ornée de fleurs. Les

appartements particuliers du Prince se trouvaient dans l'aile séparant les deux cours. Le reste des bâtiments servait, comme de nos jours, à des usages administratifs et judiciaires. Plus loin que la seconde cour, derrière Saint-André et les maisons du Marché, il y avait un grand enclos, formant un jardin botanique où se trouvaient réunies les plantes et les fleurs les plus rares.

Les nombreuses pièces du palais étaient lambrissées de boiseries sculptées et peintes au naturel, décorées de tapisseries, de cheminées de marbres précieux et de meubles de grande valeur; si l'on en croit Philippe de Hurgés, les appartements privés du Prince, notamment, étaient d'une rare somptuosité.

En 1568, sous Gérard de Groesbeck, et en 1587, sous Ernest de Bavière, d'importantes réparations furent exécutées au Palais sous la direction de l'architecte Jean de Breux. Dans les premières années de son règne, Ernest s'occupa beaucoup de son palais : il y fit placer des verrières et, en 1589, une grande horloge publique fut installée dans une des tours. La même année, il concéda aux Échevins, pour y tenir leurs audiences, la moitié de la salle dite d'Hercule, où avaient lieu les assemblées des États.

Dans la suite, malheureusement, l'absence presque continuelle du Prince lui fit négliger le Palais : les beaux jardins, les bâtiments eux-mêmes ne tardèrent pas à ressentir les effets de cet abandon où on laissait cette habitation. En son absence, comme je l'ai dit, Ernest avait interdit que ses gens habitassent le Palais, sauf deux, et il en avait fait partir ses équipages.

Ernest de Bavière avait, à Liège, une autre résidence qu'il affectionnait, c'était sa maison d'Outre-Meuse, située dans une île près du pont Saint-Nicolas, et qu'il avait achetée aux héritiers de Bernardin Porquin, personnage italien qui avait fait ériger cette belle maison au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. On attribuait la construction de cette demeure à Lambert Lombard, et, si le fait était établi, il faudrait admettre que le peintre et architecte liégeois en avait construit plusieurs de même style, notamment rue Grande-Bêche, une grande maison ayant servi de magasin et de foyer au théâtre du Pavillon de Flore, une autre demeure auprès de la chapelle du Paradis, démolie et que la tradition voulait être la propre maison de Lombard ; une autre maison

encore dans une cour, entre la place Saint-Michel et la rue de Rome. Toutes ces demeures sont d'une architecture italienne remarquable, comme l'était la maison de Porquin. C'est dans cette maison qu'Ernest recevait ses invités, qu'il avait ses collections scientifiques et, plus d'une fois, il y réunit les États du Pays.

La Cité, de son côté, possédait sa maison officielle : la Violette, située sur le côté méridional de la place du Marché. Il y avait longtemps que la maison communale était là ; lors du sac de Liège par Charles le Téméraire, en 1468, l'ancien édifice avait été démoli. Quelques années plus tard, on en commença un nouveau, en style gothique tertiaire, qui, en 1480, avait été poussé jusqu'au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée. A cette époque, les guerres civiles, la misère du temps ne permirent pas de poursuivre l'œuvre commencée, et l'on se vit obligé d'achever l'édifice par des étages en charpentage, construction provisoire, comme le dit Philippe de Hurgés, qui tenait sans doute cette opinion des Liégeois eux-mêmes. Dans les temps qui suivirent, le manque de ressources, empêcha le remplacement des étages en charpentage par une construction en matériaux durs et, à la fin du règne d'Ernest de Bavière, on se contenta de restaurer la Violette. La façade en fut peinte en vert, couleur traditionnelle, on la décora de blasons, de l'aigle impériale et de l'aigle liégeoise, je pense, de devises, et l'on plaça, au sommet du perron ou escalier de la façade, un dais de cuivre soutenu par les statues, en cuivre, de Saint-Lambert et Notre Dame. C'était du haut de ce perron de la Violette que se faisaient les proclamations légales, précédées d'un triple appel de trompettes et qu'on nommait, pour celà, cris du Perron. Peu monumentale, ressemblant, selon Philippe de Hurgés, à une auberge allemande, la Violette ne laissait pas d'être pittoresque et s'harmonisait à merveille, à cette époque, avec les vieilles maisons du Marché, telles que les figure Harrewyn aux deux côtés de Saint-André. Je ne me hasarderai pas à parler de ce qu'était, à l'intérieur ou par derrière, ce bâtiment : il a été brûlé par le bombardement exécuté par Boufflers, et nous n'en avons comme souvenir qu'un croquis à la plume fait par le héraut d'armes Abry.

Le Marché, centre de la Cité, ne manquait pas de caractère.

A l'ouest, au-dessus des trois portails à gables gothiques des degrés de Saint-Lambert, s'élevait la haute tour à flèche dorée cantonnée de quatre tourillons, de la cathédrale ; vers le nord-ouest s'effilaient sur le ciel les tours à lanterne du palais et du côté de l'Est c'était l'enfilade de Féronstrée ayant, au coin, la tourelle de la halle des Vignerons. Sur la place, entre les hautes et vieilles maisons, la plupart en charpentage, sans doute, c'était l'animation, autour des fontaines et du Perron, d'un marché qui se tenait tous les jours et où se vendaient toutes sortes de marchandises. C'était même là, en somme, que tout le commerce se faisait : il devait y avoir peu de boutiques dans la ville, et le colportage, comme le cri des marchandises, étaient interdits, en général, à Liège.

Jusqu'au règne d'Ernest de Bavière, le Destroit, ou local des Echevins était sur le Marché, à côté des degrés, mais le Chapitre de Saint-Lambert, propriétaire d'une partie du terrain du Destroit, s'étant plaint du bruit causé par les gens qui venaient chercher justice, expulsèrent les Echevins qui transportèrent au Palais, comme je l'ai dit, le siège de leur tribunal.

Entre le Marché et le Palais, c'était la Cathédrale, monument important par lui-même et aussi parce qu'il était en réalité, la représentation objective de la souveraineté du Pays, car bien plus que le Prince, c'était le Chapitre de Saint-Lambert qui représentait le gouvernement. Avec toutes ses dépendances, ses « enclôîtres » comme on disait, Saint-Lambert était un monument important ; politiquement parlant, la cathédrale et ses dépendances formaient dans la Cité, un territoire particulier, hors juridiction. Tout comme, dans l'État, le Chapitre avait une autonomie absolue.

L'église avait été réédifiée, après l'incendie de 1185, sur les fondations mêmes du temple bâti par Notger, et dans le style de transition entre le roman et le gothique que montraient les fenêtres en arc brisé et trigéminées qui éclairaient le haut de sa nef. Dans la suite, au XIV<sup>e</sup> siècle peut-être, des chapelles construites sur les bas-côtés, avaient formé comme deux basses nefs supplémentaires. A chaque extrémité du vaisseau, il y avait un transept et un chœur. Le bras méridional du transept oriental servait de base à une haute tour carrée, surmontée d'une flèche

octogonale de bois, avec lanterne à mi-hauteur, couverte de lames de plomb doré et cantonnée de quatre tourillons. La croix qui surmontait cette tour s'élevait à 105 mètres du sol. C'est dans la grande tour que se trouvaient les cloches et notamment la cloche banale appelée « Copareille » et l'horloge donnant l'heure officielle de la Cité. Dans la lanterne était le carillon, actionné par l'horloge. La nuit, un guetteur se trouvait sur le balcon de la lanterne ; muni d'une trompette, il en sonnait pour annoncer les incendies et peut-être aussi, en sonnait-il, à certains moments de la nuit, comme à minuit ou au point du jour.

Le chœur oriental, qui se rattachait au transept de l'est, vers le Marché, était de forme semi-circulaire et entouré d'un déambulatoire. Du côté de l'ouest, les nefs se rattachaient à un autre transept au bout des bras duquel s'ouvraient, vers le palais, au nord, et vers Notre-Dame aux Fonts, au sud, de magnifiques portails décorés de sculptures et de personnages : on descendait pour entrer dans l'église du côté du palais, on y montait en venant de la rue du Faucon, au sud. Contre les bras du transept occidental venaient s'accoler deux tours jumelles, carrées, de gothique secondaire, assez hautes et terminées par des toits presque plats avec galerie : c'étaient les « tours de sable » ainsi nommées des matériaux avec lesquels elles étaient bâties. Entre ces tours, et de même largeur que la nef était le Vieux Chœur, dans lequel on descendait en venant de l'église. La tradition voulait que ce vieux chœur avait été construit à la place où Saint-Lambert avait été assassiné. Son chevet plat était percé d'une haute fenêtre ou verrière ogivale, au-dessus de laquelle était une rose ou fenêtre circulaire, décorée d'un riche vitrail. Derrière le chœur oriental se trouvaient des cloîtres dont l'entrée, par trois portails à gables richement ornés, se trouvait au-dessus des degrés situés par le Marché. D'autres cloîtres appelés le Vieux Chapitre, des bâtiments des services administratifs, ou compteries, un cimetière formaient une étendue assez vaste autour de la Cathédrale. Vers la place Verte, il y avait encore un portail richement décoré et, au sud, en face de Notre-Dame aux Fonts, une grande chapelle appelée chapelle des Flamands.

Chacun des siècles avait mis son empreinte sur la Cathédrale, car ses dignitaires se faisaient un point d'honneur de l'embellir, et Philippe de Hurgés avoue qu'elle était une des plus belles églises d'Europe. Mais elle valait certes plus, je pense, par ce qu'elle contenait, ses dimensions considérables et la majesté de son aspect, car, comme dans les églises liégeoises, la symbolique que l'on rencontre si nombreuse et si variée dans les constructions religieuses des autres contrées, semble avoir fait défaut à Saint-Lambert. A part les portails, les fenêtres des tours, du transept occidental et du chœur, tant oriental qu'occidental, l'architecture en était très simple, les contreforts extérieurs, peu prononcés, n'étaient contreboutés que par de simples arc-boutants sans pinacles ni ornements. La même simplicité régnait à l'intérieur : la grande nef avait six travées d'ogives sur colonnes cylindriques avec chapiteaux à crochets et surmontées d'un triforium à colonnettes supportant des arcatures trilobées. Toute la décoration, suivant Philippe de Hurgés, était au plafond, peint de rinceaux de feuillages et de fleurs, comme le sont Saint-Paul et Saint-Jacques et sans doute, exécutés par Lambert Lombard et ses élèves. Si l'édifice était sobre d'architecture, il était rempli d'œuvres d'art et parmi celles-ci, le tombeau en cuivre doré d'Erard de la Marck, élevé dans le chœur. Les stalles des chanoines s'étendaient jusque dans le transept oriental et étaient séparées de la grande nef par un jubé en marbre au-dessus duquel on plaçait la fierte ou reliquaire de Saint-Lambert. Une énorme couronne de lumières était suspendue dans le transept oriental et les orgues se trouvaient dans le même transept, sous la grande tour.

De même que la Violette symbolisait la Cité, le Palais, le Prince, la Cathédrale représentait le Chapitre. État primaire et coseigneur du Pays. Le temple de Saint-Lambert était si cher aux Liégeois, dit-on, que, dans leur testament, ils lui faisaient toujours quelque legs, ne fût-ce que d'un aidant. Je me demande seulement si cela n'était pas le souvenir d'une ancienne redevance.

Siège du Chapitre, c'était dans la Cathédrale qu'avaient lieu les assemblées solennelles du clergé, qu'à sa Joyeuse Entrée le Prince était reçu et prêtait serment : c'était le centre poli-

tique d'un pays que l'on appelait souvent le Patrimoine de Saint Lambert.

Les autres collèges de chanoines possédaient aussi des églises importantes, toutes anciennes, les unes romanes, comme Saint-Barthélémi, Saint-Denis, Saint-Jean qui affectait la forme du baptistère d'Aix-la-Chapelle, de gothique primaire ou secondaire, comme Sainte-Croix, Saint-Paul, Saint-Martin, à peine achevée et qui, commencée par Paul de Ryckel, avait été achevée par Arnold Van Mulkem : toutes, on peut encore s'en rendre compte aujourd'hui, étaient des temples somptueux, entourés de cloîtres pour le logement de leurs chanoines et leurs suppôts. Parmi les églises conventuelles Saint-Jacques, pure merveille de ce merveilleux gothique tertiaire dont Erard avait été le mécène chez nous, Saint-Laurent, une des plus riches abbayes du pays. Au pied de la Haute-Sauvenière était, faisant face à la Meuse, l'Hôpital Saint-Mathieu, ou à la Chaine, où l'on venait d'installer le Séminaire ; sur l'Isly-Hochet, le Collège des Jésuites, nouvellement créé et plus haut, sur les rives de la Meuse, le couvent des Croisiers et la délicieuse retraite des Prémontrés, appelée le Beaurepart. Enfin, Outre-Meuse, près de Gravioule, la célèbre abbaye du Val-des-Écoliers. D'autres maisons religieuses existaient encore hors les murs.

Parmi les monuments civils, il y avait la grande Boucherie, en Vesquecourt, bâtie au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et, sur la Batte, le Muïds ou halle au blé, servant aussi d'entrepôt et de bureau de perception des gabelles et du tournis ou tonlieu. Construit en style gothique, c'était un vaste bâtiment que Philippe de Hurgés décrit minutieusement, et dont l'importance témoigne de celle du commerce liégeois à cette époque. Le rez-de-chaussée servait, probablement, de bourse aux grains, et les étages, d'entrepôts, notamment pour les salaisons. Au second étage était un théâtre pour les troupes de comédiens de passage à Liège. Il y avait encore un autre théâtre dans la Halle des Drapiers en Féronstrée, près de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Les fontaines, dont tous les voyageurs font mention tant à cause de leur nombre que de la qualité de leur eau, se trouvaient sur beaucoup de places publiques : il y en avait au moins deux sur le Marché, l'une surmontée du Perron, en face de la Violette,

l'autre, plus petite, vers Féronstrée. Une fontaine remarquable et de grandes dimensions, également surmontée d'un perron en bronze, haut de treize mètres, était devant Saint-Paul. Hors-Château, il était une autre fontaine que certains documents nomment fontaine des Trois Picherottes, dont chaque gargouille donnait une eau différente, chose fort improbable puisque c'était la même source qui les alimentait. Ces fontaines publiques, et nombre de fontaines placées chez les particuliers, étaient alimentées par les « areines », canaux destinés, originairement, à démerger des houillères, et qui donnaient une eau de source pure et excellente. Cette distribution d'eau remontait à Liège, à des temps lointains, et le Magistrat en avait le plus grand soin : les règlements défendaient sévèrement d'en détourner ou polluer les eaux.

Les areines qui servaient spécialement aux usages publics se nommaient franchises areines et étaient au nombre de quatre. La première était celle dite du Val-Saint-Lambert, créée par le couvent de ce nom : elle venait d'Ans et Mollins et, après avoir fait tourner huit moulins, descendait vers Sainte-Marguerite où elle se confondait avec le lit prétendu de l'ancienne Légia. Passant par Agimont, elle traversait le Palais pour aboutir sur le Marché où, à ciel découvert, elle formait le rieu-des-Pêcheurs, pour se rendre, ensuite, à travers le quartier de Merchoul (où la Légia avait jadis, formé un marécage = marisciolus) à la Meuse, en suivant la rue du Rèwe, un peu en amont du pont des Arches. Cette areine ne servait pas à l'alimentation, mais il en était différemment des trois autres : areine de la Cité, areine de Messire Louis Douffet et areine de Richonfontaine. L'areine de la Cité commençait aux environs de la porte Sainte-Marguerite et alimentait les fontaines du Marché. L'areine de Messire Louis Douffet avait son œil c'est-à-dire son origine à ciel ouvert derrière le couvent Sainte-Claire, près du rempart de Hocheporte. L'areine de Richonfontaine, appelée aussi areine de Liège, s'ouvrait rue Mère-Dieu, derrière le couvent des Mineurs (2).

(2) THÉODORE GOBERT, *Eaux et Fontaines publiques à Liège*. On trouvera, dans ce volume, de curieux détails sur cette question des areines liégeoises.

D'autres sources que les areines jaillissaient en de multiples endroits de la Cité et servaient surtout à l'usage privé. Le second gravier de la Meuse, qui règne sous tout le sous-sol de la ville, permettait à chacun, au moyen d'un puits peu profond, d'avoir de l'excellente eau à volonté.

En certains endroits de la ville avaient été aménagés des quais pour le chargement et le déchargement des marchandises. Tels étaient le Rivage d'Avroy, en amont du pont de ce nom et où s'arrêtait la barque marchande de Huy, le rivage de la Sauvenière, auprès de la Place aux Chevaux, et surtout le Golfe de Meuse, communément « li Goffe » et la Batte, nouvellement édiflée, auprès de l'entrepôt, entre la Goffe et la porte Maghin. Chacun de ces emplacements, auxquels on pourrait ajouter le rivage des Mairniers, avait une destination spéciale, mais c'était surtout à la Batte que se faisait le commerce des grains, du sel, du fromage et des poissons de mer et que les bateaux chargés de marchandises propres à la consommation, devaient faire « staple » (étape) et mettre leur marchandise en vente lorsqu'ils traversaient la ville.

## 2. — Administration et Police de la Cité

Le nom de Cité, que l'on donne couramment à Liège, est celui des villes épiscopales, mais il faut, juridiquement, distinguer entre ce que l'on appelait Cité, banlieue et franchise de Liège. La Cité est proprement le territoire situé intra muros, c'est-à-dire l'espace circonscrit par les remparts, encore qu'il faille parfois y comprendre les faubourgs situés en dehors des fortifications, mais formant ce qu'on appelle les « clawires » de la commune c'est-à-dire son territoire propre. Ces « clawires » comprenaient, à l'ouest, les paroisses de Saint-Christophe et de Sainte-Marguerite, au nord, celle de Sainte-Walburge, au nord-est la paroisse de Sainte-Foi. Ce territoire était sous l'autorité du Magistrat de la Cité.

La franchise était une chose différente de la commune ; c'était proprement le territoire sur lequel s'exerçait primitivement et en premier ressort, la juridiction des Echevins. Les gens nés dans les limites de la franchise, (nous déterminerons ces limites

en parlant des Échevins), étaient dits « bourgeois-citains, les autres ne se nommaient que « bourgeois ». Les bourgeois de Liège assuraient que, suivant un privilège datant de Charlemagne, ils étaient tous nobles et, en effet, les proclamations et cris faits au Perron les appelaient « Seigneurs bourgeois ». Il n'y a pas de doute que la Cité formait une seigneurie et, par conséquent ses bourgeois avaient autant droit au titre de seigneurs que leurs magistrats, qu'on appelait Messieurs, titre éminemment noble ; mais ce n'est pas à Charlemagne, à mon sens, que remontait l'attribution de la seigneurie aux bourgeois de Liège : cela avait dû se produire aux temps de la guerre des Investitures, quand les empereurs, pour obtenir le secours des riches bourgeoisies contre les seigneurs allemands, permirent aux bourgeois de s'armer, ce qui était la marque la plus absolue de noblesse et de clore leurs villes, tout comme des châteaux.

La banlieue avait été fixée par un acte du 5 juin 1429, enregistré par un recès de la Cité le 3 août 1570, à une distance de cent arpents à partir du pied du Perron de Liège. Elle comprenait les localités suivantes : du côté du pont d'Amécourt : Bressoux, Robertmont, Jupille, Alle-Bruyère, Fléron, Magnée, Rétinne, Liéry, Surfossé, Parfondvaux, Saive, Chefneux, Hauteur, Tignée, Evegnée, Romsée, Beyne, Chamont, Chainée, Embour, Sauheid, Vaux-sous-Chèvremont, Vaux-en-Henne, Ninane, Jehanster, Sur-le-Mont, Wez, Longdos, Péville, Grivengnée ; du côté d'Avroy : Saint-Gilles, Saint-Nicolas-en-Glain, Sainte-Véronique, Frangnée, Boverie, Fétinne, Angleur, Tilleur, Sclessin, Ougrée, Ougnée, Seraing-sur-Meuse, Boncelles, Gonhire, Villencourt, Yvos, Jemeppe, Flémalle ; du côté de Sainte-Marguerite : Hochaporte, Xhovémont, Saint-Laurent, Montengnée, Berleur, Grace, Bierset, Mons, Crotteux, Souxhon, Hollongne-aux-Pierres, Lonchin, Awans, Ans-et-Mollins ; du côté de Sainte-Walburge : Alleur, Hombroux, Lantin, Rocourt, Liers, Juprelle, Villers, Enixhe, Fexhe-et-Slins, Milmorte, Vottem ; du côté de Sainte-Foi : Hayeneux, Gramont, Bois, Paradis, Biernamont, Cronmeuse, Vivegnis, Oupée, Hermée, Grand et Petit-Axhe. Les habitants des faubourgs et de la banlieue sont réputés citains liégeois et jouissent des mêmes franchises et privilèges que ceux qui habitent entre les murs de la Cité, dit la lettre de Saint-

Jacques (1343). Cela avait son importance, parce que les habitants de ces localités, jouissant du droit de bourgeoisie, pouvaient être reçus dans les Métiers et n'étaient pas considérés comme « forains ». De même l'autorité des réglemens des XXXII Métiers s'exerçait sur tous les membres de ces Métiers, habitassent-ils en dehors de la ville. Il semble même qu'en certaines matières, les bourgmestres de la Cité avaient quelque autorité dans la banlieue, dont les habitants devaient, chacun à l'endroit qui lui était désigné, coopérer à la défense de la ville, lorsque les milices bourgeoises la quittaient pour le service du Prince.

Au point de vue administratif, le territoire situé intra muros était divisé en quartiers ou vinâves. A l'est Jehanstrée ou quartier de Saint-Jean-Baptiste, entre les rues de la Clef et la porte Saint-Léonard. Entre le palais, la rue de la Clef et le cours de la Meuse, depuis Basse-Sauvenière jusqu'à la Goffe, c'était le quartier du Marché, dont une partie, vers l'est, portait le nom de Neuvise. A l'ouest du Palais, c'était d'abord Saint-Servais puis Saint-Martin. L'Isle et Outre-Meuse, entourés par des branches de la Meuse, formaient des quartiers spéciaux.

On aura remarqué que toutes les localités situées dans le rayon de cent arpents autour du Perron ne font pas partie de la banlieue mais à l'intérieur même des murailles, tout le territoire n'était pas non plus du ressort des autorités communales. Liège et sa banlieue contenaient, en effet, un certain nombre de lieux qui, par leur nature, jouissaient d'une sorte d'exterritorialité. Je ne parle pas de la maison privée car, bien que chacun fût maître en sa maison, les autorités, en certains cas ou moyennant certaines formalités, y pouvaient pénétrer. Les endroits soustraits à la juridiction communale l'étaient parce qu'ils étaient, comme Herstal, par exemple, terres étrangères ou bien parce qu'ils étaient soumis à la juridiction ecclésiastique. Dans les territoires de cette nature, le Magistrat de la Cité n'avait aucun pouvoir administratif et les juges laïcs ne pouvaient, sans l'aveu de l'autorité ecclésiastique, y poursuivre un coupable. Et à plus forte raison, les faits qui se passaient dans ces territoires échappaient-ils à la compétence des juges laïcs. A Liège, le Prévôt et le Chapitre des églises cathédrale et collégiales possédaient seuls, en vertu du privilège de 1107, le droit de police et de

juridiction sur leurs encoîtres, même, en ce cas, sur les laïcs qui y commettaient des délits, et leur juridiction était, en outre, la seule compétente dans la répression des délits commis par leurs suppôts, même en dehors des territoires ecclésiastiques. En effet, le fait d'être ecclésiastique enlevait la juridiction au juge laïc, pour la donner au supérieur ecclésiastique. Vice-versa, le délit commis par un laïc sur un territoire ecclésiastique donnait compétence personnelle au juge laïc, bien qu'il ne possédât pas la compétence territoriale sur le lieu du délit. Mais ce juge ne pouvait se saisir du coupable qu'après qu'il avait quitté le territoire ecclésiastique. Les prévôts de la Cathédrale et des collégiales qui se saisissaient d'un laïque délinquant sur leur propre territoire le livraient, pour la répression, au juge laïc compétent. Le bailli de Saint-Lambert, exerçant les droits seigneuriaux du Chapitre, avait juridiction sur les terres appartenant à ce Chapitre dans la banlieue de Liège, ces terres étant hors de la juridiction des autorités laïques.

Jusqu'à un certain point, les Échevins exerçaient également le droit de police dans la franchise, et même dans la Cité et la banlieue. Ils possédaient une clef magistrale, mais qui n'était plus qu'un emblème de leur ancienne puissance : par contre, il fallait un jugement des Échevins pour qu'avec la clef des bourgmestres, on pût pénétrer dans la demeure d'un citoyen. Le droit de police des Échevins s'appliquait plutôt aux matières de la foi publique. Ils avaient, de ce chef, droit de fixer le prix du pain, de la viande pendant le carême, de surveiller les « warden » ou contrôleurs des Métiers en matière de denrées de consommation. Ils fixaient l'effraction des rentes en nature d'après le prix des grains qui leur était communiqué chaque année, le 30 novembre (Saint-André) par les jurés du Muids ; ils étaient gardiens des étalons des poids et mesures et c'était devant eux qu'avait lieu la vérification des poids et mesures de toutes espèces ; enfin ils concouraient, avec les Jurés de la Cité, aux enquêtes sur les crimes et délits et exerçaient une surveillance sur certaines gens aux mœurs équivoques.

Le Grand-Mayeur, officier du Prince, dont il représentait la « hauteur », c'est-à-dire les droits et la juridiction, avait la surveillance des « Warissaix » ou « Wérixhas » (warichets, wé-

rihets) endroits faisant partie du domaine public, d'où il pouvait, après « cerque-ménage » (chessemanège ou mesurage officiel par les Voirs-Jurés du Cordeau), faire déguerpir les occupants afin d'éviter les usurpations du domaine public. De concert avec les bourgmestres, le Grand-Mayeur avait encore le droit de police sur les marchés et dans les halles, parce que ces endroits se trouvaient sous la sauvegarde du Prince. Dans l'exercice de ces fonctions, le Grand-Mayeur, pour montrer qu'il agissait au nom du Prince, était précédé d'un sergent ou « botilhon », portant à deux mains le « Nuremberg » longue et large épée à deux mains que la ville de Nuremberg envoyait à la Cité pour être exonérée du tonlieu.

L'Official, l'un des juges de la justice ordinaire du Prince, avait, dans certains cas, une juridiction de police. Il était, de droit, le juge ordinaire des gens appartenant aux églises, soumis à la correction épiscopale (ce qui n'était pas le cas pour les suppôts des collégiales). Il était, en outre, le protecteur des « personnes misérable » comme les veuves et orphelins pauvres ; il avait aussi, ou, du moins, il prétendait à juridiction sur les gens de mauvaise vie, « wauves ou communes femmes » ; enfin il avait la répression du délit d'adultère.

Pour le reste, la Cité était administrée par les Bourgmestres, Conseil et Jurés et aussi les corporations de métiers qui concouraient à l'administration, tant par la part qu'elles prenaient à l'élection du Magistrat que le vote des impôts, et aussi par les règlements qui établissaient les conditions du travail et la police des professions.

L'Official faisait emprisonner ses justiciables dans sa « thour » (non pas, je pense, une tour, mais simplement une prison, dont le « thourier » était le geôlier) située à gauche de l'entrée du Palais. Les condamnés par les Echevins et les prisonniers pour dettes civiles purgeaient leur peine dans la « ferme du mayeur », située sur le Marché, à côté de la rue au Braz. Quant à ceux que les patrouilles de police saisissaient, la nuit, on les enfermait provisoirement au « violon » ou cave de la Violette. Ils ne pouvaient y demeurer longtemps, car la Cité n'avait aucun droit de posséder une geôle : dès le matin, selon le cas, on transférait les prisonniers à la thour de l'Official ou à la ferme du Mayeur.

L'administration communale de Liège était des plus curieuses. La Cité jouissait, en effet, d'une très large autonomie et, dans le Pays, constituait une sorte d'État dans l'État. Les chefs de la Cité le sentaient si bien que, fréquemment, ils prétendirent au rang et aux prérogatives de ville impériale, indépendante du pouvoir du Prince et ne relevant que de l'Empereur d'Allemagne directement. A certain moment même, les bourgmestres prétendirent que leur autorité dépassait même les limites de Liège et que, ville souveraine, la Cité avait droit d'imposer ses décisions au reste du Pays. Cette ambition démesurée ne fut pas admise : son outrecuidance fut repoussée par l'Empereur, et elle avait contre elle tous les faits historiques.

Il semble bien qu'à l'origine, l'administration municipale fut entre les mains des lignages, descendants des propriétaires primitifs du sol de la ville. Ceux-ci, conformément aux capitulaires de Charlemagne, mis en vigueur, à Liège, par Walcaud, paraît-il, auraient désigné des Échevins, gens instruits dans la connaissance de la coutume et chargés de gérer, au nom des propriétaires du sol, les intérêts communs de ces propriétaires, à peu près comme le firent, dans la suite, les membres des cours de masuirs ou de tenants. Les Échevins, cumulant les fonctions d'administrateurs municipaux et de juges légaux, leur rôle devenait d'autant plus important que la ville elle-même était plus puissante. Les délicates fonctions d'échevins avaient probablement fini par être le monopole d'un certain nombre de familles.

La ville augmentant sans cesse par l'afflux de gens venant des campagnes, le commerce se développant, une nouvelle population s'établit dans la ville, plus nombreuse que les anciens lignages et prétendit avoir, elle aussi, sa part dans l'administration ; ce furent d'abord les commerçants, dont les Échevins ne représentaient sans doute pas les intérêts, qui tâchèrent, vers 1229, de partager, avant de se substituer à lui, le pouvoir des Échevins issus des lignages. Avec des alternatives de succès et de revers, une administration communale se substitua, au XIII<sup>e</sup> siècle, à l'ancienne organisation municipale, puis un troisième élément, les petites gens de métiers, entra en scène à son tour et, au XIV<sup>e</sup> siècle, réalisa la Commune à son profit, écartant définitivement les Échevins de la plupart des fonctions ad-

ministratives. Ces Echevins se trouvèrent réduits presque exclusivement au rôle de juges.

Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, l'administration communale comprenait essentiellement deux Bourgmestres, un Conseil, chargé de la besogne administrative et financière, des Jurés de diverses espèces, dont les plus importants composaient une sorte de tribunal ou justice de paix, le tout élu, plus ou moins directement, par les Métiers, organisation politique des citoyens exerçant une profession. Sans entrer dans l'histoire des variations successives du mode d'élection des Bourgmestres, Conseil et Jurés, disons que sous la première partie du règne d'Ernest de Bavière, la désignation s'en faisait suivant le prescrit du règlement donné par l'évêque Jean de Heinsberg, en 1424.

A la base du système se trouvaient XXII Commissaires de la Cité, dont six étaient nommés par le Prince et les XVI autres par les XXXII Métiers, à raison d'un commissaire par deux Métiers. Dans chacun des Métiers, les Commissaires choisissaient un bourgeois et ces trente-deux personnes formaient le Conseil de la Cité. Après leur élection ces XXXII s'assemblaient, le jour de la Saint-Jacques et, en dehors d'eux, désignaient deux Bourgmestres. Aux termes d'un règlement du 18 février 1507, les XXII désignaient douze d'entre eux pour servir de Conseil permanent et s'occuper, avec les bourgmestres, de l'expédition des affaires courantes. Les bourgmestres, dans l'accomplissement de leur office, étaient, en plus, assistés par un conseil d'assesseurs qu'on appelait les IV de la Violette. Les XXXII nommaient aussi, selon le règlement de Heinsberg, les Jurés, à raison de deux par Métier, mais le règlement de 1507 avait réduit ce chiffre de moitié.

Le règlement de Heinsberg interdisait sévèrement la brigue des fonctions communales, notamment les dons en argent ou en cadeaux, donnés ou promis aux électeurs, les « beuveraiges » et autres corruptions, et il imposait aux nouveaux élus, tant XXXII que bourgmestres, le serment de n'avoir rien fait ni donné pour obtenir leurs fonctions. La Paix de Saint-Jacques, qui reproduit les termes du règlement de Heinsberg fait les mêmes défenses, mais ces prescriptions demeuraient lettre-morte. Les chroniqueurs, à l'envi, dénoncent la brigue des

fonctions comme le plus grand vice du régime communal, et les préliminaires de l'édit de 1603 confirment que cette brigue était scandaleuse. Un an d'avance, disent les chroniqueurs, on savait qui serait XXXII, et c'était à qui offrirait des banquets et des présents aux XXII Commissaires, afin de capter leurs suffrages. De pénibles incidents dûs à cette corruption électorale, et des malversations de deniers publics, suite nécessaire du système, forcèrent le prince Ernest à intervenir, et, par son édit, très démocratique, de 1603, il pensa avoir porté remède à la situation.

Ce nouveau règlement disait que chacun des XXXII Métiers, réuni « sur sa Chambre » désignerait, par le tirage au sort, trois personnes. La réunion des Métiers avait lieu à cinq heures du matin, et, pendant que cette opération se faisait, les Commissaires faisaient désigner par le sort, les différents Métiers à l'assemblée desquels les Commissaires devraient se rendre. A l'arrivée du commissaire, le greffier du Métier lui remettait un sachet fermé contenant les noms des trois personnes désignées par le Métier. Séance tenante, le commissaire tirait du sachet l'un des noms, qui était celui de l'un des XXXII membres du Conseil : les deux autres noms étaient ceux des Jurés. Les Commissaires conduisaient à la Violette les XXXII ainsi désignés. Après avoir entendu une messe et un sermon, les XXXII élaient deux Maîtres-XXXII. Ces deux personnages, assistés d'un greffier, dressaient une liste des personnes propres, à leur avis, à remplir les fonctions de bourgmestres. La liste, immédiatement transmise aux Commissaires, ceux-ci s'assuraient s'il n'y figurait pas de personnes « calengées en justice » c'est-à-dire accusées de crimes et, probablement, de brigue. La liste renvoyée aux XXXII, ceux-ci élaient par « smette de croie » c'est-à-dire en indiquant chaque suffrage obtenu au moyen d'un trait à la craie sûr un tableau noir ou « escaille » bien en vue, les deux bourgmestres.

D'après un mandement du 24 juillet 1603, renouvelé le 23 juillet 1609 (1) le jour de l'élection magistrale, les portes de la Cité, bien gardées, s'ouvraient à trois heures du matin pour laisser

(1) Ms. Université de Liège, n° 238, f° 107.

entrer les électeurs de la banlieue ; on s'assurait qu'ils ne portaient aucune arme. A cinq heures et demie, les portes devaient être closes, et une cloche se mettait à sonner à Saint-Lambert et continuait jusqu'à six heures. C'était pendant ce délai que les membres des Métiers devaient se rendre à leur Chambre et y donner leur suffrage. Ceux qui arrivaient quand la cloche ne tintait plus perdaient leur vote. Pendant la réunion, nul ne pouvait proférer de propos séditieux, injurier ses compagnons, faire « esmeute ou insolences ». Pendant toute la journée de l'élection, il était interdit de mettre la main à une arme quelconque et, pour éviter que la boisson n'échauffât les têtes, il était défendu aux taverniers, vendeurs de vin ou de cervoise, de laisser entrer les gens chez eux, avant que midi eût sonné à la Cathédrale.

Pour pouvoir être élu bourgmestre, il fallait être capable, noble ou bourgeois, né et nationné liégeois, c'est-à-dire Liégeois de naissance et de parents liégeois, être issu du mariage légitime de parents, enfants légitimes eux-mêmes, être marié ou veuf et de religion catholique. Les Métiers voulaient, en outre, que les Echevins de Liège fussent exclus des fonctions magistrales. A moins de raisons très graves, on ne pouvait refuser d'être XXXII ou bourgmestre, sans encourir une forte amende. On ne pouvait être réélu bourgmestre en sortant de charge : d'après le règlement de Heinsberg, comme selon celui de 1603, il devait s'écouler quatre ans, entre deux magistratures de la même personne, c'est ce qui s'appelait « l'interstice ». Les bourgmestres étaient tenus, pendant leur magistrature d'un an, de résider dans le Cité, ainsi que leur famille.

Aussitôt élus, les nouveaux bourgmestres, les « modernes » comme on les nommait, étaient présentés aux anciens, sortant de charge, « les vieux » qui les mettaient « en féauté » c'est-à-dire leurs transmettaient leurs pouvoirs. Ensuite, et accompagnés d'un long cortège, les nouveaux bourgmestres, revêtus du manteau rouge, une couronne de fleurs sur la tête, la longue canne blanche à la main et porteurs de la Clef magistrale, étaient conduits à l'abbaye de Saint-Jacques et, du haut de la tribune spéciale située dans le chœur, prêtaient, à haute voix et ensemble, le serment d'observer et maintenir les chartes, privilèges et

franchises de la Cité. Les détonations des bombardes, le son des trompettes annonçaient l'événement au peuple qui le célébrait, comme toujours, par des chants, des danses, des beuveries, tandis que les nouveaux élus étaient complimentés, tant en français qu'en latin, par les poètes du temps. Il existe, à la Bibliothèque de l'Université de Liège, un manuscrit de Gilles de Bocholt, contenant nombre de ces compliments. Beaucoup, je pense, étaient rédigés par les élèves du Collège des Jésuites (1).

Comme sous le régime antérieur, les bourgmestres avaient, pour les aider, les IV de la Violette. Aux termes de la Paix de Saint-Jacques, en effet, Messieurs (c'est ainsi qu'on désignait les bourgmestres) avaient, pour les aider quatre secrétaires qui devaient, chaque matin, les aller prendre à « leur hôtel » et les y reconduire le soir : ils les accompagnaient partout, aux « sieultes » ou séances du Conseil, aux « plaids » ou audiences des Jurés, etc. Le règlement de 1603 ne fait pas mention des XII personnes déléguées par les XXXII comme conseil permanent, que le règlement de 1507 prescrivait de désigner, mais, comme l'édit de 1603 prescrit de procéder comme auparavant sur tous les points où il n'a pas innové, nous supposons que l'édit de 1507 était encore observé. Les bourgmestres et leurs secrétaires avaient le droit d'agir de leur propre autorité pour l'expédition des affaires courantes, mais le Conseil devait être consulté dans les choses d'importance, notamment lors des contestations entre les différents Métiers au sujet de leurs prérogatives et de leurs monopoles. Les bourgmestres sortants étaient, de droit, membres du Conseil et pouvaient y assister à leur gré. Il arrivait parfois que les bourgmestres fissent convoquer aux séances du Conseil les, ou du moins certains Échevins pour avoir leur avis. Les séances du Conseil avaient lieu « en la salle haute », au premier étage de la Violette.

Les bourgmestres avaient comme « salaire » annuel, cent florins du Rhin, sans pouvoir prendre d'autres sommes de qui ou pour quelque motif que ce fût, si ce n'est lorsqu'ils « chevauchaient pour le bien d'elle Cité », dit le règlement de Heinsberg, c'est-à-dire s'ils étaient chargés de missions au dehors de la ville.

(1) GILLES DE BOCHOLT, *Poésies latines*. Ms. Université de Liège, n° 575.

Les IV de la Violette touchaient, comme « salaire » treize florins d'or du Rhin.

L'administration comprenait encore un Souverain-Greffier, porteur du « sigle manuel » ou sceau de la Cité, et deux clercs ou greffiers. Ils avaient pour mission de tenir notes et registres des recès et des délibérations du Conseil, des délibérations et des audiences des Jurés. La signature du Souverain-Greffier devait figurer sur tout acte émanant de la Cité, de même que sur toute copie authentique de ces actes. Les clercs étaient, entre autres attributions, chargés de la lecture publique des actes « criés au Perron », c'est-à-dire des proclamations solennelles à son de trompettes, du haut de la « baille » ou balustrade, de la Violette.

Il y avait enfin le Rentier, ou receveur de la ville ; selon le règlement de Heinsberg, le Rentier devait être du Conseil et il était élu pour un an ; le règlement de 1603 dit, au contraire, que le Rentier pouvait être désigné pour trois ans. Il avait exclusivement, le droit de percevoir toutes les recettes de la Cité et de payer toutes ses dépenses, tant les émoluments de ses fonctionnaires que toutes autres « nécessités ». D'après le règlement de Heinsberg, le Rentier rendait ses comptes à la veille de la Saint-Jacques, en présence des Bourgmestres, Conseil et Jurés. Au vœu du règlement de 1603, les comptes devaient être apurés six mois au plus tard après la Saint-Jacques et les Métiers pouvaient déléguer huit personnes, prises dans huit Métiers, à tour de rôle suivant les années, pour assister, dans un local du couvent des Mineurs, à cette reddition de comptes. Quelques années par après, à la suite de malversations, il fut décidé que les comptes du Rentier seraient vérifiés tous les trois mois.

Le salaire du Rentier se montait à vingt florins d'or du Rhin. Le règlement de 1507 prévoyait, enfin, l'existence de deux Baumeisters, chargé de la surveillance des immeubles et des travaux communaux. La Violette possédait un certain nombre de serviteurs : le tourier ou concierge, faisant aussi l'office de géolier ou plutôt de gardien de la prison temporaire de la Violette. Il semble, d'après certains documents, que le concierge avait, dans la cave de la Violette, une buvette. Ce concierge était aussi chargé de convoquer les membres du Conseil sur l'ordre des Bourgmestres. Il y avait encore quatre crieurs, chargés de « crier

le pallaix », ou assemblée générale des bourgeois, de faire l'appel des causes devant les Jurés. de garder l'huis lors des séances du Conseil ou des audiences, de dresser, démonter et garder. jour et nuit, la tente des bourgmestres élevée sur la foire pendant la durée de celle-ci. Il y avait encore deux messagers ou courriers, portant les lettres et messages de la ville ; le jour de la Saint-Jacques, les deux messagers allaient annoncer l'élection des nouveaux bourgmestres au Prince et on leur donnait alors, comme pourboire trois florins Brabant. Venaient ensuite les trompettes, tambours et « ménistres » (musiciens), les capitaines et les bombardiers de la Cité. Tout ce monde était aux draps de la Cité, autrement dit portait sa livrée rouge et jaune. Les bourgmestres en étaient accompagnés aux processions et cérémonies qui avaient lieu le jour des Rois, anniversaire de la conspiration des d'Athin, lors de la Translation de Saint Lambert, le jour de la Procession du Saint Sacrement, à la Procession des Écoliers. le lundi suivant la Sainte Marguerite, le jour de Saint Jacques, le jour de Sainte Anne, pour la reddition des comptes, le jour de la Sainte Lucie, pour l'élection des XXII. Tous les serviteurs devaient, en outre, garder la Violette et le Marché jusqu'à la nuit tombante. Ces offices se vendaient, non au profit de la caisse communale, mais pour le compte des gens qui en possédaient la collation avec le Conseil et les Métiers, et s'en partageaient le profit.

Les Jurés, désignés en même temps que les XXXII du Conseil de la Cité, formaient une sorte de tribunal communal « le Statut », présidé par les Bourgmestres. Leur compétence se bornait uniquement aux transgressions de la franchise par des particuliers, aux dettes civiles et marchandes, à moins qu'elles ne fussent contractées par des filles ou veuves non marchandes publiques. La Cour des Jurés siégeait à la Violette le lundi. Le mardi, les Jurés et Bourgmestres devaient vaquer, avec les Échevins, de neuf heures à midi, aux enquêtes sur les plaintes civiles et criminelles. Le tribunal des Jurés, dont la partialité était connue, ne semble pas avoir rempli avec vigilance l'office des enquêtes car l'édit de 1603 se plaint qu'à « raison des dons et beuveries » [les Jurés négligent les enquêtes « de quoi nostre Cité est fort descriée des voisins » dit le Prince, et Philippe de

Hurges confirme cette triste opinion que nous retrouverons en parlant du caractère des Liégeois.

La Cité possédait aussi son Mambour et son Syndic, chargés de la représenter et de faire valoir ses intérêts devant les diverses juridictions où la Cité pouvait être mise en cause. D'après certains textes de la Paix de Saint-Jacques et du règlement de Heinsberg, il y avait, à Liège, dans chaque vinâve, un maire ou mayeur, assisté de jurés, sorte de tribunal sur lequel je n'ai découvert aucun document, et qui tenait ses plaids le jeudi.

La Cité possédait un certain nombre d'établissements charitables dont plusieurs, comme la Maison ou plutôt les maisons de Cornillon, lui appartenaient dès avant la constitution de la Commune. C'étaient les Métiers qui, à tour de rôle, désignaient les maîtres ou administrateurs de ces hospices et hôpitaux.

Le rôle politique des corporations de métiers était considérable à Liège. Outre leur participation à l'élection du Magistrat, du Conseil et des Jurés, les finances dépendaient d'eux, puisque tout impôt communal, et même certains autres impôts devaient être « passés », c'est-à-dire votés par eux. Ils étaient aussi gardiens des institutions communales, et chacun des Métiers devait fournir dix personnes armées pour constituer une compagnie de trois cent-vingt soldats, pour garder la Violette : c'est ce que l'on appelait les « Dix-Hommes ».

Les Métiers n'étaient pas seulement des corporations professionnelles ; ils étaient surtout des organisations politiques. Leur première apparition à Liège semble remonter à l'année 1253 : ce n'étaient d'abord que des compagnies d'artisans dont Henri de Dinant aurait fait des compagnies militaires, mais nous devons avouer que ces affirmations sans preuves ne nous convainquent nullement. Il ne nous paraît pas que, de but en blanc, on pouvait, en face des nobles de 5 lignages et du Chapitre, très puissants à cette époque, faire appel à de pauvres gens qui, ayant déjà peine à gagner leur vie, ne se souciaient pas encore des luttes pour la conquête du pouvoir. La lutte du XIII<sup>e</sup> siècle se fit tout d'abord entre deux partis aristocratiques, et les dizaines de Henri de Dinant nous semblent, non des organismes révolutionnaires d'abord, mais seulement la mise sur pied de guerre des bourgeois, puis leur emploi contre la puissance des Echevins et

du Chapitre. La constitution des corporations de métiers en compagnies militaires, puis en corps politiques, nous paraissent, bien au contraire, le résultat, et non le commencement de leur évolution politique.

Quoi qu'il en soit, car nous ne pouvons faire là-dessus que des hypothèses, dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les Petits, c'est-à-dire le petit peuple, entreprennent vigoureusement la lutte contre les Grands ou aristocratie noble ou bourgeoise, et la poursuivirent avec succès. C'est à ce moment que les Métiers sont organisés politiquement et militairement, et leur nombre, en 1384, atteint le chiffre de trente-deux corporations. A quoi ce nombre se rapporte-t-il? C'est ce que je n'ai pu savoir. Il y a eu, certainement, plus de trente-deux professions, et pour avoir le chiffre de trente-deux, on a été obligé de grouper certaines professions. Est-ce le nombre des paroisses qui a fourni ce chiffre? On ne peut le savoir. Arrivée au pouvoir, cette démocratie turbulente, indisciplinée, se montra immédiatement incapable de gouverner de façon stable, sage et modérée, les intérêts du parti au pouvoir étant les seuls que l'on prit en considération. Elle ne voulut, dans la Cité, souffrir la participation d'aucune des autres classes de la population, ni se plier à l'ordre et à la discipline, mais se laissa conduire par d'ambitieux intrigants. En 1408, la bataille d'Othée mit, temporairement, fin à la tyrannie démagogique, mais, huit ans plus tard, Jean de Bavière rétablissait les corporations au nombre de douze, (1416) porté à dix-sept en 1417, et élevé à trente-deux, en 1418, par un privilège de l'empereur Sigismond, rendant aux Métiers leurs droits et leurs privilèges. Sous Jean de Walenrode, les Métiers, redevenus puissants, se montrent aussi indisciplinés, aussi arrogants, tant que, par son fameux règlement, Jean de Heinsberg tenta de mettre fin aux abus. Cet édit demeura en vigueur jusqu'au moment où, les abus devenus criants, le prince Ernest de Bavière, croyant les bourgeois devenus plus sages, pensa remédier à la corruption électorale en rendant aux assemblées des Métiers la prépondérance dans les élections magistrales. Il se figura, sans doute, qu'il était plus malaisé aux intrigants de corrompre à la fois, le sort et la grande foule des petites gens de métiers et, devant la paix qui avait, depuis un siècle, régné à Liège, il crut le peuple assagi.

Il n'en fut rien : les intrigants, ambitieux et riches trouvèrent aisément le moyen de s'assurer et les chances du sort et les suffrages des petites gens besogneuses, et les Métiers, au XVII<sup>e</sup> siècle, se montrèrent aussi turbulents, aussi anarchiques qu'ils l'avaient été aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Comme le disait, en 1638, l'auteur de la *Semonce aux Liégeois quelque peu esveillez* : « En une ville desréglée et où la science et prudence ne tient le gouvernail avec la douceur, la justice et la raison... l'autorité n'a pour fondement que la passion du menu peuple qui tourne à tous vents suivant le soufflement et suggestion qui se donnent par les salamandres qui vivent dans le feu et les tourbillons des confusions. »

On sait la suite.

En remettant aux corporations de métiers le droit électoral, Ernest n'établissait pas un principe nouveau. Dès son arrivée au pouvoir, la classe populaire avait proclamé que, seuls, les citoyens faisant partie des métiers manuels possédaient le droit d'élire les magistrats communaux. Peut-être, à l'origine, fallait-il même, pour être électeur, exercer effectivement un métier. Plus tard, on admit qu'il suffisait d'être inscrit comme membre, dans un Métier. C'était aux membres de corporations qu'appartenait le droit électoral, mais on n'entrait pas comme on voulait dans ces corporations, plus politiques que professionnelles. En effet on ne pouvait faire partie d'un Métier de façon effective, autrement dit y faire « sieulte », avec voix délibérative que pour autant que l'on fût, de naissance ou qu'on eût été reçu bourgeois ; que, de plus, on fût né et nationné du pays, de naissance légitime, de religion catholique et de « bonne fame et conversation ».

De par leurs affaires, leur commerce, certains bourgeois étaient obligés, à cause des monopoles des corporations, de s'affilier à plusieurs de ces corporations. Ce fait, naturel économiquement, ne pouvait se comprendre politiquement, puisqu'il aurait donné à ces bourgeois voix délibérative dans plusieurs Métiers à la fois. Aussi chacun devait-il, dans ce cas, indiquer quel Métier il entendait « hanter » et il ne pouvait faire « sieulte » qu'à celui-là. D'autre part, celui qui était inscrit à un Métier devait, sous des peines sévères, prendre part aux assemblées, spécialement à celles où l'on procédait aux élections magistrales ou corporatives,

ou encore quand il s'agissait de « passer » les impôts. Le vote était obligatoire, à moins d'absence de la ville ou de maladie grave. Dans le vote des impôts, chaque Métier comptait pour une seule voix, c'est à dire que l'impôt devait être accepté par au moins dix-sept Métiers. Ce n'était pas toujours juste puisque les Métiers n'avaient pas le même nombre de membres, et il pouvait arriver que les dix-sept Métiers acceptant ou refusant l'impôt, ne représentaient pas du tout, voire même au contraire, la majorité des électeurs. Quand l'impôt, encore que voté par un certain nombre de corporations était impopulaire, comme les « pécules » sur le grain ou la bière, le peuple murmurait, s'irritait et, parfois, les intéressés parvenaient à faire une émeute, à la suite de laquelle les autorités devaient faire « décrier » ou « dépublier » les impôts. La passation des impôts par les Métiers ne suffisait cependant pas pour les rendre exécutoires, il fallait encore l'agrément du Prince et de son Conseil Privé. En effet, cette approbation était indispensable pour que l'impôt fût perçu, car le Prince seul pouvait donner aux collecteurs la « sauvegarde » qui les rendait inviolables.

\* \* \*

La caractère turbulent et querelleur des Liégeois, leurs habitudes d'intempérance et d'ivrognerie, les troubles qui, agitant les pays voisins, en faisant refluer sur le Pays de Liège toute une population peu recommandable, devaient rendre malaisé le maintien de l'ordre et de la sûreté à Liège, d'autant plus, que, comme le leur reprochait le Prince, dans le *Règlement* de 1603, les Jurés ne montraient aucun empressement à poursuivre et punir les auteurs de désordres. Aussi les édits sur la police sont-ils fréquents et justifiés.

Il est interdit, en ville, disent ces édits, de faire « crys ou remours, de harballer (harceler) les passants, de bouter (faire sonner) fifres, trompettes et tabours » et ce, aussi bien le jour que pendant la nuit : de crier, faire clameurs, esmoys ou troubles, dire, faire injures, laidures et vilainies aux bourgeois, leurs huis, portes ou maisons, de faire « scouzes » (agitation, du verbe a. f.

escoudre ou escourir), « bourines » (du verbe a. f. buriner = injurier) et ce dernier fait est tout particulièrement interdit.

Il était défendu de se trouver, sans motif plausible, dans les rues pendant la nuit, c'est-à-dire, suivant un édit de 1582, de sept heures du soir à six heures du matin, ou, selon l'édit de 1609, de sept heures après-midi à six heures du matin, en hiver, premier novembre au premier mars, de neuf heures du soir à trois heures du matin, en été, premier mars au premier novembre, l'heure officielle étant celle de l'horloge de Saint-Lambert. Pendant ce temps de nuit, on ne pouvait parcourir les rues que muni d'une lanterne ou lumière découverte.

Après six heures du soir en hiver, sept heures en été, les cabaretiers ne peuvent plus tirer de vin, bière ou autre boisson, et doivent avertir leurs clients d'avoir à quitter le cabaret. Il leur était strictement défendu de garder chez eux, à portes closes, des gens pour boire ou « tremeler » (jouer au tremeler, jeu à trois dés) et, après neuf heures du soir, ils ne pouvaient plus laisser sortir les étrangers logés chez eux. La prohibition de se rendre la nuit dans les tavernes était plus stricte encore en ce qui regardait les maisons de plaisir et de débauche, qui étaient étroitement surveillées car elles étaient souvent les endroits où se cachaient les bandits, les assassins et les autres « ribauds ».

Chaque année, les Échevins et les Jurés faisaient des enquêtes générales pour établir exactement quels étaient les gens de mœurs infâmes ou peu recommandables, mais il faut croire que ces mesures n'étaient guère appliquées ou ne suffisaient pas. Philippe de Hurgés dit expressément : « Il fait, de nuit, fort dangereux (à Liège) d'être vollé ou blessé, n'y ayant aucuns gardes pour y mettre ordre et, de jour, y entrant toute la racaille des environs par faute d'hommes aux portes, de mode que tout y est le bienvenu. D'ailleurs les Liégeois ayant tel privilège qu'après avoir commis un meurtre de guet-apens, prennent le poteau (porte) d'une maison bourgeoise où on ne les peut appréhender et ont trois jours francs pour disposer de leurs affaires ; coutume pernicieuse et sotté parmy un peuple colère et prompt à donner des coups de couteaux, car, par telle impunité il arrive mille meurtres et assassinats qui, autrement, n'arriveraient

que plus rarement. » Bien qu'il interprète assez mal le privilège de l'inviolabilité des maisons bourgeoises, et le confonde avec l'exercice du droit d'asile dans les couvents, le tableau qu'il trace est conforme à ce qui ressort des plaintes criminelles. Nous aurons à en parler plus longuement dans une autre étude.

A la décharge de la police, réellement insuffisante, de la Cité, il faut dire que les troubles extérieurs étaient, en grande partie, la cause de ce manque de sécurité. Le pays était infesté de vagabonds, de soldats étrangers, mutinés ou licenciés, de « vry-butters » brigands et pillards qui « branscattaient » (brandschatzen = détrousser) tout le plat pays, se hasardant même jusque dans faubourgs de la Cité. Pour éviter les désordres causés par ces les soldats, plusieurs réglemens, analogues à celui du 9 juillet 1580, ordonnèrent que tous soldats au service d'un prince étranger et qui ne seraient pas les hôtes d'un bourgeois, avaient à quitter la ville dans les trois jours, à moins de fournir aux Bourgmestres attestation suffisante sur leur religion, leur relations sociales, leurs moyens d'existence et les raisons de leur présence à Liège. L'obligation tombait également sur les Liégeois qui se trouvaient au service de princes étrangers. Il y avait beaucoup de Liégeois dans les armées françaises, espagnoles, allemandes et hollandaises, et la prescription avait été prise pour surveiller les menées de ces gens, souvent envoyées à Liège afin d'y ménager des intelligences avec l'étranger, comme cela s'était vu lors de l'attaque de la Cité par le prince d'Orange, puis lors de la prise de Huy, en 1595, par d'Héraugière.

Les « hostelains » ou aubergistes, taverniers et cabaretiers demeurant à l'intérieur des murs, étaient tenus de faire connaître, chaque jour, aux officiers du Prince ainsi qu'aux bourgmestres, les noms, prénoms et qualité des gens qui venaient loger chez eux, et mentionner, en outre, l'endroit d'où venaient ces gens et où ils se rendaient, leurs état et qualité et les armes dont ils étaient porteurs. Les bourgeois hébergeant chez eux des personnes étrangères à la ville, fût-ce même des surcéants (nationaux) du pays, étaient obligés d'en faire la déclaration. Même obligation était imposée aux bourgeois de la banlieue : ils devaient faire cette déclaration chaque soir, avant la fermeture des portes de la ville. Les aubergistes et taverniers

devaient avoir, chez eux, une copie du règlement et la montrer à ceux qu'ils hébergeaient, afin qu'ils ne pussent prétendre l'ignorer. Enfin, avec la clef magistrale, l'officier du Prince ou les bourgmestres pouvaient faire des perquisitions dans les maisons suspectées de recéler des étrangers.

L'édit du 19 avril 1582, qui renouvela toutes ces prescriptions, ordonna, en plus, que les étrangers brimbeurs et brimberesses (mendiants), invalides, vagabonds et, ajoute-t-il, les Egyptiens, n'ayant dans les pays ni demeure ni métier et qui « viennent prendre le bien des pauvres du pays », aient à se retirer, dans les trois jours, de la Cité et banlieue, sous peine d'être « attachés par l'oreille à l'estache (pilori) du Marché et fouettés de verges ». A la première fois qu'ils seront repris, ils seront de nouveau fouettés et marqués aux reins d'un fer rouge (li Pèron àx reins) puis, à la seconde récidive, ils seront « pendus et étranglez par la gorge ». Comme on le voit, on n'y allait pas de main morte, mais des moyens aussi radicaux étaient motivés par les excès des vagabonds et pillards ; pour s'en débarrasser, l'on finit par donner aux bourgmestres, maveurs, baillis et drossards de tout le pays, l'ordre de réunir les paysans et habitants en armes, de poursuivre les brigands et les « saccager sans merci ».

Si les ordonnances de police étaient sévères et minutieuses, il était difficile de les faire observer dans une ville où, comme le dit de Hurgès, les gens sont colères et prompts à en venir aux voies de fait et aux armes.

Cette question du port des armes, en ville, par les particuliers semble avoir été, surtout au XVI<sup>e</sup> siècle, l'un des cauchemars de l'autorité. Ordonnances sur ordonnances paraissent, édictant les peines les plus sévères, contre qui porte des armes, rien n'y fait : en 1789, on se disputait encore sur cette question.

Il semble qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les gens ne sortaient de chez eux qu'armés jusqu'aux dents d'engins de toute espèce : picots de Haccourt (épieux) harquebouzes, verdins, pistolets, haliebardes, fourches, boules de fer ou de plomb, épées longues de plus de quatre pieds, piques et demi-piques, braquets, haches, marteaux d'armes, dagues, stylets, poignards, heppes (haches, couperets), telles sont les armes dont font mention les édits de prohibition, sans compter les outils de métier, servant d'armes, selon l'édit du

19 avril 1582. Et pour se garantir, chacun se couvrait le corps de « corselets, jaques de mailles, habits doublés et fourrés ». Les divers édits restèrent sans effet et, de guerre lasse, le Prince, en 1612, consentit à un compromis. Les bourgeois peuvent porter l'épée, longue de quatre pieds au plus, et dans le fourreau. Ceux qui vont en voyage pour leurs affaires ou commerce sont autorisés à se munir d'une épée ou demi-pique s'ils sont à pied d'une escopette ou arquebuse s'il vont à cheval, mais à condition de ne charger leurs armes qu'en dehors de la ville et de les décharger avant d'y entrer. En dehors de cela, ceux qui seront trouvés porteurs d'un pistolet, soit dans la poche, soit ouvertement seront bannis à perpétuité. Il était interdit de tirer des coups de feu en ville, pour quelque motif que ce fût, et une ordonnance de 1562 défendait de se couvrir la figure d'un masque ou de se cacher les traits de quelque autre manière.

\* \* \*

Parmi les autres mesures de police, la Cité avait encore dans ses attributions l'entretien des portes, remparts, ponts et quais le nettoyage des rues, des rieux et faux-rieux, la police sanitaire et celle des établissements ou industries incommodes.

L'entretien des murailles de défense de la ville était l'objet d'une vieille querelle entre la Ville et le Chapitre cathédral ; divers compromis avaient eu lieu et, en dernière analyse, c'était le Conseil communal qui s'occupait des fortifications, de leur construction et de leur entretien, comme il arriva, en 1595, pour la porte Sainte-Marguerite, celle de Honguerie et le rempart d'Amécourt. En cette même année, on démolit la tourelle du rempart de Gravioule, on contruisit le pont Maghin avec sa poterne, le pont allant vers l'Islay-Hochet et l'on établit un quai prolongeant, vers la porte Maghin, le port de la Batte. Sur représentation des bateliers, le Conseil interdit de jeter dans les cours d'eau et biefs de moulin, les « xhavements et autres trigus » qui peuvent entraver la navigation, et il fait réparer la digue des Grosses-Battes qui fournissait le coup d'eau à de nombreux moulins.

L'existence du pavé à Liège remonte à une haute antiquité, car on la signale au XIII<sup>e</sup> siècle. La Cour de la Fermeté, qui avait dans ses attributions tous les travaux publics, ne se gênait guère, comme de nos jours, pour faire payer, par les particuliers, une partie des dépenses lui incombant. C'est ainsi qu'un recès du 21 juillet 1586 déclare que la Cité consent à fournir les matériaux nécessaires pour refaire « la pavée » de Mairniérue, à condition que les habitants riverains en paieront le placement. La « pavée », d'ailleurs c'est une tradition à Liège, était en mauvais état, assure Philippe de Hurgés. C'étaient des industriels spéciaux, les « repreneurs de chaussées » qui, moyennant une modique redevance sur les charrettes et « sployons » (traîneaux) devaient entretenir le pavé, mais, sans doute ne faisaient-ils pas leurs frais, puisque les chaussées étaient en mauvais état. Peut-être aussi, était-ce le charriage intense qui abîmait les chaussées. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, on avait interdit aux « charrons, conducteurs de berwettes et botresses de faire staple en ville pour y vendre des charbons et fowailles », parce qu'ils salissaient les rues. Les dépôts de charbon devaient se faire sur le Rivage d'Avroy vers les Guillemins ou sur les Communes dites Leuze, près du Baillart de Sainte-Foi ; seuls les charbons provenant d'Ans, Sainte-Walburge et des Tawes, pouvaient, traverser la ville pour se rendre à leur dépôt, au Vivier de Chérayoye. La circulation des véhicules transportant des charbons était, tant à cause de la poussière que du poids des charrettes, interdite sur les ponts. La circulation de chars à bennes d'osier dont la contenance excédait cinq mesures était défendue en ville. Les charretiers ne pouvaient faire courir leurs chevaux dans les rues et lorsqu'ils descendaient des « thiers » ou vallées (pentes) les conducteurs devaient serrer leur véhicule « à bloc » c'est-à-dire freiner.

\* \* \*

C'était le Conseil qui donnait les autorisation de bâtir ou de rebâtir les maisons privées, mais nous n'avons, jusqu'ici, trouvé aucun document sur ce point non plus que sur des déterminations d'alignement. Je pense bien, néanmoins, qu'il y a dû avoir, là-dessus certaines règles.

La police des établissements incommodes appartient aussi au Conseil. Nous le voyons, en 1585, enjoindre aux mairniers (vendeurs de bois de construction) de ne pas encombrer la rue et le quai sur-Meuse avec leurs marchandises ; en 1585 et 1586, le Conseil s'oppose à l'établissement de « paille de sel » ou raffineries, en Féronstrée et rue du Carré, à cause des émanations, « parfumes » et mauvaises odeurs produits par cette industrie ; en 1594, sur plainte de voisins, il enjoint à un serrurier de Mairnièrue de transporter ses ateliers trop bruyants en la rue des Pealiers (poéliers), ou autres lieux « abstraits » (retirés).

Cela nous fait passer à l'examen de la police sanitaire.

Les maladies contagieuses étaient nombreuses et fréquentes, jadis, mais aucune n'était crainte autant que la peste. La nature des épidémies que les historiens et chroniqueurs désignent du nom de peste n'est pas aisée à déterminer. Il est hors de doute qu'il y eut des épidémies de peste bubonique, mais d'autres maladies épidémiques à grande mortalité, comme le choléra, le typhus, par exemple, ont pu se produire dans les villes où, à côté d'une population très dense, on laissait pourrir à l'air libre des débris de toutes sortes qu'on ne pouvait évacuer. On attribuait communément ces épidémies au « mauvais air » causé par le passage des comètes et plusieurs calamités de ce genre avaient sévi à Liège au XVI<sup>e</sup> siècle. Sous le règne même de Groesbeck, une épidémie de peste avait été violente au point que, selon Chapeville, les morts et les mourants étaient abandonnés dans les rues où, faute de passage, l'herbe avait fini par croître. C'était, selon toute apparence, la grande inondation de 1571, qui avait amené le fléau, en produisant la décomposition, dans les caves et les canaux mal irrigués, de détritrus et de matières organiques.

Afin de remédier à la situation, le 4 septembre 1572, un édit interdisait de jeter sur la rue, dans les rivières, ruisseaux, rieux, faux-rieux et dans la Meuse, les « fientes, ordures, sang, trigus et carongnes » ; il était interdit de les jeter dans les rues, chaussées et vinâves : on devait les faire transporter aux remparts. Dans les rues et vinâves infectés, de grands feux de houille seraient allumés, à onze heures du soir, avec défense à quiconque d'en approcher. Certaines précautions prophylactiques devaient être prises à l'égard des malades et de ceux qui

les soignaient. Le peuple, qui ne se contentait pas de ces mesures préventives et voyait dans la peste une punition de ciel, alla allumer des chandelles à toutes les « potalles » ou niches de saints, fort nombreuses dans les rues.

En 1597-1598, la peste se déclara de nouveau dans le pays et les régions voisines, mais, cette fois, le prince Ernest, suivant les conseils de médecins éminents, comme Thomas de Rye, prit des mesures plus scientifiques, comme on peut le voir par ses édits d'août 1597 et septembre 1598.

Il est interdit d'avoir chez soi, en ville, des porcs, truies, cochonnets, pigeons, lapins et oiseaux et le cri du Perron du 30 avril 1597 avait déjà prescrit de détruire tous ces animaux. On peut en avoir dans la banlieue, à condition de posséder un jardin assez vaste où on doit les maintenir sans les laisser divaguer sur la voie publique.

Les bourgeois sont tenus d'évacuer de leurs maisons et de faire conduire aux remparts ou autres lieux désignés pour cela, les trigus, cendres et ordures. Ceux qui ont des « piscines » (citerne) ou « saïweroux » (puisards) doivent les faire curer et en transporter le contenu à la Meuse. Il est strictement interdit de jeter sur la voie publique des « cendres, flattes et ordures ». Les immondices, carongnes et mouries (bêtes crevées) ne peuvent être jetées dans les rivières et faux-rieux de la ville. Ordre est donné de nettoyer avec soin le Marché, la « Ribouée » et tous les autres marchés, ainsi que le Muïds, pour lequel on aura un soin tout spécial. Il est interdit d'arrêter ou détourner les eaux courantes. La viande et le poisson seront visités avec soin, et la qualité seulement suspecte de ces marchandises en empêchera la mise en vente ; il est défendu de vendre des graisses, « daguet » (goudron), « harpixhe » (poix), des loques et chiffons, de faire sortir des magasins des vieux-wariers » (fripiers) les vieilles « bagues » (vêtements) et accouplements » et de les promener par la ville. Ces vieux habits ne peuvent être mis en vente qu'à l'intérieur des boutiques. On peut ouvrir, pendant le jour, les fenêtres des maisons, mais il est interdit d'y exposer les « bagues », literies et vêtements. On ne peut introduire en ville de meubles provenant de la campagne et d'une maison infectée par l'épidémie.

Une grande croix blanche devait être tracée sur la porte des maisons où il y avait des malades, et cette croix devait y demeurer, après la maladie, pendant toute la quarantaine suivante ; les maisons ainsi désignées ne pouvaient, pendant tout ce temps, ouvrir ni portes ni fenêtres ne fût-ce pour recevoir les choses indispensables à la vie.

Certaines dispositions, destinées à empêcher la contagion, sont prises contre ceux qui soignent les pestiférés. Les gens qui se livrent à cet office charitable ne peuvent circuler en ville depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Ils ne peuvent même se montrer aux fenêtres et aux portes des maisons où se trouvent des malades. Les Lollards, et les médecins qui soignent les pestiférés ne doivent pas pénétrer dans les églises ni autres lieux de rassemblement ; ce n'est que cinquante jours après le décès de la dernière personne qu'ils ont soignée, que cette interdiction est levée.

Les hôteliers et aubergistes ne peuvent recevoir de gens venant d'un pays où sévit la peste.

Il était interdit de faire, comme c'en était la coutume, des « houbettes » (cabanes) sur les remparts ou dans la campagne pour y transporter les pestiférés. Ceux-ci devaient être soignés à leur domicile et, s'ils étaient trop pauvres, se retirer au Baillart, c'est-à-dire au lazaret établi sur les Communes de Leuze, au bout du faubourg Saint-Léonard. La sépulture de pestiférés ne pouvait avoir lieu que la nuit, et le plus secrètement possible.

Parmi ces mesures il en est, on le remarquera, qui ont pour but d'éviter la démoralisation causée par la peur de la maladie, d'autres indiquent que l'on avait reconnu que les épidémies de peste ou autres avaient leur cause dans des émanations provenant des ordures et immondices putréfiées et la malpropreté causée par la misère, surtout après des guerres, des inondations et des disettes comme c'était le cas à cette époque.

Les mesures édictées par le Prince furent surtout préventives, car les chroniqueurs ne mentionnent aucune épidémie à Liège à ce moment, mais, en 1597, la peste avait enlevé 40.000 personnes à Cologne, ville avec laquelle Liège se trouvait en relations. Suivant le cri du Perron du 30 avril 1597, quelques cas isolés avaient été signalés à Liège et on peut admettre que ce sont

les mesures de prévention prises à temps qui ont empêché la propagation du fléau.

La Cité, nous l'avons dit, avait, pour les pestiférés, un lazaret tout au moins temporaire sur les terres communales de Leuze, près de Cronmeuse. Au Moyen âge, elle avait dû créer un autre lazaret, définitif, celui-là, pour les lépreux, au pied de Cornillon et c'étaient les Métiers qui en désignaient les administrateurs. Nous en reparlerons, comme des autres hospices, dans une autre étude.

\* \* \*

Dans une ville où les habitations étaient, jusqu'à l'étouffement, serrées les unes contre les autres et, pour la plupart, bâties en charpentage, où, de plus on exerçait des métiers exigeant l'emploi du feu, les incendies auraient dû être terribles. Il ne semble pas, pourtant, qu'il en ait été ainsi et, à part l'incendie de la Mal-Gouverne, sur le pont des Arches, les chroniqueurs ne font mention d'aucun grand incendie. Il faut donc croire que des précautions sérieuses étaient prises contre le feu.

En effet, dès qu'un incendie avait lieu sur quelque point de la ville, il devait, aux termes des édits, être signalé immédiatement par la « copareille » (1) sonnante en tocsin. à « son dru et

(1) Le nom de cette cloche, célébrée par le poète Simonon, a donné lieu à diverses étymologies. Simonon, qui était du XVIII<sup>e</sup> siècle, rapprochait, avec raison me paraît-il, le mot copareille de « ricoper » (sonner en tocsin), à coups pressés. Grandgagnage et Scheler admettraient plutôt l'étymologie « coupe-oreille », étymologie qu'ils basent sur une coutume de couper l'oreille aux gens de mauvaise vie trouvés dans les rues après le couvre-feu, sonné par cette cloche. Non seulement, cette coutume n'a jamais existé, mais le mot « areille », et non « oreille », qui figure dans les meilleures versions du mot, s'oppose à cette étymologie. Il semble que la première partie du mot soit « côper », dans le sens de « copeter » ou « copter » (sonner en tocsin, au moyen de deux maillets), usage auquel cette cloche, cloche banale, était destinée. Mon grand-père, Mathieu-Lambert Polain, vieux Liégeois, disait que la cloche était nommée ainsi parce qu'elle sonnait à coups pareils « à côps pareils » ce qui était la réalité, puisqu'elle sonnait en tocsin, mais ce ne peut être là qu'une étymologie, ou plutôt une explication étymologique populaire. La terminaison « areille » est, dit Schéler, rare dans le wallon liégeois, mais si la graphie « eille » est rare en liégeois, la forme « eye » y est fréquente, mais ne pourrait servir à expliquer l'« eille » de copareille, car la forme ancienne des mots en « èye », « aye », est « ea » ou « eal » (Donneal, Donnea, Donnaye, Donnay ; Pollereal, Pollerea, Polleraye, Polleray ; Pureal, Pura, Puraye ; Suréal, Suréa, Suraye ; Saroléal, Saroléa, Sarolaye, Sarolay, etc.), mais

pressé » (recouper, en wallon). Pour signaler les incendies, un trompette était placé en observation pendant toute la nuit, dans la lanterne de la grande tour de la Cathédrale, faisant office de beffroi. Outre ce qui est dit dans les conclusions capitulaires au sujet du salaire de ce trompette, une gravure du temps nous donne l'image d'un de ces guetteurs, sonnante, au pied de la Cathédrale, vers la place Verte, une trompette dont le fanion porte les armes de la Cité. Sous la gravure on lit :

Si je vous ay, ô noble bourgeoisie,  
En sonadant par trop donné resveil,  
Ou si desdaing emprenez vostre sommeil,  
Pardonné moy par vostre cortoisie,  
Considerant qu'à l'amant et l'amy,  
Esbatement joyeux ay fait donner,  
Et à vous tous pour estrenne jolie,  
Dieu doint vos jours de bien en mieux finer.

Cette image est, à n'en pas douter, la carte d'étrénne que le trompette allait présenter à la noble bourgeoisie « pour en obtenir une gratification et puisqu'il « sonadait » la nuit, il s'agit bien du guetteur dont parlent les conclusions capitulaires des 12 novembre 1599 et 16 novembre 1605 et auquel le Chapitre de Saint-Lambert alloue, chaque année, un manteau ou pelisse. Ce trompette était, sans doute, un de ceux de la Cité qui annonçaient la proclamation des édits au perron de la Violette. La Cité possédait aussi ses tambours, et il existait, dans les collections d'Ulysse Capitaine et de Léon Béthune, à ma connaissance, deux exemplaires de cartes d'étrénnes, de la même époque, à l'usage des tambours de la Ville, et qui, sans doute, allaient battre le rappel des compagnies bourgeoises dans les vinâves. Un recès de la Cité du 6 août 1615 déclare que, seuls, les trompettes et tambours de la Cité, pouvaient aller faire des souhaits et demander des étrénnes, tant aux bourgeois qu'aux étrangers de passage à Liège.

il n'y a, dans nos textes, aucun exemple de « copareâl » ni « copareâ », donc il faut s'en tenir à une graphie reproduisant une prononciation coutumière en « aye ». Je me demande si ce mot « arèye » (écrit « areille » ou « areilhe ») ne serait pas le vieux français « aràie », qui signifie armée? Ce serait donc la cloche qui, en « copant », appelle les gens aux armes, c'est-à-dire l'armée. Or, telle était bien, et de tout temps, la destination de cette cloche banale (cf. DU CANGE, verbo « Arraiare »).

Pour en revenir à nos incendies, le tocsin, sonné à la Cathédrale, avait pour but d'avertir et les bourgeois qui devaient se mettre en mesure de porter éventuellement secours, et les gens chargés particulièrement du service des incendies, c'est-à-dire les couvents de moines mendiants établis dans la Cité.

Afin d'éviter que la foule, en se portant sur les lieux du sinistre, n'entravât les sauveteurs, il était enjoint que, seuls, les habitants des vinâves où le feu éclatait pouvaient y courir, mais ceux du vinâve même, qui n'étaient pas commandés à cet effet, devaient s'abstenir d'y aller d'autorité privée. Les membres des compagnies bourgeoises et les moines mendiants, seuls, avaient la charge de s'occuper des incendies. Quant aux autres citoyens, dès qu'ils entendaient le tocsin, ils devaient, si le feu prenait la nuit, placer à leurs fenêtres, des torches, falots, chandelles ou lanternes allumés, afin d'éclairer la rue, et placer devant leur porte des tonneaux, seaux ou autres vaisseaux remplis d'eau. Les capitaines des vinâves voisins de celui où le feu éclatait, devaient se tenir prêts à courir à l'aide avec leurs hommes si besoin en était. Quant aux moines mendiants, c'étaient les Prêcheurs ou Dominicains, Carmes, Mineurs, Observans et Lollards.

Le matériel d'incendie c'est-à-dire les seaux de cuir, échelles, crochets à grimper ou crocs, étaient fournis par les abbés des autres grands couvents. L'abbé de Saint-Jacques, celui de Saint-Laurent, les abbés de Saint-Gilles, du Val-Saint-Lambert, les prieurs des Croisiers, des Écoliers, de Beaurepart, des Chartreux, et celui de l'Hôpital à la Chaîne devaient fournir chacun 24 seaux, 6 échelles à crochets de 24 à 30 échelons et 6 grands crocs avec leurs anneaux, ce qui donnait à la ville un matériel de cent et seize seaux, cinquante-quatre échelles, et cinquante-quatre crocs. Ce matériel était réparti, suivant les besoins, au couvent des Mineurs pour le vinâve du Marché, à la Halle des Drapiers pour le vinâve de Saint-Jean-Baptiste, aux Écoliers pour le vinâve d'Outre-Meuse, aux Dominicains pour l'Isle, aux Lollards pour le vinâve de Saint-Servais.

Pour assurer la police et la sécurité, une force publique était nécessaire. Primitivement et en vertu de privilèges concédés par les empereurs allemands, les bourgeois avaient le droit de s'armer pour la défense de leurs villes et, à plus d'une reprise, ces armées bourgeoises prirent part aux combats à côté des seigneurs. Il en fut certes de même à Liège. A la suite des révolutions communales des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les gens de métiers se constituèrent en compagnies militaires, afin de défendre les prérogatives conquises par le petit peuple et, bien que les Métiers n'eussent plus, depuis longtemps, à sortir en armes, certains articles, dans les règlements de Métiers rédigés au XVI<sup>e</sup> siècle, prévoyaient encore le cas où les corporations pourraient être appelées sous les armes pour défendre la Cité et devraient suivre la bannière du Métier ainsi qu'une enseigne militaire. Ce n'était plus guère qu'aux Joyeuses-Entrées, ou pour les grandes processions officielles que les Métiers marchaient encore, en troupe, derrière les bannières et pennonceaux, et si les citoyens coopéraient à la garde de la ville, ce n'était pas comme membres des Métiers, mais comme faisant partie des compagnies bourgeoises dont nous parlerons ci-après.

De droit de garde des Métiers, il était cependant demeuré un souvenir, c'était la garde des Dix-Hommes, compagnie de trois cent-vingt soldats, dont dix devaient être fournis par chaque corporation. Créée au XV<sup>e</sup> siècle, la compagnie des Dix-Hommes avait été réorganisée le 24 janvier 1595. Elle était commandée par quatre capitaines et quatre alfères ou enseignes. Les Dix-Hommes, avaient pour mission de veiller sur la Violette et sur les bourgmestres, d'empêcher toute atteinte aux franchises et, en cette qualité, devaient exercer la police sur le Marché, les places publiques et dans les rues. Il devait toujours y avoir, en permanence, dix hommes de la compagnie, en garde à la Halle des Tanneurs, près de la Violette, d'où leur nom de Dix de la Halle.

Outre les Dix-Hommes, les Bourgmestres avaient à leur disposition divers valets ou sergents, pour faire exécuter leurs ordres, mais il ne paraît pas, si l'on en croit les pièces du temps, que cette police fût suffisante pour assurer l'ordre et empêcher des crimes et faits très graves comme il s'en produisait fréquem-

ment, même à proximité de la Violette. Outre les incriminations de Philippe de Hurges et celles d'Ernest de Bavière, il y a, dans les registres aux plaintes criminelles, assez de faits qui prouvent que, comme le disait le Prince, l'insécurité qui régnait à Liège était, à l'étranger, l'opprobre de la Cité.

En ce qui concerne la défense militaire de la ville et le service de garnison, la répression de troubles graves ou le service des incendies, les chefs de la Cité avaient à leur disposition les quatre Compagnies Sermentées et les Gardes bourgeoises.

Les quatre Compagnies Sermentées, ainsi nommées parce que leurs membres, en y entrant, faisaient serment d'obéir au Prince et à la Cité en tout ce qui leur serait commandé, étaient des soldats volontaires. La plus ancienne, celle des Vieux-Arbalétriers, qui fournissait la garde du Prince, se composait de 240 personnes ; venaient ensuite les Jeunes-Arbalétriers, au nombre de 200, les Vieux-Arquebusiers, également au nombre de 200, et les Jeunes-Arquebusiers, les plus récents, du chiffre de 150 hommes.

Bien qu'elles ne fussent que des « confrairies » privées, s'administrant elles-mêmes, elles n'en constituaient pas moins une force armée bien exercée et, comme telle, reconnue par les pouvoirs publics et munie de privilèges. Ces compagnies étaient sous la direction du Roy, des grands et petits mayeurs (majors) et leur avoir était administré par un rentier ou receveur. Elles étaient divisées en dizaines, commandées par des dizeniers. Le Roy était le meilleur tireur au « papegay » (tir à l'oiseau) annuel : ceux qui avaient été roys trois années de suite, devenaient empereurs, mais ce n'était là qu'un titre honorifique. Les Maîtres ou mayeurs et les petits-mayeurs étaient élus, annuellement, d'ordinaire le jour de la Trinité, par tous les membres de la compagnie (réglements des 25 mai 1560 et 2 avril 1561). Les compagnies possédaient certains revenus, particulièrement, elles étaient, tantôt concessionnaires des droits d'étalage sur les marchés, tantôt bénéficiaires du péage sur les barques marchandes de Maestricht ou de Huy.

Les membres de ces compagnies devaient, à leurs frais « s'accoustrer et harnacher comme convient à gens marchant sous bannière », dit le règlement des Jeunes-Arbalétriers du 15 mai

1560. Celui des Jeunes-Arquebusiers, du 2 avril 1561, décrit l'équipement : « morillon (casque) gorgerin avec espaulettes, harquebuse, flasques (harnachement de cheval) une demi livre de poudre et autant de plomb ». Les compagnies devaient s'exercer assidûment, ceux qui, en y entrant, ne connaissaient pas le maniement des armes et les exercices devaient s'y adonner jusqu'à ce qu'ils fussent déclarés « idoynes » et suffisants, par les officiers. Chaque dimanche, le rentier devait faire ouvrir le jardin de tir de huit à dix heures du matin et de deux à quatre heures après-midi pour permettre à ceux qui le voulaient de s'exercer au tir aux « berseaux » (cibles). Il devait y avoir, chaque dimanche, dix compagnons à l'exercice, et le rentier était obligé de leur donner de la bière jusqu'à concurrence de la valeur d'un florin liégeois. De crainte d'accidents, l'accès du jardin était interdit aux étrangers. Chaque année avait lieu la « trairie au papegay ou oiselet » (oiseau factice placé sur une perche). Après avoir assisté à une messe du Saint-Esprit, les membres de la compagnie, escortant leur Roy, se rendaient à cheval au jardin de tir et, après le tir, se réunissaient en un banquet dont le prix ne pouvait dépasser un carolus d'or par convive. L'assistance au tir et au banquet étaient obligatoires. Les compagnies, chaque année, devaient « passer monstre » (revue) et étaient tenues de se rendre à tous « guet et surguet » qui leur étaient commandés par les bourgmestres ou par le Prince.

Ceux des bourgeois qui ne faisaient partie ni des Dix-Hommes ni des Compagnies Sermentées, devaient, selon l'édit du 9 décembre 1596, faire partie des gardes bourgeoises. C'était, en réalité, une sorte de garde civique au service personnel et obligatoire, car tous les hommes valides y étaient astreints : la seule exception concernait les vieillards, les infirmes et ceux qui avaient rempli certaines hautes fonctions. Les ménages qui ne possédaient pas d'hommes valides devaient, pour y suppléer, payer une redevance.

Les Gardes bourgeoises étaient organisées par quartiers dans chacun des cinq vinâves. Il y avait, pour chacun de ceux-ci, un capitaine et un alfière (enseigne) porteur du pennonceau du quartier ; les grades subalternes étaient ceux de centeniers, cinquanteniers, dizeniers. Chaque quartier possédait son état-

major, dont le principal fonctionnaire était le sergent-major, chargé de faire respecter le règlement et d'ordonner les rondes et sentinelles. Cet officier recevait, à cet effet, les ordres des Bourg mestres, considérés comme colonels des milices bourgeoises, et il les transmettait aux capitaines.

Chaque bourgeois devait se faire immatriculer dans la compagnie du quartier où il habitait ; il ne pouvait passer dans une autre compagnie ou demeurer dans celle dont il avait, auparavant fait partie sans le consentement de son capitaine de quartier ou des bourgmestres.

En toutes circonstances, les Bourg mestres pouvaient faire assembler les compagnies bourgeoises, soit en prévenant les capitaines soit en faisant battre le « tambourin », long tambour étroit et sans timbre, au son sourd et sinistre, que le porteur suspendait sur la hanche gauche, soit, même en faisant sonner en tocsin et à coups pressés, la « copareille ». A cet appel, les bourgeois étaient tenus de se rendre, toute affaire cessante, armés et équipés, au lieu de rassemblement de leur compagnie, fixé ainsi qu'il suit :

Vinâve du Marché : sur le Marché.

Vinâve de Saint Jean-Baptiste : 1<sup>re</sup> compagnie, sur la Batte, 2<sup>e</sup> compagnie sur le Chayneu ou Pré Saint-Barthélemi.

Vinâve de Saint-Servais : 1<sup>re</sup> compagnie, en Volière, 2<sup>e</sup> compagnie devant l'église Saint-Hubert.

Vinâve d'Isle : près du perron, devant Saint-Paul.

Outre-Meuse : 1<sup>re</sup> compagnie, comprenant les citoyens habitant entre le pont des Arches et le pont Saint-Nicolas, devant Saint-Pholien, 2<sup>e</sup> compagnie, composée des bourgeois demeurant entre le pont Saint-Nicolas et le pont d'Amécourt, devant Saint-Julien.

D'après cette énumération, il semble qu'il y ait eu, en ce temps, huit compagnies bourgeoises ce qui, en les portant à deux cents hommes, environ, donne un total de 1600 hommes. En y ajoutant les 320 des Dix-Hommes et les 850 des Compagnies Sermentées, c'était une force de 2770 hommes que les bourgmestres avaient à leur disposition, et l'on comprend qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les ambitieux chefs de la Cité aient pu tenir tête à Ferdinand jusqu'à lui interdire l'entrée de la ville, se basant sans doute

sur ce passage du serment des bourgeois de Liège, rapporté par Barthelet « qu'ils ne souffriraient pas que le prince entrât dans la Cité avec une escorte plus considérable que de coutume et, en tous cas, supérieure à cinquante ou soixante cavaliers ».

Aussi, l'un des premiers soins de Maximilien-Henri, lorsqu'il réforma, en 1684, l'administration de la Cité, fut-il de casser Dix-Hommes, Compagnies Sermentées et Gardes bourgeoises.

Il existait deux autres compagnies d'artillerie et de couleuvriniers, chargées de servir l'artillerie des remparts et qui étaient bien exercées à la manœuvre des canons, car les réglemens exigent de leur membres, la plus stricte assiduité aux exercices. Comme Liège fabriquait d'excellentes armes, des couleuvrines et des canons, et qu'une partie des amendes pour infraction au « Régiment », était consacrée à la défense de la ville et à son artillerie, on peut croire, et les événements le montrèrent, que cette artillerie n'était pas sans valeur. Le Conseil, d'ailleurs, achetait parfois des canons à l'étranger.

En temps de paix le rôle des troupes de la Cité consistait à faire le guet ou garde des portes et remparts, la nuit et le jour.

La garde de jour, c'est-à-dire pendant le temps où les portes restaient ouvertes, était faite par des hommes d'armes de profession : les Dix-Hommes et les Compagnies Sermentées. Ce guet de jour avait lieu de quatre ou sept heures du matin à quatre ou sept heures du soir, suivant la saison. Pour faire faire la relève du guet, on sonnait la « copareille », une demi-heure avant que le guet fût relevé. Les compagnies bourgeoises, qui assuraient le guet de nuit ou faisaient les patrouilles, étaient rassemblées à trois heures après-midi, en novembre, janvier et février, à quatre en mars et avril, à six de mai à septembre et à cinq heures en octobre. Lorsque les hommes de la relève arrivaient aux portes, ils donnaient le mot d'ordre, que le grand mayeur ou son lieutenant devait aller prendre chaque jour, chez le doyen de la Cathédrale. Le portier et les hommes du guet de jour fermaient alors la porte à clef et déposaient celle-ci dans une maison spécialement désignée à cet effet. Le lendemain matin, quand on relevait le guet de nuit, c'était le chef du guet de jour qui allait reprendre cette clef pour ouvrir la porte.

Pendant la nuit, nul ne pouvait entrer dans la ville, soit par les portes, soit en escaladant le rempart. On n'y pouvait pas davantage arriver par eau, puisque des chaînes étaient tendues en travers de la Meuse, à chaque extrémité de la ville. Après onze heures du soir, on fermait aussi la porte de la Maison des Arbalétriers, au milieu du pont des Arches, et la communication, de cette manière, était coupée entre la Cité et Outre-Meuse.

S'il arrivait quelque lettre ou commission urgente pendant la nuit, il y avait, à chaque porte, une corde ou un panier destinés à les recevoir, sans devoir ouvrir les portes. Pendant le jour, les hommes du guet devaient examiner avec soin les entrants et les sortants et, s'ils les trouvaient suspects, les interroger pour savoir d'où ils venaient, où ils allaient, et leur faire décharger leurs armes s'ils en avaient. Le guet devait s'opposer, en tous cas, à l'entrée de gens en troupe.

À ne s'en tenir qu'au prescrit des édits, les portes auraient dû être closes aussi bien le jour que la nuit, mais, dans la pratique, on ne les fermait qu'à la nuit tombante, tout au moins celles qui se trouvaient sur des voies de grande communication, telles les portes Sainte-Walburge, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, d'Amécourt et d'Avroy.

Le règlement des gardes bourgeoises était fort sévère. Nul ne pouvait quitter les rangs pendant le service ; on ne pouvait se livrer à « débats, querelles, bruit ou tumulte, foule (voies de fait) ou insolences » (insultes). Pendant le guet, on ne pouvait s'enivrer ni tirer des coups de feu. Les capitaines et officiers devaient se tenir constamment près de leur troupe, dont ils étaient responsables en ce qui concernait le maintien de l'ordre et de la discipline.

Les capitaines de quartiers devaient veiller à ce que leurs hommes fussent suffisamment instruits du métier militaire. À cet effet, ils pouvaient leur imposer trois mois d'exercice pour les « façonner » au service, et étaient tenus de les faire « driller » (manœuvrer), et « passer monstre » (revue), ce qu'on appelait « surguet », pour s'assurer que leur troupe était instruite. Ils devaient encore veiller à l'armement et pourvoir les soldats de piques, halberdes, d'armes courtes comme épées, dagues et poignards, et surtout d'arquebuses. Le bourgeois, après s'être

fait inscrire au rôle de sa compagnie, avait quinze jours pour s'équiper et s'armer, faute de quoi il était frappé d'une amende proportionnée à son état de fortune.

Les soldats devaient obéissance absolue à leur capitaine, qui avait le droit de les punir ou de les traduire devant un conseil composé des colonels et capitaines, juridiction jugeant sans appel, même aux XXII. En temps de guerre ou de troubles très graves, on instituait la « guéminne de guerre » tribunal d'état de siège qui jugeait non seulement les délits commis par les soldats, mais encore ceux relatifs à la sécurité publique qui pouvaient être le fait de bourgeois.

Outre le guet de nuit, les compagnies des vinâves étaient chargées de faire, chacune en son quartier, les rondes et patrouilles. commandées par les colonels, capitaines et sergents-majors. Chaque compagnie ne pouvait quitter le territoire de son vinâve si ce n'est en cas d'émeute ou pour se prêter secours les unes aux autres. J'ai dit, plus haut, qu'elles coopéraient aussi au service des incendies.

La Cité possédait un arsenal qui se trouvait au couvent des Mineurs et contenait des arquebuses, couleuvrines, bombardes et canons de réserve. D'autres canons étaient placés en permanence à certains endroits des fortifications, notamment sur les portes de la ville. On possédait, de la sorte, de la grosse artillerie, de petits canons, des couleuvrines « à crochets » (canons longs et légers, reposant sur une fourche, servant de fusils de rempart) et des bombardes, boîtes ou « chambres », que l'on utilisait spécialement pour faire des « carillons » aux fêtes et réjouissances. La Cité avait le plus grand soin de son artillerie, la faisait fréquemment examiner, refondre ou remplacer. Le magasin à poudre se trouvait dans la Tour en Bèche. Quant aux artilleurs et bombardiers, ils étaient nommés par la Cité et, en temps de paix, on en avait nommé cinq en 1489, six en 1549, sept en 1567, année où le Conseil déclara qu'il n'en nommera plus d'autres jusqu'à ce que le nombre total des artilleurs soit ramené à dix. C'est donc apparemment ce dernier chiffre que représente ce corps. Il était, de même que le matériel, sous la direction du maître des bombardiers. Je pense qu'en outre, certains membres

des compagnies bourgeoises devaient être instruits dans l'art de l'artillerie.

J'ai dit, précédemment, que les habitants de la banlieue, jouissant du droit de bourgeoisie, devaient contribuer à la défense de la ville, et chacun avait son rôle et sa place désignée à l'avance en vertu de vieux documents.

\* \* \*

Le service des correspondances postales était, pour une partie du moins, assuré par la ville, au moyen de ses propres courriers, et, le 28 mars 1594, le Conseil fixa le salaire de huit messagers faisant les services entre Liège et Bruxelles. Il y en eut aussi entre Liège et Anvers et vers d'autres villes voisines comme Huy, Aix-la-Chapelle, Cologne. Le prix du port d'une lettre ou d'un petit paquet de poids léger était, selon les registres de la Chambre des comptes, en 1587 de 3 florins Brabant pour Arnsberg, résidence du Prince, Cologne, Aix-la-Chapelle ou Anvers. A l'intérieur du pays, le port est de un florin Brabant. Lorsque le message était exprès, ou que le courrier devait faire usage d'une monture spéciale, on devait, outre la location du cheval, payer un florin Brabant par journée de voyage. Dans le pays, les messagers de l'Official avaient le privilège de transporter et remettre à domicile les lettres des particuliers.

\* \* \*

L'administration assez compliquée que nous venons d'esquisser exigeait des ressources considérables. Or il n'existait, en réalité, dans la Cité, aucun impôt permanent si ce n'est le tonlieu. La charte de 1198, exemptant les bourgeois de Liège de toute taille ou écot, ne permettait de demander aux citoyens que ce qu'ils consentaient à donner. Les taxes sur les choses vénales, établies d'abord par les Echevins, causèrent, à maintes reprises, des conflits. Lorsque les bourgeois furent organisés en corporations de métiers, il devint beaucoup plus aisé d'obtenir, de ces corps représentant la bourgeoisie, cette contribution volon-

taire dont parlait la charte d'Albert de Cuyck ; ce furent donc les assemblées de métiers qui eurent à voter les ressources de la commune, mais leur vote était subordonné à l'assentiment du Prince, comme le montrent un édit de 1582 et une convention de 1594.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que les impôts indirects au profit de l'État pesaient déjà lourdement sur le peuple en proie à la misère, les Métiers se faisaient souvent tirer l'oreille, non seulement pour voter les impôts proposés par les États, mais encore pour les dépenses communales. Irrités de cette résistance, quelques bourgmestres, ambitieux ou autoritaires, « se présument » comme disent les pièces contemporaines, « de passer outre à l'opposition des Métiers », « passé ou pas passé, toujours sera il passé » s'écriait le plus « outrecuidé » de ces bourgmestres. Mais le peuple ne l'entendait pas ainsi, employant, au besoin, l'émeute et la violence pour obliger les bourgmestres à « décrier à grande vergongne » les impôts refusés par les Métiers. Ernest de Bavière dut intervenir plus d'une fois dans ces conflits, et, pour éviter la mauvaise volonté des gens de corporations, il décida, en 1603, que tout impôt devait être voté par les Métiers ; ceux-ci devaient faire connaître leur volonté dans les quinze jours, sinon ils étaient censés accepter l'impôt.

Lorsqu'un impôt était passé par les Métiers, il appartenait à ceux-ci, selon la règle établie par les États également, d'en désigner les « collecteurs » qui devaient remettre les fonds perçus au Rentier de la Cité. Parfois on décidait que l'impôt serait « rendu » (affermé) soit à un particulier, soit à des « parchonniers » (association) qui, moyennant un prix à forfait et payé d'avance, exécutaient, à leur profit et à leurs risques, la perception. Les ressources ordinaires de la Cité peuvent être, à peu près, évaluées comme suit (1) :

Tout d'abord une partie des amendes prononcées contre ceux qui se rendaient coupables d'infractions à la franchise et aux règlements de police de la Cité ou de l'État. Ensuite les droits de location des étaux aux halles et marchés, les droits perçus

(1) MATHIEU-LAMBERT POLAIN, *Notice sur le système d'impositions communales à Liège*, passim.

au poids public. Venait ensuite le « tournis » ou tonlieu perçu aux ponts des Arches et d'Amécourt. La Cité avait droit au montant intégral du tonlieu perçu au pont d'Amécourt, mais à la moitié seulement du tonlieu du pont des Arches, suivant la *Lettre de la Cité* du 10 janvier 1453. Voici, à titre de curiosité, l'énumération d'un certain nombre de marchandises sur lesquelles se percevait le tonlieu :

- Une « pascheppe » (barque non pontée) d'avoine,
- un « latz » (last) de harengs,
- une « coplée » (coppée = mesure) de « xhailles » (ardoises),
- une tonne de « daguet » (goudron),
- une tonne de « laime » (miel?),
- une coplée de « clappe » (crappe = garance?),
- une « molle » (meule à aiguiser),
- une « givrée » (flottée) de « mairins » (bois en grume), sans y comprendre la « tête » (étrave) ni la « queue » (gouvernail),
- une « coplée » de « joints » (joncs à étouper les tonneaux?),
- une « coplée » de charbon de « struvau » (charbon de bois),
- un millier de « chalindu » (?),
- une « banse » (grand panier) de chaudrons et « payelles » (poêles),
- un millier de « béanne solingien » (sens inconnu),
- un stier (setier) de « cendres ferrées » (peut-être les résidus de la distillation des pyrites pour en extraire le soufre),
- un grand millier de « gailles » (noix, en wallon « gèyes », d'autres textes portent « gailles de noix » (nux juglans),
- une « couve » (cuve) de « waize » (ce serait du pastel, teinture bleue, à moins de lire une cuve de « xhwesses » (écorces à tanner),
- une « charrée » de « charbon de chaffour » (four à chaux),
- « fistelles » (futailles) de bois, « trouveaux » (pelles de bois),
- « raves » (rables), « cesses » (pelles à puiser l'eau hors des bateaux),
- « escorces de tilles » (tilleul?),
- « Houbillons » (écouvillons = wall. houbion), faux, faulcilles,
- et « sicquilles » (faux à manche court pour moissonner),
- un « mont » (mesure) de cuir de bœuf.

Cette liste indiquait l'unité de perception, le droit changeant selon les années.

Une autre recette consistait dans le droit de terrage (rede-

vance, proportionnée à la production) payé par les maîtres de fosses à houille dont l'exploitation se trouvait en-dessous des « werixhas » de la Cité. Venaient ensuite l'impôt du « bras » ou accinse sur la bière, le droit de « chausséage » perçu par la Cour de la Fermeté sur les charrettes, véhicules et chevaux et dont le produit était affecté à l'entretien du pavage dans la Cité et jusqu'à une certaine limite en dehors des murs, les gabelles, ou droits sur les marchandises.

Comme nous l'avons dit plus haut, certains impôts, comme les gabelles et le tonlieu, étaient perçus par des particuliers, au nom de la Cité. L'impôt, dont le rendement était estimé à une certaine somme, était « rendu » au plus offrant et cela se passait traditionnellement au « Vieux Chapitre » une des dépendances de la Cathédrale. Les repreneurs de l'impôt, se chargeant à leurs risques et périls de la perception, moyennant un prix à forfait, désignaient eux-mêmes leurs employés ou gabelous. Auparavant, s'ils n'avaient payé le forfait, ils étaient tenus de donner « pleige » c'est-à-dire de constituer une caution entre les mains du Rentier de la Cité et, à l'époque fixée pour le paiement, ils ne pouvaient, à moins de circonstances exceptionnelles, obtenir « dilay » ni « rabate » (rabais) dans le cas où l'impôt eût produit moins que ce qui avait été prévu. Les percepteurs et collecteurs des impôts étaient sous la sauvegarde du Prince dont les armoiries, soulignées du mot « sauvegarde », se trouvaient sur le bureau du Muids, où se percevait le tonlieu, et sur les autres bureaux de perception.

Quand la caisse du Rentier était à sec et qu'aucun impôt n'était possible, on recourait à l'emprunt, genre d'opération sur lequel nous n'avons pas de détails. En 1594, les bourgmestres, recoururent à la loterie ou « riflaigne » pour construire le pont vers l'Islay-Hochet et exécuter d'autres travaux publics ; le moyen ayant eu du succès, fut de nouveau employé, en 1595, pour établir une « craenne » ou grue, sur la Batte. Mais cette loterie, bien qu'annoncée à grand fracas, ne donna pas de résultat (1).

(1) Voir les détails de l'affaire dans THÉODORE GOBERT. *La loterie à Liège dans les siècles passés* (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XXXIV, (1904), pp. 151 et ss.).

Parfois, s'il s'agissait de travaux publics importants, la Cité s'adressait à des particuliers en leur offrant certains avantages, comme cela eut lieu encore en 1595, où la Cité chargea Jean Curtius de construire la Batte, d'améliorer les fortifications du côté de Saint-Léonard, d'édifier le pont et la porte Maghin, d'abattre le tourillon de Gravioule. Le riche industriel réclamait, pour cela, le droit de percevoir une taxe sur chaque cheval de batelier dépassant la poterne de Honguerie, mais cet avantage lui fut refusé et, comme paiement, on lui concéda l'emplacement de la maison d'Arnold de Goé, où il fit commencer (car il ne fut pas achevé) son superbe hôtel.

En ce qui regarde les travaux publics entrepris sous la régence des bourgmestres, il semble que ceux-ci en étaient responsables. Tout au moins, d'après des documents que nous avons rapportés, Philippe du Saint-Esprit et plusieurs autres bourgmestres des années précédentes furent-ils condamnés, par le prince Ernest, à refaire à leurs frais les remparts de Sainte-Marguerite qui étaient insuffisants. Ils avaient mis sur ces remparts leurs armoiries, « sans titre ni droit », dit le Prince, et s'ils ne contribuaient pas à la dépense de la reconstruction, ces armoiries seraient hachées. Il est probable qu'ils s'exécutèrent, car les blasons y demeurèrent si nombreux, qu'on appelait la porte Sainte-Marguerite la « porte aux armes ». On peut encore en voir quelques-uns sur les anciens murs, au haut de la rue Mississipi.

Telle était la Cité de Liège à la fin du XVI<sup>e</sup> et au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous aurons l'occasion, en d'autres études, d'exposer en détail les mœurs et la vie de ses habitants, ainsi que ses institutions, si curieuses et si peu connues.

EUGÈNE POLAIN.

---

# LÉONARD DEFRANCE,

## PEINTRE LIÉGEOIS

1735-1805

---

### 1. — La vie

Léonard Defrance nous a facilité la confection de sa biographie. Il rédigea, à la fin de sa vie, ses mémoires, qui furent publiés par Monsieur Théodore Gobert, sous le titre *Autobiographie d'un peintre liégeois L. Defrance* (1). Ce document, écrit dans un style spontané et sans soin, est très précieux au point de vue historique et archéologique. Defrance nous y montre son portrait moral et nous donne parfois des détails de lieu et de temps très utiles pour le biographe.

Léonard Defrance, né à Liège le 5 novembre 1735, est le second d'une famille de onze enfants. A l'âge de dix ans, son père le place comme apprenti chez le peintre J.-B. Coclens qui l'engage par contrat pour sept ans. Après son séjour chez Coclens, le jeune peintre entreprend le traditionnel voyage en Italie. Le 3 septembre 1753, il part avec un ami appelé Ernotte, qui connaissait la route. Après six semaines de voyage à pied, ils arrivent à Rome, le 13 octobre. Là, Defrance est reçu à l'hospice Darchis, fondé pour les artistes liégeois. Après un séjour de cinq ans à Rome, il accompagne le médecin R. de Limbourg, de Theux, à Naples, puis il songe au retour : en 1759, il quitte Rome et revient à Liège en passant par Florence, Bologne, Venise, Padoue, Milan et le midi de la France où il s'établit quelque temps à Montpellier, chez le chanoine Montesus qui devint son protecteur;

(1) *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. VII, (1905).

par l'intermédiaire de celui-ci, il reçoit une commande de portraits ; à Castres. chez M<sup>gr</sup> de Barral, à Toulouse chez M<sup>gr</sup> de Choiseul, qui lui en commande également. puis à Bordeaux.

Malgré tous ces succès, il désire revoir son pays natal, et rentre à Liège en 1763. En 1765, il épouse Marie-Jeanne Joassin. En 1772-1773, il fut en rapport avec H. de Fassin, peintre paysagiste liégeois, qui lui montra sa voie en le conduisant en Hollande, où Defrance apprit à connaître les petits maîtres de ce pays. En 1774, il revient à Liège où, le 16 octobre 1778, il est nommé directeur de l'Académie des Beaux-Arts, et à cette époque il fait plusieurs voyages à Paris. Lors de la révolution française, son tempérament le porta vers la politique du Pays de Liège ; en 1793, il était réfugié à Paris, mais, de retour chez nous, en août 1794, il prit part à l'enlèvement des œuvres d'art qu'on envoyait vers la France, et à la destruction de la cathédrale Saint-Lambert en 1794. Ces deux faits sont, en partie, la cause de la rancune des Liégeois envers ce peintre qui, malgré ses torts politiques, fut quand même, chez nous, un bon petit maître du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1797, il fut nommé professeur de dessin à l'École centrale du département de l'Ourthe.

Il mourut le 24 février 1805, et fut enterré à Huy, dans le jardin de son ami Henkart.

\* \* \*

Nous savons qu'il écrivit de nombreux articles, qui sont, d'après Becdelièvre (1) :

1<sup>o</sup> des feuilletons contre le pouvoir sacerdotal avant la révolution ;

2<sup>o</sup> des rapports pendant l'exercice de ses fonctions en qualité de directeur de l'Académie de Liège, du 16 octobre 1778 au 30 avril 1784 ;

3<sup>o</sup> un mémoire écrit en 1789 pour l'Académie de Paris sur la question : « La recherche des moyens par lesquels on pourrait garantir les broyeurs de couleurs, des maladies qui les attaquent fréquemment et qui sont la suite de leur travail » couronné par l'Académie ;

(1) BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, 1837, vol. II, p. 591.

4<sup>o</sup> *Réflexions sur le dessin* ;

5<sup>o</sup> *Nécessité d'établir une Académie de peinture dans le Pays de Liège* ;

6<sup>o</sup> *Sur la littérature française dans le Pays de Liège et les moyens de la propager et de l'épurer.*

## 2. — Développement artistique

Defrance avait-il, dans sa jeunesse, réellement la vocation d'artiste ?

On peut en douter lorsqu'à la page 17 de son *Autobiographie*, il nous dit son indifférence pour Raphaël « ... Je me rappelle très bien qu'en voyant les ouvrages du célèbre Raphaël que l'on m'avait vantés et que l'on me vantait encore en me les montrant, je fus surpris de n'y rien trouver qui me frappa... » ou encore cette phrase (p. 20) « ... je n'aimais pas tant la peinture... »

Ses débuts ne furent pas prometteurs : son séjour chez J.-B. Coclers lui apprit à dessiner, à peindre, à broyer les couleurs, à « imprimer » ses toiles (1).

A treize ans, il copie un tableau quand le tout est à peu près dessiné, soit au moyen des carreaux ou d'un voile (calque), bref, il ne sait même pas dessiner, comme il l'avoue dans ses mémoires ; et il quitte l'atelier de Coclers assez ignorant en peinture. Pendant son séjour à Rome, il ne paraît pas avoir recherché l'influence des grands maîtres italiens. Il exécute des copies pour un marchand de tableaux, des portraits du pape et des peintures à sujet religieux ; il apprend surtout à dessiner, il étudie l'anatomie. Avec le Lyonnais Pêcheux il copie des statues. Après avoir quitté son compagnon, il continue à dessiner d'après les antiques et copie les tableaux des meilleurs maîtres.

Des nombreux tableaux exécutés pendant son séjour dans le midi de la France, nous ne connaissons que deux : ce sont les tableaux de Castres.

(1) *Autobiographie*, p. 12.

Chez M<sup>gr</sup> de Barral, évêque de Castres, Defrance peint deux tableaux d'église, ensuite le portrait de l'évêque, de son frère le grand-vicaire, et de sa sœur (1).

Le portrait de M<sup>gr</sup> de Barral et celui de sa sœur se trouvent actuellement à Castres, au Couvent de la Présentation (2). M<sup>lle</sup> de Barral est assise près d'une table et, à côté d'elle, est placé un parchemin portant l'inscription « Refuge des Orphelines, 1761 », date de la fondation du couvent.

Ces tableaux ne sont ni signés, ni datés, mais ils répondent à la description faite par Defrance (3) et ils présentent des analogies avec les œuvres du Musée d'Ansembourg de Liège. 1761 pourrait bien être la date d'exécution de ces tableaux. En effet, Defrance reste huit mois à Castres, va à Toulouse, puis se rend chez l'abbé Berthier, ensuite séjourne encore un certain temps à Toulouse, qu'il quitte définitivement vers 1763. Ainsi, ces deux portraits peuvent être datés de 1761, millésime donné par le parchemin, à 1763, retour à Liège du peintre.

Pendant son premier séjour à Toulouse, il dut exécuter le portrait de Raspide (4) exposé à l'Hôtel de Ville de Toulouse en 1763, et remarquable, dit Defrance, par l'éclairage de la figure. Ensuite, il séjourne chez M<sup>gr</sup> de Berthier, et, rentré à Toulouse, il fait le portrait de M<sup>r</sup> de Choiseul, archevêque d'Albi et celui de sa sœur, abbesse de Saint-Pierre, à Metz ; enfin, avant son départ pour Liège, celui de Rosegnier, président de la Chambre des enquêtes. Tous ces tableaux, comme nous l'avons déjà dit, nous sont restés inconnus.

Un exemple du style des peintures de sa jeunesse nous est donné par le *Portrait présumé du chanoine Hamal*, daté 1762 par l'artiste. Le personnage est représenté dans son milieu habituel, sa bibliothèque, avec un certain souci d'observation et de vérité.

De retour dans sa ville natale, Defrance fut présenté à la

(1) *Autobiographie*, p. 34.

(2) E. MICHEL, *Quelques œuvres de peintres belges retrouvées en France*, dans *Actes du Congrès d'histoire de l'art*, Paris, 1921, t. II (1<sup>re</sup> partie), p. 371.

(3) *Autobiographie*, p. 35.

(4) *Ibid.*, p. 36.

famille d'Oultremont par l'archidiacre Trappé, et il reçut la commande du *Portrait du comte Charles d'Oultremont*, élu évêque le 20 avril 1763 (1). Il l'exécuta en grandeur naturelle, ressemblant peut-être, mais si peu flatté qu'il n'obtint aucun succès. De ce fait, Defrance resta dans l'ombre jusque vers 1772-1773, époque à laquelle il rencontre de Fassin. Pendant ce temps assez long, près de dix ans, n'ayant pas d'autres moyens de subsistance, il fit de l'art un métier, il employa ses talents à faire des peintures exécutées au prix courant et aux goûts des clients ; des dessus de portes et de cheminées, des portraits, des tableaux de tous les genres, jusqu'à des décors de théâtre. Dans la peinture décorative, il obtint quelque succès, et c'est de cette époque que datent les deux tableaux du Musée d'Ansembourg de Liège intitulés *Hommes jouant aux cartes* signé et *Femmes buvant le café* signé et daté « L. Defrance, L. inventit 1763 ». Tous les personnages sont placés à l'avant-plan, le fond est uni, sans décor et de teinte sombre. Les couleurs employées sont très foncées, sauf dans le second tableau où le peintre emploie beaucoup le rouge et le jaune. Ces œuvres présentent des défauts de dessin dans l'exécution des personnages ; les figures sont vulgaires et sans expression ; il n'y a pas d'unité psychologique. Cependant, il y a de la vérité et de la sincérité, les personnages nous plaisent par leur simplicité, et l'on voit déjà, par ces tableaux, que Defrance, dès le début de sa carrière, a une préférence pour les sujets familiers.

De 1771 date un tableau *La Déclaration* du Musée de Verviers, signé et daté (fig. 1). Il se rattache, par le style, aux spécimens du Musée d'Ansembourg, mais marque déjà des progrès : il y a plus de distinction dans les visages, les costumes et dans le choix des couleurs. Les deux personnages qui composent la scène

(1) Un portrait du même, de petit format, en gravure à la sanguine, est conservé à la Bibliothèque de l'Université de Liège, signé « L. Defrance inv<sup>s</sup> pinxt et sculpt. » ; il est faible dans la composition et la technique de la gravure.

Defrance aurait-il exécuté d'autres gravures ? Il n'en parle pas dans ses mémoires. A la même Bibliothèque, était, autrefois, conservé un portrait de Velbruck, du même genre, signé « L. Defrance, delin., C. de Graillet, fec., E. Basset, direxit » (disparu pendant la guerre).

Pour la première gravure, cf. *Chronique archéologique du Pays de Liège*, (1906), n° 3, p. 22.



(Musée de Verviers.)

(Toile, Im. 61 × 1 m.)

Fig. 1. — *La Déclaration.*

Signé et daté 1771.

sont encore placés à l'avant-plan, mais le fond n'est plus uni, c'est un décor. On y voit un homme et un paysage qui forment un arrière-plan plus profond. Le peintre essaie d'accorder ici un peu plus de place à l'imagination et au sentiment. Malgré tout, le tableau est encore assez médiocre.

Vers 1772-1773, grâce à son ami de Fassin, il découvre le genre qu'il préfère dès ce moment, et c'est surtout après son voyage en Hollande, avec son ami, que notre artiste se met à l'école des petits maîtres hollandais du XVII<sup>e</sup> siècle.

C'est par une lettre de Defrance à Fontanel de Montpellier, datée du 13 mars 1778 (1), que nous sommes renseignés sur le genre de peinture qu'il exerçait à cette époque. Il réduit le format de ses toiles et compose des petites scènes à nombreux personnages. Dans cette lettre, il mentionne qu'il a peint des sujets tels que la fonderie, la clouterie, la manufacture de fer, du pays de Liège. On pourrait donc placer à ce moment ou antérieurement les divers intérieurs d'industrie connus, car ils concordent, en plusieurs points, avec sa lettre. En effet, nous constatons que ce sont de petits tableaux avec plusieurs personnages disposés sur différents plans. Le plus intéressant est l'*Intérieur de fonderie* de la collection Keppenne de Liège, où l'éclairage est spécialement étudié ; cette question du clair obscur semble l'avoir particulièrement intéressé à cette époque : il en fait des essais dans ces intérieurs d'usine et le meilleur résultat est obtenu dans cet *Intérieur d'une fonderie*.

Un tableau du même genre, mais moins bien réussi, est l'*Intérieur d'une fonderie* du Musée des Beaux-Arts de Liège, il paraît bien être une réplique du précédent ; seuls, les deux visiteurs remplacent le groupe formé d'un soldat, d'une femme assise et d'un enfant. L'esquisse à la plume des deux visiteurs appartient à M. L. Ghinet à Liège. Le musée liégeois possède encore la *Houillère* et un *Intérieur d'usine*, dans lequel les deux visiteurs sont particulièrement remarquables.

Dans sa lettre à Fontanel, Defrance parle de Fragonard, avec qui il était en relation à cette époque, et nous verrons

(1) Publiée par M. VALLERY-RADOT dans la *Revue d'art flamand et hollandais*, (1926), 1<sup>re</sup> partie, p. 129.

que, dans une certaine mesure, il en a subi l'influence. De plus, Fragonard le met en rapport avec des marchands de tableaux de Paris, auxquels il vend assez bien sa peinture, qui obtenait également beaucoup de succès en Hollande.

L'objet principal de cette lettre est la proposition à Fontanel, marchand d'œuvres d'art, de deux petits tableaux de huit pouces et demi sur onze pouces et demi, de sujet libre. Nous possédons deux procurations (1), l'une du 29 mai 1781, donnée à Gausel, son confrère et ami, afin de percevoir huit louis d'or que Fontanel de Montpellier doit à L. Defrance pour deux petits tableaux représentant une *Tentation de Saint Antoine* et un *Tonnelier* ; l'autre procuration fut donnée le 26 février 1782, et est relative à deux petits tableaux non spécifiés, livrés, au commencement de 1779, au même Fontanel.

Si nous connaissions les titres des tableaux indiqués dans la lettre que possède M. Vallery-Radot, nous pourrions terminer la discussion sur la question de savoir si la lettre et la procuration se rapportent aux mêmes tableaux. Ces documents nous prouvent que le marché fut conclu pour les deux petits tableaux : le *Tonnelier* et la *Tentation de Saint Antoine*.

Defrance avait donc trouvé en Fontanel un client qui, en sa qualité de marchand et d'amateur, réunit un grand nombre de tableaux qui furent plus tard, l'embryon du Musée actuel de Montpellier. Mais les Defrance n'y sont plus : il est probable que Fontanel les a vendus. Ces documents sont la preuve que Defrance avait conservé des relations et une clientèle à Montpellier, et c'est peut-être là qu'on retrouvera quelques-uns de ses tableaux.

C'est en 1781 que Defrance expose, pour la première fois, à la Société d'Emulation de Liège (2).

Defrance présente six tableaux et deux dessins au crayon rouge : le *Laocoon* et un *Centaure*.

Parmi ces tableaux, nous remarquons surtout le *Charlatan* qui se trouve actuellement à Bruxelles dans la collection du

(1) Protocole du notaire Keppenne (29 mai 1781 et 26 février 1782), Archives de l'État à Liège. Cf. *Chronique archéologique du Pays de Liège* (1929), p. 83.

(2) *Livrets de la Société d'Emulation*. Liège, 1781-1788.

comte André de Kerchove de Denterghem (fig. 2). C'est un rassemblement de personnes de tous genres qui écoutent le discours d'un charlatan monté sur des tréteaux. Cette scène se passe, très probablement, sur une ancienne place de Liège, devant l'auberge « Au lapin noir ». Ce tableau est bien composé. Les tonalités en sont vives et claires ; le ciel est gris comme chez les petits maîtres hollandais. Ce tableau doit être placé parmi les meilleures œuvres de Defrance.

A cette exposition figurait également *Un savetier qui bat sa femme*. Ce tableau était autrefois dans la collection de la marquise de Péralta (à Angleur) ; nous en connaissons le dessin dans la collection Ghinet et, de plus, ce tableau a été gravé par E. Ramus.

Une autre gravure, exécutée par Guttemberg en 1786, nous donne une reproduction d'un tableau resté inconnu, fait par Defrance en 1782 : *Suppression des couvents par Joseph II* ; d'après Hymans (1) un tableau de même sujet, mais qu'il ne faut pas confondre avec celui de la gravure, serait au Musée de Gotha. Les gravures nous font connaître des tableaux perdus, elles nous donnent des dates, approximatives il est vrai, sur les tableaux. Les catalogues nous fournissent les premières dates où l'on fait mention d'un tableau. Gravures et catalogues nous permettent d'affirmer que tel tableau est antérieur à la date donnée. Ce sont aussi des points de repère qui nous aident, en nous servant de comparaisons de style, à classer une suite d'œuvres authentiques.

Dans le catalogue de la vente Dubois, du 31 mars 1784 (2), nous remarquons *Edit d'expulsion des moines*. Nous ferons remarquer, à ce propos, que Defrance répétait volontiers les sujets qu'il aimait. C'est ainsi que, dans ce catalogue, figure un *Charlatan* qui est du même genre (pour ne pas dire une réplique) qu'un autre tableau qui avait été exposé, en 1781, à l'Emulation, et qui se trouve, actuellement, dans la collection de M. le Comte A. de Kerchove de Denterghem à Bruxelles. La seconde édition de ce sujet appartient, actuellement, à M. Beaudouin, de Bruxelles.

(1) HYMANS, *L'art au XVII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle dans les Pays-Bas*. Bruxelles, 1921, p. 121.

(2) *Revue d'art* (1926), p. 134.

On constate aisément dans ces œuvres l'immense progrès accompli par Defrance dans le domaine du dessin et de l'emploi des couleurs. Une gravure du comte de Paroy datée de 1786 et exposée au Salon de Paris de 1787 avait été faite d'après un tableau ou un dessin coloré de Defrance représentant *Des voleurs dans une caverne jouant aux cartes la possession d'une fille éplorée et attachée à une échelle*. A l'Exposition de l'Emulation de 1781, Defrance présenta un tableau analogue. Celui-ci différait de la gravure en ce que le catalogue renseigne la maréchaussée, qui n'apparaît pas sur la gravure. D'autre part, M. Canoy, à Liège, possède une peinture intitulée *Repaire de brigands* représentant un fragment du même sujet inversé. Il est possible que ces deux derniers tableaux soient des copies différentes du même tableau ou des copies exactes de tableaux différents, mais de même inspiration. Le croquis de deux brigands jouant aux cartes sur une malle est un des dessins remarquables de Defrance, appartenant à la collection conservée à l'Académie des Beaux-Arts de Liège.

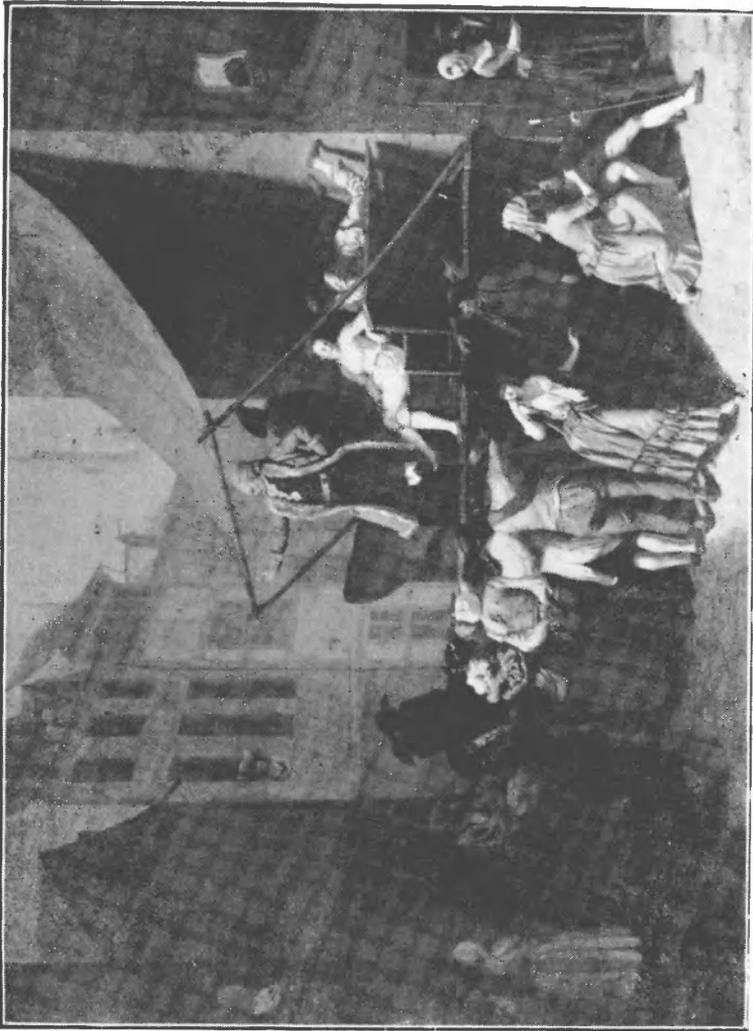
Defrance exposait souvent à Paris. En 1786, il envoie deux tableaux au Salon de la correspondance et, l'année suivante, au même Salon, il expose un tableau qui lui vaut beaucoup de succès, mais qu'on n'a pas encore retrouvé ; il était intitulé *Abolition de la servitude dans les domaines du roi de France*.

En 1788, Defrance fait son dernier envoi à la Société d'Emulation. Parmi ces tableaux nous distinguons *Apprêt du goûter*. Le catalogue de l'Exposition ne donne aucune indication sur le tableau. Il est possible qu'il s'agisse du tableau de même sujet qui fut exposé à la Rétrospective Defrance en 1925 (1). Dans la même Exposition de l'Emulation, figurait aussi un *Liseur de gazettes* que M. Vallery-Radot prétend reconnaître dans le tableau ayant figuré à l'Exposition du Pavillon Marsan, en 1924, sous le titre *Intérieur d'une caverne* (2) et appartenant à M. Du-moulin à Paris. Enfin, le *Militaire racontant ses prouesses en famille*, actuellement au Musée des Beaux-Arts, à Liège (3).

(1) N° 13 du Catalogue.

(2) N° 170 du Catalogue.

(3) N° 113 du Catalogue (ne pas confondre avec le n° 118).



(Collection comte de Kerchove de Denterghem,  
Bruxelles.)

(Bois, 55 cm. × 74 cm.)

Fig. 2. — *Le Charlatan.*

Signé L. DeFrance de Liège.

Ce tableau représente un militaire en uniforme de l'armée de Louis XVI : costume blanc avec parements et revers bleu azur. Le soldat, sujet principal, est placé en pleine lumière ; toute l'attention est portée vers lui. Les personnages sont groupés autour du soldat, beau narrateur, et chacun l'écoute à sa manière. C'est une peinture sans grande valeur, on dirait de l'imagerie.

De 1788 date le *Portrait du Bourgmestre de Chestret*, peint sur bois (ovale 0,12 m. × 0,09 m.), qui provient de l'ancienne collection Ulysse Capitaine et est, actuellement, au Musée Curtius à Liège.

Le Musée des Beaux-Arts conserve aussi le *Portrait de l'artiste* peint par lui-même, signé et daté 1789, avec une dédicace : « Pour le Chanoine Herkan, fait et donné par L. Defrance, son ami, 1789 ».

Cette peinture semble inachevée, mais est remarquable par l'éclairage : un peu de lumière tombe seulement sur le sommet de la tête, le reste est dans l'ombre. En 1791 (1), il expose, au Salon de Paris, sous le n° 67, *Liberté rendue aux ordres monastiques* (collection de Lhoneux, Huy). Ce tableau a du être composé après le décret de 1790, supprimant les ordres monastiques en France. C'est une scène vécue, à l'aube de la Révolution, dans une rue parisienne d'où on aperçoit, dans le fond, les tours de Notre-Dame et la façade de l'Hôtel de Ville. Ce carrefour est rempli d'animation et de vie, et l'ensemble de la composition est très bien réussi, seule, à l'avant-plan, la présence de deux gros blocs de pierre ne s'explique pas à première vue ; il faut savoir (2) qu'à cet endroit, Defrance avait placé un pied gigantesque qui devait représenter, d'une façon assez obscure, le despotisme renversé par le peuple, figuré par le paysan et l'enfant. Cette allégorie parut ridicule, et Defrance, pour cacher le pied, peignit les deux blocs de pierre, mais sans soin, de sorte que les orteils de ce pied transparaissent encore. La statue de Louis XVI était également dissimulée sous une mince couche de couleur. Le tableau fut exposé, en cet état, en 1905. Après

(1) *Collection des livrets des anciennes expositions de 1673-1800*. Paris, 1869. (Table par Guiffrey.)

(2) *Critiques du Salon de 1791*, dans le *Bulletin d'histoire de l'art français*, (1924), p. 238, n. 3.

un nettoyage du tableau, la statue est réapparue. En même temps que le tableau précédent, Defrance exposait *Extraction des marbres d'une carrière*, qui se trouve actuellement dans la collection Marmottan à Paris, et un *Intérieur de tannerie*.

Le portrait où il se présente coiffé d'un chapeau (collection Aunspach à Paris) est signé et daté de 1791. C'est le meilleur de ses portraits.

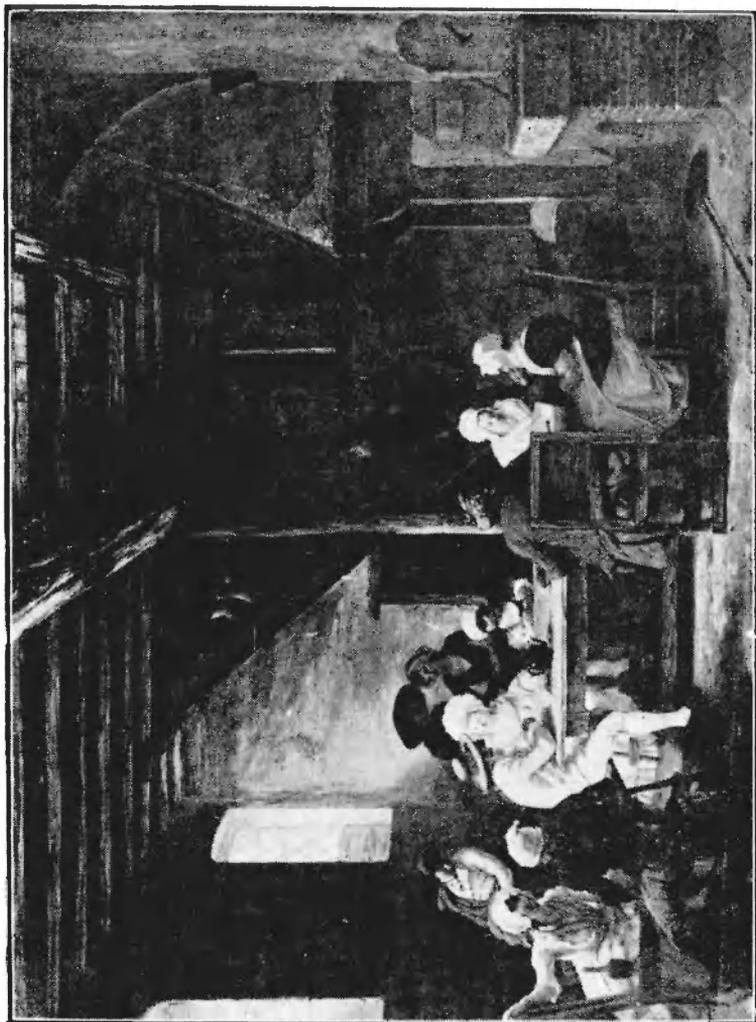
Enfin il exposa, une dernière fois, au Salon de Paris, en 1793, et ce fut une scène inspirée des événements contemporains, *Couturières occupées à faire des guêtres pour des volontaires français* et une *Forge de serrurier*.

Ce sont les dernières des œuvres datées par des documents prouvant leur authenticité.

Un certain nombre de tableaux signés peuvent être classés parmi les œuvres datées que nous venons d'examiner.

*L'Apothicaire*, tableau sur bois (30 × 26 cm.), qui fut, en 1924, dans la collection Ernest Closon à Liège. La tradition nous rapporte que, M<sup>lle</sup> Tuto n'ayant pas répondu à ses avances, Defrance s'est vengé en la représentant avec son fiancé, l'apothicaire Herlenuaux. Cette tradition peut très bien être exacte, et ceci nous porte à placer cette œuvre aux environs de 1765, c'est-à-dire avant le mariage du peintre avec Marie Joassin ; de plus, la facture, la composition, le style de ce petit tableau, ainsi que les costumes et coiffures, permettent de fixer cette date.

Ensuite, on pourrait placer approximativement après 1781 l'excellent tableau de la collection J. Servais (Liège) intitulé : *J. J. Rousseau chez M<sup>me</sup> de Warens*. Il aura été composé, vraisemblablement, par Defrance, lorsque les « *Confessions* » de Rousseau furent connues du public ; or, elles furent publiées, pour la première fois, en 1781. Dans ce tableau, Defrance étudie les ombres et les lumières, et fait des recherches de clair-obscur. Seuls, les personnages sont dans la pleine lumière : on remarque, surtout, la dame en robe blanche. Les visages sont bien dans la manière populaire de Defrance, ainsi que les mains, lesquelles sont noueuses et grossières, telles qu'on les voit dans ses croquis et études de mains.



(Collection Goudstikker, Amsterdam.) (Bois, 50 cm. × 67,5 cm.)

Fig. 3. — *Intérieur de prison sous la Révolution.*

Signé L. Defrance de Liège.

Si l'on étudie attentivement le costume des personnages, si l'on considère que ceux-ci peuvent être un élément chronologique, nous pouvons placer à cette époque, veille de la Révolution française de 1789, l'excellent tableau, même l'un des meilleurs, intitulé *Intérieur de caverne* (collection E. Vierset, Huy) qui, en réalité, est une « *Scène de raccolage* » et les deux magnifiques petits tableaux conservés au Musée des Beaux-Arts de Liège, figurant *La Visite à la manufacture de tabacs*. Dans ces œuvres, la touche est facile, nette. Ici, le style se rattache au style français par son dessin et par les tons clairs, argentés, employés pour les personnages et pour le fond. On y remarquera aussi le côté minutieux, appliqué, de sa peinture, qui est si particulier.

Ces observations peuvent s'appliquer aux deux tableaux signés appartenant actuellement à M. Goudstikker, d'Amsterdam (1). Ce sont : un *Intérieur de prison sous la Révolution* (fig. 3) et *Les Prisonniers au Temple* (fig. 4). De la même époque, un *Intérieur de cabaret*, qui se trouve à Bruxelles, aux Musées royaux des Beaux-Arts (n° 767, bois 34 × 44 cm.), monogrammé (fig. 5).

Réfugié à Paris avec sa famille, lors des troubles révolutionnaires, il rentre à Liège, en août 1794. Son *Portrait par lui-même* du Musée des Beaux-Arts de Liège, où il apparaît âgé de cinquante-cinq à soixante ans, doit porter la même date que son « *Portrait par lui-même* » (collection Anspach, Paris) daté par Defrance 1791, avec lequel il présente des analogies de costumes et de style. Cependant, celui de Liège est inférieur à celui de Paris.

A cette même époque, semble se placer le portrait en buste d'Henkart, conservé chez M. L. Ghinet à Liège. Nous arrivons ainsi à la dernière des œuvres pouvant être datées avec plus ou moins de certitude, c'est-à-dire la réplique du *Militaire racontant ses prouesses* du Musée des Beaux-Arts de Liège (legs

(1) Ils furent successivement dans la collection Van Overloop, de Bruxelles, puis dans la collection du baron Janssens de Bruxelles, vendue à Amsterdam, le 26 avril 1927, puis dans la collection Hortsmann, vendue à Amsterdam, le 19 novembre 1929, où ils ont été acquis par M. Goudstikker d'Amsterdam.

M. de Peralta). Les personnages, tant par leurs costumes que par leur attitude, sont identiques à ceux du tableau exposé en 1788 à l'Emulation ; même le militaire n'a pas changé de pose, mais seulement d'uniforme, il sera revêtu de l'habit de drap bleu à revers blanc des soldats de la garde consulaire ou impériale, et nous pouvons donc le dater après 1800. Enfin, à cette liste déjà longue, nous serions obligés, pour être complet, d'ajouter encore beaucoup d'œuvres qui ne peuvent être datées par aucun indice. Certaines mêmes ne peuvent être attribuées à Defrance qu'avec circonspection.

Nous ne mentionnerons que les plus importantes :

*Portrait du chancelier de Sluse*, signé ;

*Le Pédicure*, signé, ce tableau aux couleurs claires : rouge, bleu azur et fond gris, pourrait être classé parmi les œuvres exécutées à la veille de la Révolution française ;

*Le Tonnelier*, signé, tableau où le coloris est dominé par les tons bruns, assez sombre.

Ces trois tableaux sont conservés au Musée Curtius de Liège.

Dans la catégorie des scènes de genre, signalons : une *Scène de cabaret*, (Musée des Beaux-Arts, à Liège) ; le *Peintre ivre* et la *Lanterne magique* (collection E. Baar, Liège) ; la *Rencontre du baron de Chestret et ses filles avec des braconniers* (collection P. de Chestret, Liège).

Les esquisses de ce dernier tableau sont conservées dans la collection de dessins de Defrance à l'Académie des Beaux-Arts, à Liège. Dans cette collection de dessins, se trouvent des croquis de personnages de tableaux que nous avons étudiés : une esquisse de la *Vente du poisson à la criée*, des fragments de la composition de tableaux, par exemple : la femme sur une échelle que nous retrouverons le *Militaire en permission*, l'une des visiteuses de la manufacture de tabacs, le croquis de deux brigands jouant aux cartes sur une malle, etc. De nombreux dessins sont également dispersés dans des collections particulières de Liège et de Bruxelles, ils sont tous du genre XVIII<sup>e</sup> siècle français.

Considérant l'ensemble de la production de DeFrance, et examinant l'évolution de son style, nous pouvons dire que sa vie artistique comprend deux périodes.

La première va de son retour d'Italie à son voyage en Hollande, période pendant laquelle il étudie, fait des recherches, travaille son art, tâtonnant afin de trouver la voie où le conduisaient ses tendances personnelles. Il fait surtout des portraits, de la peinture décorative, des dessus de portes et de cheminée. Dès le début, son goût pour les scènes familières se manifeste. Les œuvres de cette époque se caractérisent par des toiles de grand format, les personnages placés à l'avant-plan, par l'absence de décor pour le fond, par des couleurs très foncées et par le manque d'animation dans les visages, on y remarque surtout beaucoup de simplicité et de sincérité.

La seconde période, la plus intéressante, la plus productive, la plus brillante, nous a valu la belle série de tableaux de genre qui a fait la réputation de l'artiste. Elle débute avec son retour de Hollande, où il avait pu voir, à la vente Vandermarck, une quantité d'Ostade, de Metsu. C'est alors qu'il réduit son format, fait de la peinture de mœurs, compose des scènes de cabaret, des intérieurs familiers, des intérieurs de fabrique, de tannerie, de fonderie, de carrière, de houillère. Ce sera sa vraie manière.

Son goût pour les scènes familières nous fait voir en lui un descendant des Teniers et des Ostade. Il fait, parfois, penser à Madou, qui, après lui, exécuta des petites scènes de genre et de cabarets, mais toutefois avec beaucoup plus de distinction. Il en est de même pour Aubée, qui imita L. DeFrance dans les scènes de mœurs et les couleurs.

En plus des influences hollandaises, il subit celle de Fragonard dont il adopte le genre, parfois trop libre. Il adopte aussi le style français dans son dessin. En général, sa touche est légère, habile, facile et nette, il fait des recherches de clair-obscur, il aime les ombres bien graduées, il se sert des tons bruns dans les intérieurs d'usines et dans le *J. J. Rousseau chez M<sup>me</sup> de Warens*.

DeFrance ne représente que des intérieurs pauvres, sans ornements, sans élégance, nous ne voyons jamais un intérieur

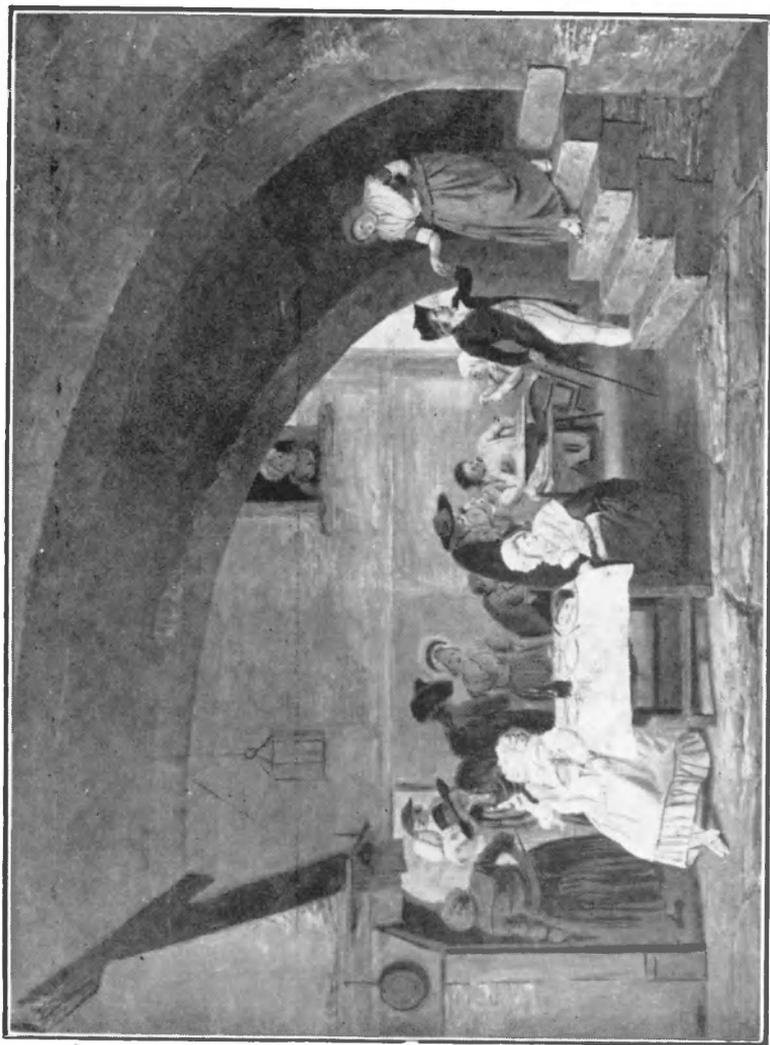
bourgeois. Pour les extérieurs, c'est toujours la même mise en scène : une place publique avec, au fond, une rue en perspective. Il n'a jamais fait de paysage. C'est ainsi que, dans le tableau de Nantes, *Voltaire causant avec des paysans*, que nous n'avons pas cité dans l'étude des œuvres parce qu'il est peu important, le décor, qui devrait être champêtre, est simplement inexistant.

Dans la plus grande partie de ses œuvres de la dernière période, il emploie les couleurs claires, fraîches, lisses, les tons argentés. Le gris perle domine partout, pour les fonds, les maisons, les intérieurs, même pour le ciel. Des exemples typiques de l'emploi presque exclusif des tons gris sont la *Vente de poissons* (collection du comte A. de Kerchove de Denterghem, Bruxelles) et le *Marchand de vins* (collection Delattre, Huy), ces peintures sont ternes et froides.

Les tons clairs ne sont pas éclatants, Defrance n'aime pas les oppositions vives, les contrastes excessifs, et, par cela même, il conserve le caractère local, il reste un peintre liégeois gardant la tradition de l'école mosane. L'examen de ses dessins nous montre sa méthode de travail. Il devait dessiner en toute occasion. Ses personnages sont lestement croqués : bourgeois, élégants et gens du peuple de l'époque dans des poses multiples et pleines de vérité. Il composait ensuite ses tableaux avec ces fragments contenus dans ses carnets d'esquisses. Cette manière de travailler explique qu'il se répète souvent ; on en a une preuve dans sa lettre à Fontanel et dans ses répliques et répétitions. Il répéta notamment deux fois : le *Charlatan*, le *Militaire racontant ses prouesses*, l'*Intérieur de fonderie*, l'*Intérieur d'imprimerie*. Nous connaissons aussi deux exemples de la *Suppression des couvents par Joseph II* et une scène relative à la *Suppression des ordres monastiques* (collection de Lhoneux, à Huy).

Enfin, on retrouve les mêmes personnages dans plusieurs tableaux différents. Ces répétitions prouvent un manque d'imagination, elles proviennent aussi de ce qu'il s'est confiné dans un genre bien déterminé, et de ce que son époque avait un goût prononcé pour les pendants.

Il fut un artiste très productif qui, malgré ses répétitions, ne fut pas monotone. Son œuvre se compose, exclusivement



(Collection Goudstikker, Amsterdam.) (Bois, 50 cm. × 67,5 cm.)

Fig. 4. — *Les Prisonniers au Temple.*

Signé L. Defrance de Liège.

peut-on dire, de portraits et peintures de genre. d'un genre parfois un peu risqué, ce qui s'explique par ce que Defrance était lui-même d'une éducation imparfaite, et tout naturellement ses tableaux subissent l'influence de son caractère, ou plutôt l'expriment ouvertement. Il lui manque les idées élevées, mais lui-même reconnaissait qu'il avait un esprit « matériel et grossier ».

Dans son œuvre, nous ne rencontrons ni sujets historiques, ni allégoriques, ni mythologiques : son manque d'instruction en est peut-être la cause. Il ne faut pas s'étonner du manque de scènes religieuses : son antipathie à l'égard de la religion et des congrégations était, en partie, un sentiment atavique, et, en partie, une suite de la faiblesse de son caractère qui suivait le mouvement du moment.

Il ne faut pas exagérer sa valeur, il reste un petit maître, qui plaît par la sincérité et le naturel de ses personnages. Il est le peintre du monde bourgeois, des ouvriers, du peuple ; il est le peintre du milieu populaire, des tableaux véridiques ; sa peinture, spirituelle et parfois amusante, sera l'illustration des mœurs du XVIII<sup>e</sup> siècle.

MARIA LOUIS.

---

## ANNEXES

### I.

#### Liste des œuvres datées de Léonard Defrance.

Indiqués dans un document de 1761 :

*Portrait de M<sup>lle</sup> de Barral* (Couvent de la Présentation à Castres).

*Portrait de M<sup>gr</sup> de Barral* (Couvent de la Présentation à Castres).

Mentionnés par Defrance dans son *Autobiographie* :

*Portrait de Raspide*, exposé en 1763 à l'Hôtel de Ville de Toulouse.

*Portrait de M<sup>gr</sup> de Choiseul*, archevêque d'Albi.

*Portrait de la sœur du précédent*, abbesse de Saint-Pierre à Metz.

1762, daté par l'artiste :

*Portrait présumé du chanoine Hamal* (collection Ghinet, Liège).

1763, daté par l'artiste :

*Portrait du comte d'Oultremont* (collection du comte d'Oultremont).

1763, daté par l'artiste :

*Femmes burant le café* (Musée d'Ansembourg, Liège).

1763, daté par l'artiste :

*Hommes jouant aux cartes* (Musée d'Ansembourg, Liège).

1771, daté par l'artiste :

*La Déclaration* (Musée de Verviers).

1778, mentionnés dans une lettre de Defrance à Fontanel :

*Clouterie.*

*Intérieur d'une fonderie* (collection Keppenne, Liège).

*Réplique du tableau précédent* (Musée des Beaux-Arts, Liège).

*Intérieur d'usine* (Musée des Beaux-Arts, Liège).

*La Houillère* (ibid.).

*Deux sujets libres.*

1779, mentionnés dans procuration :

*Tentation de Saint Antoine, Le Tonnelier.*

1781, exposés à la Société d'Émulation, à Liège :

*Charlatan* (collection du comte A. de Kerchove de Denterghem à Bruxelles).

*Marchand de chansons*, son pendant.

*Voleurs avec des femmes dans une caverne surpris par la maréchaussée.*

*Un savetier qui bat sa femme* (ancienne collection de la marquise de Peralta, Angleur).

*Boutique de cordonnier.*

*Boutique de barbier.*

Après 1781 (date de la publication des *Confessions*, de J. J. Rousseau) :

*J. J. Rousseau chez Mme de Warens* (collection J. Servais, à Liège).

1782 (date de la gravure de Guttenberg) :

*Suppression des couvents par Joseph II.*

1783, exposé à la Société d'Émulation, à Liège :

*Chaste Suzanne.*

1784, exposé à la Société d'Émulation, à Liège :

*Deux Intérieurs d'imprimerie.*

1784, Vente Dubois, Paris :

*Edit d'expulsion des moines.*

*Charlatan* (collection Beaudouin, Bruxelles).

*Marchand de chansons.*

*Raccolleurs.*

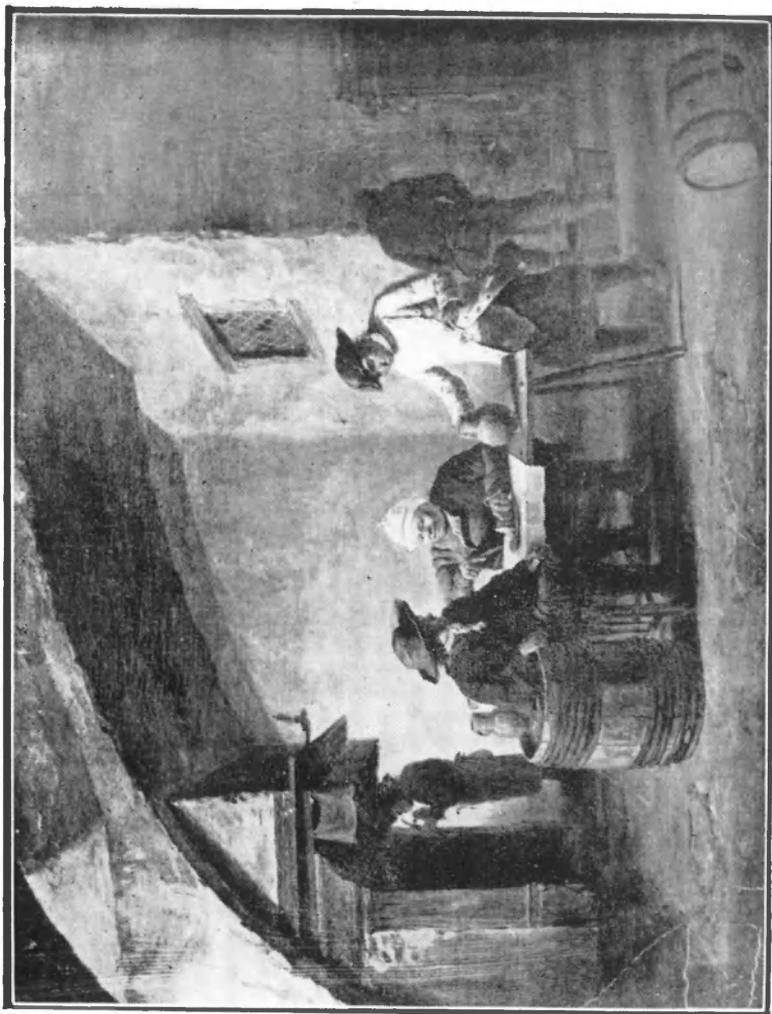
*Le Cordonnier qui bat son apprenti.*

*Boutique de perruquier.*

1784, Vente Saint Julien, Paris :

*Un savetier recevant de l'argent d'un paysan.*

1785, Vente Saint Julien, Paris :



(Musées royaux des Beaux-Arts, Bruxelles.) (Bois, 34 cm. x 44 cm.)

Fig. 5. --- *Intérieur de cabaret.*

Monogrammé.

*Femme s'appêtant à se mettre au lit.*

1786, gravure du comte de Paroy :

*Caverne de voleurs.*

1786, exposé à la Société d'Émulation, à Liège :

*Vente de poissons au rabais.*

1786, exposés au Salon de la correspondance, Paris :

*Fabrique de canons de fusils.*

*Forge.*

1787, exposé au Salon de la correspondance, Paris :

*Abolition de la servitude dans les domaines du roi de France.*

1788, exposés à la Société d'Émulation, à Liège :

*Vente de poissons.*

*Apprêt d'un goûter.*

*Liseur de gazettes.*

*Militaire racontant ses prouesses* (Musée des Beaux-Arts, Liège).

1788, daté par l'artiste :

*Portrait du bourgmestre de Chestret* (Musée Curtius, Liège).

1789, daté par l'artiste :

*Portrait du peintre* (Musée des Beaux-Arts, Liège).

1791, exposés au Salon de Paris :

*Liberté rendue aux ordres monastiques* (collection de M<sup>me</sup> de Lhoneux, Huy).

*Intérieur de tannerie.*

*Extraction de marbres d'une carrière* (collection Marmottan, Paris).

1791, daté par l'artiste :

*Portrait de Defrance coiffé d'un chapeau* (collection Anspach, Paris).

1793, exposés au Salon de Paris :

*Des couturières occupées à confectionner des guêtres pour des volontaires français.*

*Forge de serrurier.*

Après 1800 :

*Réplique du Militaire racontant en famille ses prouesses* (Musée des Beaux-Arts, Liège).

## II.

### Catalogue des œuvres connues de L. Defrance

*Portrait de Melle de Barral* (Couvent de la Présentation, à Castres).

*Portrait de M<sup>or</sup> de Barral* (id.).

*Portrait présumé du chanoine Hamal* (Ghinet, Liège).

*Portrait du comte d'Oultremont* (comte d'Oultremont, Warfuzée).

*Femmes buvant le café* (Musée d'Ansembourg, Liège).

*Hommes jouant aux cartes* (id.).

*La Déclaration* (Musée de Verviers).

- Intérieur d'une fonderie* (Keppenne, Liège).  
*Charlatan* (comte A. de Kerchove de Denterghem, Bruxelles).  
*Le Marché aux poissons* (id.).  
*Repaire de brigands* (Canoy, Liège).  
*Un savetier qui bat sa femme* (ancienne collection marquise de Péralta, Angleur).  
*J. J. Rousseau chez Mme de Warens* (J. Servais, Liège).  
*Suppression des couvents par Joseph II* (Musée de Gotha ?).  
*Charlatan* (Beaudouin, Bruxelles).  
*Apprêt du goûter* (Melle Rémont, Liège).  
*Liseur de gazettes* (Louis Dumoulin, Paris).  
*Liberté rendue aux ordres monastiques* (Mme de Lhoneux, Château d'Alun, Huy).  
*Extraction de marbre d'une carrière* (Marmottan, Paris).  
*Portrait du peintre par lui-même* (coiffé d'un chapeau) (Anspach, Paris).  
*L'Apothicaire* (en 1926, E. Closon, Liège).  
*Scène d'intérieur* (René Charlier, Paris).  
*Intérieur d'une taverne* (id.).  
*Scène galante* (Cartuyvels-Baar, Liège).  
*Scène d'intérieur* (id.).  
*Rencontre de J. de Chestret et de ses filles avec des braconniers* (baron P. de Chestret, Liège).  
*La Lanterne magique* (Edmond Baar, Liège).  
*Le Peintre ivre* (id.).  
*Partie de musique* (chevalier M. de Mélotte, Liège).  
*Intérieur de ferme* (Van der Heyden à Hauzeur, Liège).  
*Intérieur de ferme* (Dechamp, Bruxelles).  
*Portrait d'Henkart* (buste) (L. Ghinet, Liège).  
*Portrait d'Henkart* (F. Lhoest, Liège).  
*Le Marchand de vins* (Delattre, château de Gée, Huy).  
*Scène d'intérieur* (départ d'un conserit) (id.).  
*Cavier dégustant* (Philippart, Liège).  
*Intérieur de cabaret* (E. Digneffe, Liège).  
*Scène de raccolage* (E. Vierset, Huy).  
*Scène de cabaret* (baron Van Zuylen, Colonster).  
*Les Prisonniers au Temple* (Goudstikker, Amsterdam).  
*Intérieur d'une prison sous la Révolution* (id.).  
*Les Sorcières* (Bibliothèque centrale, Liège).  
*Charretier taquinant des botteresses* (exposé, en 1911, à Charloroi, emplacement actuel inconnu).  
*Mangeur de moules* (Rutten, Liège).  
*Scène de genre* (Musée d'art ancien, Bruxelles).  
*Les Saltimbanques* (vendu à Amsterdam, emplacement actuel inconnu).  
*Voltaire causant avec des paysans* (Musée de Nantes).  
*Intérieur liégeois* (Van Eycken, Bruxelles) très restauré.

- Portrait de l'artiste lisant* (ancienne collection Brahy-Prost, vendu à Bruxelles, le 2 mai 1920, emplacement actuel inconnu).
- Portrait de la sœur de l'artiste* (id.).
- Portrait de femme tenant des fleurs* (id.).
- Portrait d'un abbé* (vendu à Bruxelles, le 15 juillet 1920).
- Intérieur d'une fonderie* (Musée des Beaux-Arts, Liège).
- Intérieur d'usine* (id.).
- Houillère* (id.).
- Militaire racontant ses prouesses* (id., n° 113).
- Militaire racontant ses prouesses* (id., n° 118).
- Portrait du peintre par lui-même* (id.).
- Portrait par lui-même (âgé)* (id.).
- Visite à la manufacture de tabacs* (id.).
- Visite à la manufacture de tabac* (id.).
- Scène de cabaret* (id.).
- Portrait ovale* (id.).
- Portrait du bourgmestre de Chestret* (Musée Curtius, Liège).
- Portrait du chancelier de Sluse* (Musée Curtius, Liège).
- Le Pédicure* (id.).
- Le Tonnelier* (id.).
- L'Atelier d'un peintre* (M. de Socr, Liège).
- Deux chasseurs au repos* (id.).
- L'Auberge* (id.).

### III.

#### Bibliographie

- Autobiographie de L. Defrance* publiée par T. GOBERT dans le *Bulletin des Bibliophiles liégeois*, t. VII (1905).
- E. MICHEL, *Quelques œuvres de peintres belges retrouvées en France*, dans *Actes du Congrès d'Histoire de l'art*, Paris (1921), t. II (1<sup>re</sup> partie), p. 371.
- BECEDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*. Liège, 1837, vol. II, 570.
- Biographie nationale*, Bruxelles, 1880-1883, t. VII, col. 227, s. v. France.
- Chronique archéologique du Pays de Liège* (1906), p. 22 (Defrance graveur).
- Chronique archéologique du Pays de Liège* (1929), p. 83.
- JOSEPH DEMARTEAU, *A travers l'Exposition de l'art ancien au Pays de Liège*, 1881, p. 273.
- THÉODORE GOBERT, *Liège à travers les âges*. Liège, t. II (1925), s. v. Defrance, p. 498.
- J. HELBIG, *La peinture au Pays de Liège*. Liège, 1903, p. 460.
- J. HELBIG, *L'art mosan*. Bruxelles, 1911, t. II, pp. 103-112.
- HENKART, *Loisirs de trois amis*. Liège, 1803, p. 116.
- H. HYMANS, *L'art au XVII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle dans les Pays-Bas*. Bruxelles, 1921, p. 121.

*Collections des livrets des anciennes expositions de 1673-1800.* Paris, 1869 (table par Guiffrey).

*Livrets de l'exposition de la Société d'Emulation de Liège, 1781 à 1788.*

PAVARD, *Les Liégeois illustres.* Bruxelles, 1905, p. 72.

J. RENIER, *Catalogues des dessins d'art liégeois.* Verviers, 1873.

THIEME-BECKER, *Allgemeines Lexikon der Bildenden Künstler*, s. v. DeFrance.

J. VALLERY-RADOT, *Notes sur le peintre liégeois DeFrance*, dans *Bulletin de la Société d'histoire de l'art français*, Paris, (1924), p. 233.

J. VALLERY-RADOT, *Un peintre liégeois, L. DeFrance*, dans *Figaro artistique* (du 20 novembre 1924).

J. VALLERY-RADOT, *Quelques dates dans l'œuvre de L. DeFrance*, dans *Revue d'art* (1926), (1<sup>re</sup> partie), p. 127.

J. VALLERY-RADOT, *La rétrospective de L. DeFrance*, dans *Revue de l'art ancien et moderne*, (1925), 2<sup>e</sup> partie, pp. 268-271.

VAN HULST, *Notice sur N. H. de Fassin.* Liège, 1837, p. 13.

*Catalogues des expositions :*

Exposition de Liège, 1881.

Exposition de la Société d'Émulation de Liège, 1893.

Exposition organisée pour l'inauguration du nouveau musée, Liège, 1895.

Exposition de Liège, 1905.

Exposition de Charleroi, 1911.

Exposition du Pavillon de Marsan, Paris, 1924.

Salon de Mai, Liège, 1925 (Rétrospective DeFrance).

*Catalogues de ventes :*

Bruxelles, 2 mai 1920 (collection Brahy-Prost, de Liège).

Bruxelles, 15 juillet 1920 (collection de T. de France et X. de Londres).

Bruxelles, 23 novembre 1923 (collection Sainetelette, de Bruxelles).

Amsterdam, 26 avril 1927 (collection du baron Janssens, de Bruxelles).

Amsterdam, 19 novembre 1929 (collection Hortsmann).

**TABLEAU DES MEMBRES**  
DE  
**L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS**

---

**PRÉSIDENT D'HONNEUR**

M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

**VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR**

M. LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

M. L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÈGE

---

**Bureau de la Société pour 1929-1930**

*Président et Directeur des publications* : MM. J. BRASSINNE.  
*Vice-Président* : F. PHOLIEN.  
*Secrétaire* : J. PIRLET.  
*Secrétaire-adjoint* : R. TOUSSAINT.  
*Conservateur* : J. SERVAIS.  
*Trésorier* : F. SACRÉ.  
*Bibliothécaire* : G. BONHOMME.  
*Conservateur-adjoint* : J. HAMAL-NANDRIN.  
*Conseillers* : MM. L. DE BUGGENOMS, T. GOBERT, M. DE PUYDT  
et L. HALKIN.

---

**Composition des Commissions pour 1929-1930**

*Commission des publications* : MM. F. MAGNETTE.  
E. FAIRON.  
T. GOBERT.  
*Commission des fouilles* : MM. J. HAMAL-NANDRIN.  
J. SERVAIS.  
D<sup>r</sup> DAVIN.  
C. FRAIPONT.

<i>Commission des achats :</i>	MM. F. SACRÉ. A. BAAR. B <sup>on</sup> M. DE SÉLYS- LONGCHAMPS. E. COUVREUX. J. SERVAIS. L. GHINET. D <sup>r</sup> GRENSON.
<i>Commission de vérification du Musée :</i>	MM. D <sup>r</sup> GRENSON. B <sup>on</sup> M. DE SÉLYS- LONGCHAMPS.
<i>Commission de la vérification de la Bibliothèque :</i>	MM. le Chanoine COENEN. B <sup>on</sup> DE CRASSIER. F. MAGNETTE.
<i>Commission de vérification des comptes :</i>	MM. F. PHOLIEN. G. GHILAIN. F. PENY.

Le Président de l'Institut fait de droit partie des Commissions.

---

## Commissions spéciales

### A. — *Commission des excursions :*

MM. le Chanoine COENEN, F. MAGNETTE, J. HAMAL.

### B. — *Commission des conférences :*

<i>Président :</i>	MM. F. PHOLIEN.
<i>Secrétaire :</i>	R. TOUSSAINT.
<i>Membres :</i>	J. BRASSINNE. J. SERVAIS. C. FRAIPONT. F. MAGNETTE.

---

## MEMBRES EFFECTIFS

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif.	
25 janv. 1886.	24 déc. 1896.	1. GOBERT (THÉODORE), archi- viste provincial honoraire, 360, rue Saint-Gilles, <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	30 déc. 1898.	2. DE CRASSIER (BARON WIL- LIAM), avocat, 161, rue Gré- try, <i>Liège</i> .
29 nov. 1895.	30 déc. 1898.	3. BRASSINNE (JOSEPH), pro- fesseur et bibliothécaire en chef de l'Université, 30, rue Nysten, <i>Liège</i> .
20 avril 1898.	27 avril 1900.	4. SERVAIS (JEAN), conservateur du Musée archéologique lié- geois, 8, rue Joseph Demou- lin, <i>Liège</i> .
28 mai 1880.	30 mai 1902.	5. DE SÉLYS-FANSON (BARON ROBERT), membre du Con- seil héraldique, Château de Saint - Gerlache, <i>Houthem</i> (Limbourg hollandais).
25 nov. 1898.	25 janv. 1903.	6. PHOLIEN (FLORENT), 26, rue Vinâve-d'Ile, <i>Liège</i> .
26 mars 1897.	29 mai 1903.	7. DE BUGGENOMS (LOUIS), avo- cat, 40, rue Courtois, <i>Liège</i> .
28 déc. 1900.	27 avril 1906.	8. HÉNAUX (FIRMIN), proprié- taire, <i>Bois-Borsu</i> .
28 oct. 1906.	26 avril 1907.	9. LAHAYE (LÉON), conserva- teur honoraire des Archives de l'État, 8, rue Sainte-Marie, <i>Liège</i> .
27 déc. 1901.	29 déc. 1907.	10. GRENSON (JOSEPH), docteur en médecine, 54, quai de Rome, <i>Liège</i> .
29 mars 1903.	29 déc. 1907.	11. POLAIN (EUGÈNE), docteur en droit, bibliothécaire à l'U- niversité, 30, rue d'Amer- cœur, <i>Liège</i> .
30 déc. 1898.	31 janv. 1909.	12. RASQUIN (GEORGES), avocat, 23, place de Bronckart, <i>Liège</i> .

28 févr.	1904.	31 janv.	1909.	13. HAMAL-NANDRIN (JOSEPH), industriel, 77, quai de Rome, <i>Liège</i> .
		28 mai	1909.	14. KLEYER, (GUSTAVE), ancien bourgmestre, 21, rue Fabry, <i>Liège</i> .
27 mars	1904.	30 janv.	1910.	15. FAIRON (ÉMILE), conservateur des Archives de l'État à Liège, route de Tancremont, <i>Pepinster</i> .
26 mai	1904.	30 janv.	1910.	16. VERCHEVAL (FÉLIX), avocat, 27, avenue Isabelle, <i>Anvers</i> .
23 déc.	1906.	27 mai	1910.	17. MAGNETTE (FÉLIX), professeur à l'Université, 358, rue Saint-Gilles, <i>Liège</i> .
27 déc.	1895.	24 déc.	1911.	18. HALKIN (LÉON), professeur à l'Université, 59, boulevard Émile de Laveleye, <i>Liège</i> .
29 mars	1903.	24 déc.	1911.	19. DE SÉLYS - LONGCHAMPS (Baron MAURICE), docteur en sciences, 9, rue Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .
29 mars	1908.	24 déc.	1911.	20. BAAR-MAGIS (ARMAND), ingénieur, 4, rue Lebeau, <i>Liège</i> .
27 déc.	1908.	26 janv.	1913.	21. GUÉRETTE-DOUXCHAMPS, (ÉDOUARD), ingénieur, <i>Burdinne</i> .
29 mai	1908.	25 janv.	1914.	22. PIRLET (JULES), notaire, 103, rue Louvrex, <i>Liège</i> .
30 janv.	1910.	25 janv.	1914.	23. DELHEID (JULES), docteur en droit, 49, boulevard Frère-Orban, <i>Liège</i> .
27 déc.	1901.	22 fév.	1914.	24. JASPAR (PAUL), architecte, 149, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .
24 avril	1908.	22 fév.	1914.	25. COENEN (Chanoine J.), aumônier de la prison, 44, rue du Baneux, <i>Liège</i> .
27 oct.	1907.	30 mars	1919.	26. DEFRECHEUX (CHARLES), bibliothécaire à l'Université, 67, rue Bonne - Nouvelle, <i>Liège</i> .

29 janv.	1911.	30 mars	1919.	27. FRAIPONT (CHARLES), professeur à l'Université, 20, rue Lambert-le-Bègue, <i>Liège</i> .
24 nov.	1907.	30 mars	1919.	28. GHILAIN (GUSTAVE), consul des États-Unis du Mexique, 123, rue Louvrex, <i>Liège</i> .
27 déc.	1908.	30 mars	1919.	29. REMOUCHAMPS (J.-M.), avocat, 280, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .
27 déc.	1908.	30 mars	1919.	30. WIBIN (BENJAMIN), docteur en médecine, <i>Amay</i> .
31 déc.	1885.	30 mars	1919.	31. TIHON (FERDINAND), docteur en médecine, <i>Viemme (Haremme)</i> .
27 déc.	1909.	31 déc.	1920.	32. BOURGAULT (CAMILLE), architecte, 17, rue du Vertbois, <i>Liège</i> .
27 nov.	1910.	31 déc.	1920.	33. BREUER (JACQUES), 1, Square Marie-José, <i>Woluwe-Saint-Lambert</i> .
26 déc.	1915.	30 déc.	1921.	34. DAVIN (FERNAND), docteur en médecine, <i>Amay</i> .
27 mai	1910.	27 janv.	1923.	35. FRAIPONT (MAX), avocat, <i>Esneux</i> .
27 avril	1894.	26 mars	1926.	36. CEYSSENS (Abbé J.), <i>Alleur</i> .
28 déc.	1919.	26 mars	1926.	37. DE BORCHGRAVE D'ALTENA Comte JOSEPH), 90, rue d'Arlon, <i>Bruxelles</i> .
27 avril	1923.	26 oct.	1928.	38. BONHOMME (GEORGES), bibliothécaire à l'Université, 51, rue de Cointe, à <i>Liège</i> .
29 nov.	1903.	28 déc.	1928.	39. SACRÉ (FERNAND), architecte, 28, Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .
27 déc.	1908.	27 déc.	1929.	40. DUMONT (JULES), industriel, 189, rue Grétry, <i>Liège</i> .
30 avril	1920.	27 déc.	1929.	41. PENY (FRÉDÉRIC), agent de la Banque nationale, 9, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .
		27 déc.	1929.	42. VAN HEULE (M <sup>lle</sup> HÉLÈNE), 8, rue de Chaudfontaine, <i>Liège</i> .

25 mars	1921.	27 déc.	1929.	43. TOUSSAINT (Robert), architecte, 77, rue du Parc, <i>Liège</i> .
28 nov.	1924.	27 déc.	1929.	44. HARSIN (PAUL), professeur à l'Université, 62, rue Hemicourt, <i>Liège</i> .

---

### MEMBRES D'HONNEUR

		30 janv.	1891.	1. DE BAYE (Baron JOSEPH), 58, avenue de la Grande Armée, <i>Paris</i> .
31 janv.	1889.	31 mai	1895.	2. PONCELET (ÉDOUARD), conservateur des Archives de l'État, rue du Parc, <i>Liège</i> .
29 déc.	1882.	30 mai	1902.	3. PIRENNE (HENRI), professeur à l'Université, 132, rue Neuve Saint-Pierre, <i>Gand</i> .
		24 déc.	1911.	4. MOXHON (M <sup>lle</sup> SOPHIE), rentière, 42, rue Hors-Château, <i>Liège</i> .
28 déc.	1879.	27 déc.	1929.	5. DE PUYDT (MARCEL), directeur honoraire du Contentieux de la Ville de Liège, 27, avenue Isabelle, <i>Anvers</i> .

---

### MEMBRES CORRESPONDANTS

31 janv.	1889.	27 avril	1900.	1. GAILLARD (Chanoine JOSEPH), <i>Geer</i> .
26 janv.	1900.	28 déc.	1902.	2. COMBLEN (PAUL), architecte, 33, rue des Augustins, <i>Liège</i> .
30 avril	1897.	24 avril	1903.	3. HANSAY (ALFRED), conservateur des Archives de l'État, 8, avenue Bamps, <i>Hasselt</i> .
29 nov.	1885.	20 déc.	1903.	4. PHILIPPART (ALFRED), ingénieur, 44, avenue Blondin, <i>Liège</i> .
8 août	1890.	29 avril	1904.	5. LOHEST (FERNAND), architecte, 23, rue de Sélys, <i>Liège</i> .

27 mai	1900.	29 avril	1904.	6. VAN ZUYLEN (PAUL), bourgmestre, <i>Grand-Halleur</i> .
		25 févr.	1905.	7. DE WITTE DE LIMMINGHE (ADRIEN), professeur à l'Académie des Beaux-Arts, 15, rue Bassenge, <i>Liège</i> .
25 janv.	1906.	28 nov.	1909.	8. COUVREUX (EDMOND), artiste peintre, 24, rue du Général Bertrand, <i>Liège</i> .
24 nov.	1907.	28 nov.	1909.	9. CLOSON (JULES), professeur à l'Université, 13, rue Dartois, <i>Liège</i> .
27 déc.	1908.	25 févr.	1912.	10. DE RADZITSKY D'OSTROWICK (Baron IVAN), 16, rue de Chaudfontaine, <i>Liège</i> .
28 mai	1880.	27 juin	1913.	11. DE GELOES (Comte RENÉ), Château d' <i>Eysden</i> (Limbourg hollandais).
29 avril	1886.	22 févr.	1914.	12. WILMART (CHARLES), docteur en droit, 57, rue Belliard, <i>Bruxelles</i> .
28 oct.	1906.	22 févr.	1914.	13. VAN ORMELINGEN (ERNEST), 60, rue d'Amorceur, <i>Liège</i> .
27 févr.	1910.	22 févr.	1914.	14. LOHEST (JEAN), 44, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .
		26 avril	1914.	15. VANNÉRUS (JULES), 3, rue Ernestine, <i>Ivelles</i> .
28 févr.	1904.	29 mai	1914.	16. MASSART (ALPHONSE), industriel, 23, rue Bois-l'Évêque, <i>Liège</i> .
		26 déc.	1915.	17. GESSLER (JEAN), professeur à l'Athénée royal, 84, boulevard de Jodoigne, <i>Louvain</i> .
		26 janv.	1919.	18. VAN DE WEERD (H.), professeur à l'Université, 6, rue Swaen, <i>Gand</i> .
18 déc.	1910.	30 mars	1919.	19. DABIN (JEAN), professeur à l'Université de Louvain, 19, boulevard de Tirlemont, à <i>Kessel-Loo (Louvain)</i> .

27 oct.	1907.	30 mars	1919.	20. VANDER LINDEN, professeur à l'Université de Liège, 62, boulevard de Tirlemont, <i>Louvain</i> .
27 mai	1904.	25 juill.	1919.	21. BAAR (LUCIEN), 100, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .
		28 mars	1920.	22. DESTRÉE (JOSEPH), conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, 123, Chaussée Saint-Pierre, <i>Etterbeek</i> .
29 avril	1910.	30 avril	1920.	23. THONET (A.), major, 77, rue Blès, <i>Namur</i> .
25 avril	1919.	28 nov.	1920.	24. CRICK - KUNTZIGER (Mme MARTHE), docteur en art et archéologie, 18, rue de l'Aurore, <i>Bruxelles-Ixelles</i> .
24 mars	1907.	24 juin	1921.	25. DUVIVIER (PIERRE), <i>Visé</i> .
		27 janv.	1922.	26. FOURMARIER (PAUL), professeur à l'Université, 140, avenue de l'Observatoire, <i>Liège</i> .
		27 janv.	1922.	27. HAUST (JEAN), professeur à l'Université, 75, rue Fond-Pirette, <i>Liège</i> .
30 mars	1919.	31 oct.	1924.	28. DEWEZ (LÉON), 89, rue Albert Giraud, <i>Schaerbeek</i> .
25 janv.	1920.	31 oct.	1924.	29. COLLART (ANDRÉ), 136, rue Hoyoux, <i>Herstal</i> .
29 déc.	1922.	30 avril	1926.	30. HENNEN (G.), conservateur-adjoint des Archives de l'État, 62, rue Ambiorix, <i>Liège</i> .
		26 oct.	1923.	31. THYSSEN (HENRY), chef de travaux à l'Université, 83, rue de la Cathédrale, <i>Liège</i> .
27 juin	1913.	24 févr.	1928.	32. LALOUX (GEORGES), industriel, 2, rue Saint-Remy, <i>Liège</i> .
29 janv.	1911.	27 déc.	1929.	33. NEYS (MAURICE), docteur en droit, 113A, rue des Guillemins, <i>Liège</i> .

26 janv.	1913.	27 déc.	1929.	34. SIMENON (Mgr GUILLAUME), vicaire général, 50, rue des Prémontrés, <i>Liège</i> .
23 déc.	1906.	27 déc.	1929.	35. DE MÉLOTTE (Chevalier MAR- CEL), 1, avenue du Hêtre, <i>Cointe (Liège)</i> .
29 févr.	1924.	27 déc.	1929.	36. DEBOUXHTAY (PIERRE), bi- bliothécaire, 35, rue Laou- reux, <i>Verviers</i> .
27 mars	1925.	27 déc.	1929.	37. HALKIN (LÉON-ERNEST), doc- teur en histoire, 59, boule- vard Emile de Laveleye, <i>Liège</i> .
29 oct.	1926.	27 déc.	1929.	38. PITON (ERNEST), 27, rue de la Meuse, <i>Bruxelles</i> .

### MEMBRES ASSOCIÉS

**Date de l'Admission.**

28 mai	1880.	1. DE LHONEUX (M <sup>me</sup> GUSTAVE), <i>Huy</i> .
9 mars	1883.	2. POSWICK (PROSPER), Château de <i>Tihange</i> ( <i>Huy</i> ).
25 mai	1894.	3. HOUTART (Baron MAURICE), ministre des finances, 49, rue Jordaens, <i>Bruxelles</i> .
26 mars	1897.	4. OPHOVEN (LÉON), Château de <i>Binsta</i> , par <i>Stavelot</i> .
26 nov.	1897.	5. RÉVÉREND ABBÉ DE L'ABBAYE DU VAL- DIEU, <i>Charneux</i> .
27 janv.	1902.	6. ROLAND-DUMONT (LÉON), 2, rue Velbruck, <i>Liège</i> .
25 janv.	1903.	7. PLOMDEUR (J.), industriel, 12, rue de la Madeleine, <i>Liège</i> .
25 janv.	1903.	8. DE LAME (T.), avocat à la Cour d'appel, 14, rue de Joie, <i>Liège</i> .
29 mars	1903.	9. PIEDBŒUF-LOVENS (LOUIS), ingénieur, Château d' <i>Embourg</i> .
29 mai	1903.	10. SCUVIE (ALBERT), 120, boulevard de la Sau- venière, <i>Liège</i> .
24 juin	1904.	11. CHIZELLE (MAURICE), industriel, 5, cour des Minimes, <i>Liège</i> .
30 oct.	1904.	12. MOTTARD-VAN MARCKE (M <sup>me</sup> ), 22, rue Courtois, <i>Liège</i> .

- 27 nov. 1904. 13. SNYERS (ARTHUR), architecte, 62, rue Louvrex, *Liège*.
- 28 avril 1905. 14. ANCION-MAGIS (JULES), industriel, Château d'Amblève, par *Aywaille* (18, rue Forgeur, *Liège*).
- 28 juill. 1905. 15. WAUTERS (CHARLES), professeur à l'Université de Liège, 17, boulevard Brand Withlock, *Bruxelles*.
- 31 déc. 1905. 16. BOUVY (JOSEPH), industriel, 7, quai de la Grande-Bretagne, *Liège*.
- 31 déc. 1905. 17. WAUTERS (AMÉDÉE), avoué, 3, rue Agimont, *Liège*.
- 31 déc. 1905. 18. SKLIN (DIEUDONNÉ), industriel, 5, rue Hors-Château, *Liège*.
- 25 mai 1906. 19. ADAM (MICHEL), ingénieur, 71, rue des Guillemins, *Liège*.
- 25 mai 1906. 20. LE PAIGE (ULRIC), directeur de la Société Athus-Grivegnée, 320, rue des Vennes, *Liège*.
- 29 juin 1906. 21. GUILICK (PIERRE), *Ampsin*.
- 25 nov. 1906. 22. REULEAUX (FERNAND), avocat, 38, rue Basse-Wez, *Liège*.
- 27 janv. 1907. 23. MARCOTTY (JOSEPH), industriel, 16, avenue du Luxembourg, *Liège*.
- 24 mars 1907. 24. DE SOER (MAX), 121, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 26 juill. 1907. 25. LEGRAND (MAURICE), architecte, 44, rue Darchis, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 26. SERVAIS (HENRI), négociant, 24, rue des Dominicains, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 27. BIDLOT (FERDINAND), docteur en médecine, 42, rue des Augustins, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 28. LOHEST (CHARLES), 4, rue des Sœurs Noires, *Tournai*.
- 27 oct. 1907. 29. JOLET (MICHEL), architecte, 37, rue Large-Voie, *Herstal*.
- 23 févr. 1908. 30. DUPONT (PAUL), 5, rue Naimette, *Liège*.
- 25 oct. 1908. 31. LEDENT (FÉLIX), avocat, 88, avenue Blonden, *Liège*.
- 25 oct. 1908. 32. COLLINET (A.), fils, 42, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 29 nov. 1908. 33. DE POTESTA (Baronne ÉDOUARD), Château de Herminalle, *Herminalle-sous-Huy*.

- 29 nov. 1908. 34. DE FRAIPONT (MARCEL), directeur général des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, *Val-Saint-Lambert*.
- 27 déc. 1908. 35. RIGO (LÉON), avocat à la Cour d'appel, 92, avenue Blonden, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 36. JAMIN (ÉMILE), industriel, 155, rue Saint-Séverin, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 37. LOBET (ALFRED), architecte, 5, quai Mativa, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 38. CHAUDOIR (HYACINTHE), 27, rue des Bégarde, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 39. DIEUDONNÉ (PAUL), notaire honoraire, 87, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 40. DEMANY (CHARLES), ingénieur, 438, rue Saint-Léonard, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 41. ARNOLD (HENRI), sous-chef de bureau à l'Administration communale, 14, rue Fond Saint-Servais, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 42. DALLEMAGNE (GUILLAUME), substitut du Procureur du Roi, 3, rue du Mambour, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 43. BODY (JACQUES), ingénieur agricole, *Hollogne-aux-Pierres*.
- 27 déc. 1908. 44. LECLÉRE (CONSTANT), professeur à l'Athénée, 80, rue de Féttinne, *Liège*.
- 28 févr. 1909. 45. MÉLOTTE (LOUIS), 33, rue de l'Université, *Liège*.
- 28 févr. 1909. 46. BÉCASSEAU (LUCIEN), architecte, 4, rue Laruelle, *Liège*.
- 28 févr. 1909. 47. PIRLET (JOSEPH), ingénieur, 65, Thier de la Fontaine, *Liège*.
- 28 mars 1909. 48. WEEKERS (LÉON), docteur en médecine, 15, rue Forgeur, *Liège*.
- 28 mars 1909. 49. MOREAU (EUGÈNE), notaire, 136, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 30 avril 1909. 50. DEFAYS (HENRI), à *Stockay-Saint-Georges sur-Meuse*.
- 31 oct. 1909. 51. BAGE (ANDRÉ), architecte, 166, rue Saint-Laurent, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 52. DECHARNEUX (ÉMILE), industriel, 145, rue de l'Intendant, *Bruzelles-Maritime*.
- 31 oct. 1909. 53. HALEIN (WALTHÈRE), 20, rue Saint-Remy, *Liège*.

- 31 oct. 1909. 54. KAIRIS (Chanoine ARTHUR), 61, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 55. NYST (PIERRE), industriel, 62, quai de Rome, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 56. RENARD-GRENSON (M<sup>me</sup> L.), 14, rue Fabry, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 57. VERCHEVAL (M<sup>me</sup> F.), 27, avenue Isabelle, *Arvers*.
- 30 janv. 1910. 58. TAHON (RENÉ), substitut du Procureur du Roi, 13, rue des Augustins, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 59. DE LIMBOURG (Chevalier PHILIPPE), *Theux*.
- 27 févr. 1910. 60. DE SÉLYS-LONGCHAMPS (Baron EDMOND), Château de *Longchamps*, par *Waremmé*.
- 27 févr. 1910. 61. DE CHESTRET DE HANEFFE (Baron PAUL), 17, rue du Jardin botanique, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 62. RAXHON (FRANZ), industriel, Villa Welcome, 9, boulevard Marie-Henriette, *Spa*.
- 3 avril 1910. 63. FIRKET (M<sup>me</sup> C<sup>H.</sup>), 8, place Sainte-Véronique, *Liège*.
- 29 avril 1910. 64. DE THIER (Chevalier ARNOLD), 39, rue Brixhe, *Spa*.
- 29 avril 1910. 65. VIERSET (ÉMILE), docteur en droit, 11, rue Rioul, *Huy*.
- 27 mai 1910. 66. HAUZEUR (MAX), Château du Val-Benoît, *Liège*.
- 27 mai 1910. 67. HENROZ (ÉMILE), 14, rue Simonon, *Liège*.
- 30 oct. 1910. 68. DIGNEFFE (ÉMILE), sénateur, 3, rue Paul Devaux, *Liège*.
- 30 oct. 1910. 69. NAGELS (LUDOVIC), avocat général, 79, rue Hocheporte, *Liège*.
- 27 nov. 1910. 70. RAYMOND (ALEXIS), docteur en médecine, *Val-Saint-Lambert*.
- 27 nov. 1910. 71. BOUHON (A.), fils, peintre-décorateur, 3, rue Rouveroy, *Liège*.
- 18 déc. 1910. 72. MAWET (ERNEST), avocat, 77, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 18 déc. 1910. 73. LHOEST-BEAUDRIHAYE (JULES), 72, quai Saint-Léonard, *Liège*.
- 29 janv. 1911. 74. COEMANS (FERNAND), conseiller provincial, 50, rue Laoureux, *Verriers*.
- 26 mars 1911. 75. JACOB (FERNAND), ébéniste, 10, rue Romouchamps, *Liège*.

- 28 avril 1911. 76. SMEETS (THÉO), généalogiste-héraldiste,  
22, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 28 juill. 1911. 77. FRAIGNÉUX (LOUIS), avocat et échevin,  
16, rue Saint-Pierre, *Liège*.
- 28 juill. 1911. 78. REUTER (VICTOR), architecte, 55, rue Mo-  
nulphe, *Liège*.
- 29 oct. 1911. 79. FALIZE (FERNAND), commis-greffier, 30, ru<sup>o</sup>  
de l'Académie, *Liège*.
- 25 févr. 1912. 80. QUESTIENNE (PHILIPPE), commissaire-voyer,  
99, rue de Fétinne, *Liège*.
- 25 févr. 1912. 81. FELLIN (MICHEL), artiste sculpteur, 27, rue  
du Jardin botanique, *Liège*.
- 31 mai 1912. 82. MAGIS (M<sup>lle</sup> JEANNE), 5, quai de l'Industrie,  
*Liège*.
- 31 mai 1912. 83. HABETS (MARCEL), ingénieur, 73, quai des  
Carmes, *Jemeppe-sur-Meuse*.
- 28 juin 1912. 84. CAPELLE (M<sup>me</sup> NESTOR), 2, rue des Urba-  
nistes, *Liège*.
- 27 oct. 1912. 85. GHYSENS (JOSEPH), 36, rue Duvivier, *Liège*.
- 27 oct. 1912. 86. BOUCKOMS (G.), architecte, 14, place Saint-  
Jacques, *Liège*.
- 24 nov. 1912. 87. DUPONT (HENRI), major d'artillerie retraité,  
*Grand-Halleux*.
- 24 nov. 1912. 88. DELHEID (ÉDOUARD), 27, rue des Vingt-Deux,  
*Liège*.
- 24 nov. 1912. 89. WAUTERS (FERDINAND), industriel, 73, bou-  
levard Brand Withlock, *Bruzelles*.
- 24 nov. 1912. 90. GOFFART-FRÉSART (N.), industriel, *Flône*  
(*Amay*).
- 29 déc. 1912. 91. DOHMEN-MOUTON (C.), 44, rue Reynier,  
*Liège*.
- 26 janv. 1913. 92. WOOT DE TRIXHE (JOSEPH), propriétaire,  
*Couthuin*.
- 26 janv. 1913. 93. LAUMONT (ÉMILE), administrateur de la  
Banque Générale, 75, rue Louvrex, *Liège*.
- 26 janv. 1913. 94. DRESSE (EDMOND), industriel, 74, quai de  
Rome, *Liège*.
- 26 janv. 1913. 95. STIELS (ARNOLD), imprimeur-éditeur, 4, place  
Saint-Michel, *Liège*.
- 26 janv. 1913. 96. DE ROSSIUS D'HUMAIN (Baron CHARLES),  
86, boulevard d'Avroy, *Liège*.

- 23 févr. 1913. 97. MOUTON-ALEXANDRE (M<sup>me</sup> L.), 17, rue Volière, *Liège*.
- 27 juin 1913. 98. FINCEUR (PAUL), professeur honoraire, 153, rue Eugène Van den Hof, *Grivegnée*.
- 25 juill. 1913. 99. GILBART (OLYMPE), conseiller communal, 77, rue Fond-Piretto, *Liège*.
- 26 oct. 1913. 100. MONSEUR (FÉLICIEN), 11, rue Forgeur, *Liège*.
- 26 oct. 1913. 101. DUPONT (JACQUES), ingénieur, 34, rue Vautier, *Ixelles*.
- 26 oct. 1913. 102. HENRY-COUNE (M<sup>me</sup> L.), régente, 1, avenue des Acacias, *Cointe (Liège)*.
- 26 oct. 1913. 103. TRASENSTER-DE-NEUVILLE (J.), ingénieur, 72, avenue Blonden, *Liège*.
- 28 déc. 1913. 104. DE BEER (JOSEPH), 22, rue de l'Autonomie, *Bruxelles*.
- 22 févr. 1914. 105. FRÉSON (Abbé E.), doyen, *Villers-l'Évêque*.
- 22 févr. 1914. 106. PIETTE (F.), avocat, 3, place Delcourt, *Liège*.
- 22 févr. 1914. 107. MÉDART (G.), 23, rue Mont-Saint-Martin, *Liège*.
- 29 mars 1914. 108. DE LAUNOIT-NAVEAU (PAUL), 28, avenue Rogier, *Liège*.
- 26 avril 1914. 109. DRESSE (ROBERT), industriel, 194, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 29 mai 1914. 110. DE PITTEURS DE BUDINGEN (Baron HERMAN), banquier, 83, rue Louvrex, *Liège*.
- 29 mai 1914. 111. LEWUILLON, ingénieur, 65, avenue des Tilleuls, *Liège*.
- 28 nov. 1915. 112. DAWANS-BIAR (A.), ingénieur, 24, quai de Rome, *Liège*.
- 26 déc. 1915. 113. DELATTRE (HENRY), avocat, 70, rue Louvrex, *Liège*.
- 26 mars 1916. 114. DE MÉLOTTE (Chevalier ADRIEN), 1, avenue du Hêtre, *Cointe (Liège)*.
- 26 janv. 1919. 115. GOBLET (NICOLAS), avocat, 114, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 26 janv. 1919. 116. DETAILLE (HUBERT), 79, rue du Parc, *Liège*.
- 26 janv. 1919. 117. SOMZÉ (L.), négociant, 90, rue Féronstrée, *Liège*.
- 26 janv. 1919. 118. RÉMONT (LÉOPOLD), 35, quai de la Grande-Bretagne, *Liège*.

- 26 janv. 1919. 119. DE COUNE (HENRI), 25, avenue des Platanes, Cointe (*Liège*).
- 26 janv. 1919. 120. ALEXIS (GEORGES), ingénieur, 29, rue Dartois, *Liège*.
- 30 mars 1919. 121. DAHMEN (MARCEL), *Olne*.
- 25 avril 1919. 122. JEANNE (LÉON), 24, rue Méan, *Liège*.
- 30 mai 1919. 123. BUISSERET (ROBERT), 31, rue Saint-Hubert, *Liège*.
- 30 mai 1919. 124. HEUVELMANS (EDGARD), rue Xhovémont, *Liège*.
- 30 mai 1919. 125. LALOUX (AUGUSTE), 17, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 30 mai 1919. 126. PROTIN (ROBERT), imprimeur, 24, rue Féronstrée, *Liège*.
- 30 mai 1919. 127. RENAUD (JOSEPH), 35, rue Naimette, *Liège*.
- 30 mai 1919. 128. VAN DURME (CHARLES), pharmacien, 180, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 27 juin 1919. 129. RENARD (ANDRÉ), 14, rue Fabry, *Liège*.
- 27 juin 1919. 130. NICOLAI (RENÉ), ingénieur, 70, rue Ambiorix, *Liège*.
- 27 juin 1919. 131. BORGNET (PAUL), industriel, 23, avenue Blondin, *Liège*.
- 27 juin 1919. 132. SÉLERIN (ÉMILE), architecte, 33, rue de la Liberté, *Liège*.
- 27 juin 1919. 133. DE SCHAEZTEN (Chevalier MARCEL), 131, rue de la Loi, *Bruxelles*.
- 27 juin 1919. 134. DUFOUR (ANDRÉ), artiste peintre, 29, avenue Blondin, *Liège*.
- 27 juin 1919. 135. REMY (ALBERT), notaire, 12, place du Maréchal Foch, *Liège*.
- 27 juin 1919. 136. FRANÇOIS (NICOLAS), industriel, 41, rue Collard Trouillet, *Seraing*.
- 25 juill. 1919. 137. STREEL (GEORGES), docteur en médecine, *Engis*.
- 26 oct. 1919. 138. MOSSAY (JOSEPH), archiviste provincial, 51, rue Chéri, *Liège*.
- 30 nov. 1919. 139. PUTZEYS (FÉLIX), professeur émérite à l'Université, 1, rue Forgeur, *Liège*.
- 29 févr. 1920. 140. ANTOINE (ARMAND), artiste peintre, 14, rue des Meuniers, *Liège*.

- 28 mars 1920. 141. DENIL (VINCENT), capitaine-commandant d'artillerie, 23, rue Thier Savary, *Liège*.
- 30 avril 1920. 142. DUMONT (LÉON), peintre, 30, rue Jonruell, *Liège*.
- 30 avril 1920. 143. COMHAIRE (FERNAND), peintre, 65, chaussée de Glain, à *Glain-lez-Liège*.
- 28 mai 1920. 144. DOSSIN-HALKIN (M<sup>me</sup>), 418, rue Saint-Laurent, *Liège*.
- 30 juill. 1920. 145. ROBERT (M<sup>lle</sup> LÉONIE), régente, 25, ue Sainte-Marie, *Liège*.
- 30 juill. 1920. 146. BRACONIER (RAYMOND), Château de *Modave*.
- 28 nov. 1920. 147. HANSON (GUSTAVE), avoué, 35, rue Beeckman, *Liège*.
- 28 nov. 1920. 148. LA VILLE DE SPA.
- 28 nov. 1920. 149. SERVAIS (JEAN), professeur d'Athénée, 62, rue du Général Bertrand, *Liège*.
- 28 nov. 1920. 150. BORDET, docteur en médecine, *Francorchamps*.
- 28 nov. 1920. 151. DE CLOSSET (FERNAND), 162, rue Royale-Sainte-Marie, *Schaerbeek*.
- 31 déc. 1920. 152. GEORGE (HYACINTHE), professeur d'Athénée, 27, rue André Dumont, *Liège*.
- 31 déc. 1920. 153. FRÉSART (CHARLES), 21, rue de Chestret, *Liège*.
- 28 janv. 1921. 154. FONDER (ERNEST), ingénieur, 48, rue du Pont-d'Ile, *Liège*.
- 28 janv. 1921. 155. HAMAL (JULES), 14, rue Dossin, *Liège*.
- 28 janv. 1921. 156. HAMAL (GEORGES), 10, quai Orban, *Liège*.
- 25 mars 1921. 157. STIELS-VAILLANT (M<sup>me</sup>), 4, place Saint-Michel, *Liège*.
- 25 mars 1921. 158. LEYNEN (M<sup>lle</sup> L.), institutrice, 64, rue du Coq, *Liège*.
- 25 mars 1921. 159. FRYNS (OSCAR), 48, rue de la Station, *Jemeppe-sur-Meuse*.
- 29 avril 1921. 160. NAVEAU (M<sup>me</sup> Veuve LÉON), Château de *Bommershoven*, par *Jesseroen* (Limbourg).
- 29 avril 1921. 161. VAN ZUYLEN (JOSEPH), Château d'*Argenteau*.
- 29 avril 1921. 162. LIMBOURG (LÉON), agent de change, 8, place des Franchises, *Liège*.
- 29 avril 1921. 163. SCHRAEPEN (HUBERT), agent de change, 41, rue du Pot d'Or, *Liège*.
- 29 avril 1921. 164. DEJARDIN (JULES), notaire, boulevard Piercot, *Liège*.

- 27 mai 1921. 165. BONIVER (FRANÇOIS), 24, rue du Bosquet, *Liège*.
- 27 mai 1921. 166. HARDY (GASTON), docteur en médecine, 186, rue Saint-Laurent, *Liège*.
- 24 juin 1921. 167. COLLEYE (HUBERT), homme de lettres, 248, Longue rue Lozane, *Anvers*.
- 22 juill. 1921. 168. LALOUX (PIERRE), avocat, 2, rue Saint-Remy *Liège*.
- 22 juill. 1921. 169. DE HARENNE (HERMAN), 6, rue Lebeau, *Liège*.
- 25 nov. 1921. 170. GHINET (LÉON), expert d'art, 102, rue Paradis, *Liège*.
- 25 nov. 1921. 171. BRIXHE (M<sup>me</sup> Veuve PAUL), 210, rue Fond-Pirette, *Liège*.
- 25 nov. 1921. 172. GÉRIMONT (ÉDOUARD), 51, rue de Trazegnies, *Sclessin*.
- 25 nov. 1921. 173. MESSENS (CORNEILLE), chef du Secrétariat à la Vieille-Montagne, 53, quai de Rome, *Liège*.
- 27 janv. 1922. 174. GRÉGOIRE (M<sup>lle</sup> LÉONIE), directrice d'école communale, 91, rue Frédéric Nyst, *Liège*.
- 27 janv. 1922. 175. NANDRIN (FRÉDÉRIC), 25, boulevard Frère-Orban, *Liège*.
- 27 janv. 1922. 176. SACRÉ (MARCEL), industriel, 34, rue du Centre, *Verviers*.
- 27 janv. 1922. 177. CAPELLE (RENÉ), 7, quai Marcellis, *Liège*.
- 27 janv. 1922. 178. FRÉSART (ALBERT), 2, place Saint-Michel, *Liège*.
- 24 févr. 1922. 179. ELSÉN (M<sup>me</sup> ALFRED), 123, avenue de France, *Anvers*.
- 24 févr. 1922. 180. OPHOVEN-FRAIPONT (HENRI), 27, rue Mont-Saint-Martin, *Liège*.
- 24 févr. 1922. 181. PHOLIEN (RAYMOND), 2, rue Sainte-Croix, *Liège*.
- 31 mars 1922. 182. WILL (M<sup>lle</sup> BERTHE), 27, rue Féronstrée, *Liège*.
- 31 mars 1922. 183. VAN ZUYLEN (JOSEPH), 37, boulevard Frère-Orban, *Liège*.
- 31 mars 1922. 184. TANCRÉ (ÉDOUARD), 79, rue de Cointe, *Liège*.
- 31 mars 1922. 185. BROUHA (MAURICE), docteur en médecine, 50, rue Darchis, *Liège*.
- 28 avril 1922. 186. DEBOUGNOUX (M<sup>lle</sup> MARIA), régente à l'École Normale, 9, rue Bovy, *Liège*.

- 30 juin 1922. 187. DURIEUX (LÉON), directeur de la « Belgique Industrielle », 35, quai Marcellis, *Liège*.
- 30 juin 1922. 188. FALLOISE (JOSEPH), ingénieur, 7, rue de Chestret, *Liège*.
- 28 juill. 1922. 189. JACOB (LÉON), notaire, à *Warsage*.
- 28 juill. 1922. 190. FOIDART (JULES), professeur honoraire d'Athénée, 28, rue Étienne Soubre, *Liège*.
- 28 juill. 1922. 191. NIVETTE (JOSEPH), attaché au Secrétariat de la Vieille-Montagne, 33, rue Large, *Chénée*.
- 27 oct. 1922. 192. PEUTEMAN (JULES), archéologue, 32, rue des Alliés, *Verviers*.
- 27 oct. 1922. 193. HENRION (ALPHONSE), 19, rue Ernest de Bavière, *Liège*.
- 24 nov. 1922. 194. GÉRIMONT (M<sup>me</sup> ÉDOUARD), 51, rue de Trazeognies, *Sclessin*.
- 24 nov. 1922. 195. LAMBINET (ADOLPHE), conseiller à la Cour d'appel, 44, rue du Jardin botanique, *Liège*.
- 24 nov. 1922. 196. DE FROIDCOURT (GEORGES), substitut du Procureur du Roi, 16, rue de Spa, *Liège*.
- 24 nov. 1922. 197. WILMOTTE (LÉON), employé de banque, place Antoine Grégoire, *Tihange (Huy)*.
- 29 déc. 1922. 198. MONS (ALPHONSE), 44, rue Neuvise, *Liège*.
- 29 déc. 1922. 199. FEYS-DE LEXHY (LOUIS), ingénieur, *Hollogne-aux-Pierres*.
- 26 janv. 1923. 200. FRENAY (GUILLAUME), industriel, 6, rue Petit Fossé, *Maestricht (Hollande)*.
- 26 janv. 1923. 201. THIRY (GEORGES), 10, rue de la Province, *Liège*.
- 23 févr. 1923. 202. SILVERYSER (Abbé FLORENT), aumônier, *Herck-la-Ville*.
- 23 févr. 1923. 203. LONAY (H.), professeur à l'Université, 24, rue Wazon, *Liège*.
- 30 mars 1923. 204. DE LOOZ-CORSWAREM (Comte LOUIS), 122, rue du Trône, *Bruxelles*.
- 30 mars 1923. 205. LISSOIR (LOUIS), 58, rue Jean d'Outremeuse, *Liège*.
- 30 mars 1923. 206. THONNARD (D.), 55, quai d'Amersœur, *Liège*.
- 30 mars 1923. 207. FRÉSON (ARMAND), avocat, 53, rue de Sclessin, *Liège*.
- 30 mars 1923. 208. HEUSE (HENRI), avocat, 11, place Xavier Neujean, *Liège*.

- 27 avril 1923. 209. LAMOUREUX (IVAN), 162, rue de Fragnée, Liège.
- 27 avril 1923. 210. FRAIPONT-MAGNÉE (JOSEPH), 14, place du Pont, Chênée.
- 27 avril 1923. 211. PHILIPPART (AUGUSTE), officier de réserve, 46, rue Gaucet, Liège.
- 25 mai 1923. 212. YERNAUX (JEAN), conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, 41, avenue du Luxembourg, Liège.
- 29 juin 1923. 213. LINTERMANS (MAURICE), secrétaire général des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, 34, rue de Renory, Kinkempois-lez-Liège.
- 29 juin 1923. 214. LINTERMANS (M<sup>me</sup>), 34, rue de Renory, Kinkempois-lez-Liège.
- 29 juin 1923. 215. TECQ MENNE (C.), docteur en médecine, 11, rue des Augustins, Liège.
- 27 juill. 1923. 216. DESSART (ALBERT), docteur en droit, 34, quai des Carmes, Jemeppe-sur-Meuse.
- 27 juill. 1923. 217. SWYSEN (LÉONTINE), institutrice, 29, rue des Fories, Liège.
- 26 oct. 1923. 218. DOSSIN-RENAUD (M<sup>me</sup>), 21, rue de la Paix, Liège.
- 26 oct. 1923. 219. RAICK (LOUIS), fabricant d'armes, 26, rue Grandgagnage, Liège.
- 30 nov. 1923. 220. LAPORT (GEORGES), 17, rue des Angés, Liège.
- 30 nov. 1923. 221. RENARD (ARMAND), industriel, 25, quai Saint-Léonard, Liège.
- 30 nov. 1923. 222. BRONNE (LOUIS), ingénieur, 30, rue du Vieux-Mayeur, Liège.
- 28 déc. 1923. 223. PHOLIEN (AUGUSTE), lithographe, 57, rue Sur-la-Fontaine, Liège.
- 28 déc. 1923. 224. EGGERMONT (A.), Château de *Leignon*, *Leignon (Ciney)*.
- 25 janv. 1924. 225. LOHEST (CASSIAN), avocat, 23, rue de Séllys, Liège.
- 29 févr. 1924. 226. THONE (GEORGES), imprimeur, 13, rue de la Commune, Liège.
- 28 mars 1924. 227. FONTAINE-LAMARCHE (JULES), rue des Cailloux, *Cointe (Liège)*.
- 25 avril 1924. 228. MALHERBE (MAURICE), *Walcourt*.
- 25 avril 1924. 229. HANS (HENRI), docteur en médecine, 44, rue de Dison, *Verviers*.

- 25 avril 1924. 230. GRONDAL (GUILLAUME), 4, rue du Gymnase, *Verviers*.
- 30 mai 1924. 231. VERCHEVAL-BURY (F.), 14, place de la Licour, *Herstal*.
- 30 mai 1924. 232. PLEIN (PIERRE), 6, place Paul Janson, *Liège*.
- 17 juin 1924. 233. CISELET (ÉDOUARD), vérificateur des contributions, 667, rue Prayon, *Forêt-Trooz*.
- 31 oct. 1924. 234. DEWANDRE (GERMAIN), industriel, 227, route de Jupille, *Bressoux*.
- 31 oct. 1924. 235. RAICK (FÉLIX), 201, rue des Venues, *Liège*.
- 31 oct. 1924. 236. LOVENS (PAUL), 1, rue Curtius, *Liège*.
- 28 nov. 1924. 237. CANOY (PAUL), 84, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 28 nov. 1924. 238. THONNART (M<sup>me</sup>), née S. Sentron, rue de Fragnée, 113, *Liège*.
- 28 nov. 1924. 239. ERNOTTE (M<sup>me</sup>), née H. Lhoest, quai de l'Abattoir, *Liège*.
- 28 nov. 1924. 240. DEFIZE (ALFRED), artiste peintre, 10, Thier de la Fontaine, *Liège*.
- 19 déc. 1924. 241. HARMEL (CHARLES), directeur des tramways « Est-Ouest », 52bis, rue Mont-Saint-Martin, *Liège*.
- 19 déc. 1924. 242. BÉDUWÉ (JEAN), industriel, 21, rue Paradis, *Liège*.
- 19 déc. 1924. 243. LYNA (J.), conservateur-adjoint des Archives de l'État, 96, Chaussée de Curange, *Hasselt*.
- 19 déc. 1924. 244. MÉDARD (MICHEL), préparateur à l'Université, 134, rue Colompré, *Bressoux*.
- 30 janv. 1925. 245. PENY (M<sup>me</sup> FRÉDÉRIC), 9, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 30 janv. 1925. 246. GHILAIN (PIERRE), architecte, 123, rue Louvrex, *Liège*.
- 27 févr. 1925. 247. DUMOULIN (LÉON), avocat, 11, rue du Midi, *Liège*.
- 27 févr. 1925. 248. HANQUET (PIERRE), étudiant, 4, rue Rouvroy, *Liège*.
- févr. 1925. 249. MORETUS-PLANTIN (H.), 53, rue de Bruxelles, *Namur*.
- 27 mars 1925. 250. DUMONT (LOUIS), 14, rue Jean de Wilde, *Liège*.
- 27 mars 1925. 251. DOME (M.), architecte, 101, rue Ernest Solvay, *Ougrée*.
- 24 avril 1925. 252. SPETH (W.), hommes de lettres, Villa « Les Pommiers », *Cappellen (Anvers)*.

- 24 avril 1925. 253. SENGERS (G.), inspecteur, 55, boulevard Thonissen, *Hasselt*.
- 24 avril 1925. 254. NONDONFAZ (VALÉRIE), 13, rue Monulphe, *Liège*.
- 24 avril 1925. 255. CALBERG (M<sup>lle</sup> RITA), 277, rue de Campine, *Liège*.
- 29 mai 1925. 256. DAMIEN (J.), artiste peintre, 8, avenue des Martyrs, *Hasselt*.
- 31 juill. 1925. 257. CLOSSON (DENIS), receveur communal, 332, rue En Bois, *Glain*.
- 31 juill. 1925. 258. MAILLEUX (FERNAND), avocat et échevin, 24, rue Hemricourt, *Liège*.
- 31 juill. 1925. 259. COLLARD (PAUL), rue de Tongres, *Davant-le-Pont, Visé*.
- 31 juill. 1925. 260. FRÉDÉRICQ (M<sup>me</sup>), 20, rue de Pitteurs, *Liège*.
- 31 juill. 1925. 261. ROCOUR (CHARLES), 1, rue Gaucet, *Liège*.
- 31 juill. 1925. 262. ZEYEN (ROGER), industriel, rue de Harlez, *Liège*.
- 27 nov. 1925. 263. ASEGLIO (H.), ingénieur, 56, quai du Halage, *Flémalle-Grande*.
- 27 nov. 1925. 264. D'OTREPPE DE BOUVETTE (Baron GUSTAVE), Château d'*Aineffe*, par *Chapon-Seraing*.
- 27 nov. 1925. 265. SALIER (MELCHIOR), 149, rue Faurieux, *Herstal*.
- 27 nov. 1925. 266. PIRET (ALBERT), rentier, 133, rue de Campine, *Liège*.
- 27 nov. 1925. 267. STAES (PAUL), avocat, 34, place du Vingt-Août, *Liège*.
- 29 janv. 1926. 268. WISER (FERNAND), docteur en droit, 130, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 29 janv. 1926. 269. WECK (A.), journaliste, 53, rue Renardi, *Liège*.
- 29 janv. 1926. 270. MARISSIAUX (ANDRÉ), étudiant, 98, avenue de Péville, 98, *Grivegnée*.
- 29 janv. 1926. 271. SOMZÉ (RENÉ), 12, place Coronmeuse, *Herstal*.
- 29 janv. 1926. 272. PERNSTEIN (C.), 10, rue Laport, *Liège*.
- 29 janv. 1926. 273. JULÉMONT (J.), 19, rue de la Boveric, *Liège*.
- 29 janv. 1926. 274. JACOB, (JEAN) Château de Winerotte, *Warsage*.
- 29 janv. 1926. 275. DELARGE (G.), assureur, 18, rue des Prébendiers, *Liège*.

- 29 janv. 1926. 276. HANSON (P.), substitut du Procureur du Roi, 108, rue Paradis, *Liège*.
- 26 févr. 1926. 277. DEMONCEAU (P.), notaire honoraire, *Jupille*.
- 26 févr. 1926. 278. DELLOYE (H.), avocat, Château de la Mostée, *Huy*.
- 26 mars 1926. 279. DELRÉE (P.), 7, quai de Rome, *Liège*.
- 26 mars 1926. 280. DEWÉ (H.), ingénieur, *Milmort*.
- 26 mars 1926. 281. GILLARD (P.), ingénieur, *Val-Saint-Lambert*.
- 30 mars 1926. 282. WIBAIE (O.), ingénieur, 16, quai des États-Unis, *Liège*.
- 30 avril 1929. 283. MORESSÉE (G.), ingénieur, 64, quai Mativa *Liège*.
- 30 avril 1926. 284. DE THIER (R.), ingénieur, 85, quai de Rome, *Liège*.
- 29 mai 1926. 285. DELBŒUF (F.), architecte, 9, rue Hemricourt, *Liège*.
- 24 sept. 1926. 286. DE CARTIER DE MARCHIENNE (Baron ARMAND.), *Marchienne-au-Pont*.
- 29 oct. 1926. 287. PROTIN (M<sup>me</sup> R.), 24, rue Féronstrée, *Liège*.
- 26 nov. 1926. 288. DUPONT (YVONNE.), 4, rue Simonis, *Bruxelles*.
- 31 nov. 1926. 289. FROMENT (H.), directeur de l'Orphelinat, rue du Verthois, *Liège*.
- 28 janv. 1927. 290. DENOEL (GASTON), notaire, *Vivegnis*.
- 28 janv. 1927. 291. BRAGARD (ROGER), docteur en philosophie et lettres, 2, rue du Chêne, *Angleur*.
- 28 janv. 1927. 292. JOWA (JEAN), assureur-conseil, 19, rue de Fétinne, *Liège*.
- mars 1927. 293. JOWA (ROBERT), 22, place du Vingt-Août, *Liège*.
- mars 1927. 294. ROBERT (FERNAND), 66, rue Pepin d'Héristal, *Herstal*.
- mars 1927. 295. LAMARCHE (HENRI), architecte, 97, rue Louvrex, *Liège*.
- mars 1927. 296. DOPAGNE (G.), libraire, 12, rue du Marché, *Spa*.
- mars 1927. 297. ANSIAUX (Révérend Père), Home Sainte-Marie, rue du Vieux-Mayeur, *Liège*.
- avril 1927. 298. DE MARNEFFE (E.), chef de section honoraire aux Archives du Royaume, *Tirlemont*.
- avril 1927. 299. MARÉCHAL (FRANÇOIS), architecte, 29, rue Patenier, *Liège*.
- 25 juin 1927. 300. PETIT (G.), ingénieur, 13, quai de la Grande-Bretagne, *Liège*.

- 25 juin 1927. 301. DE GÉRADON (ANDRÉ). 21, boulevard Piercot, *Liège*.
- 25 juin 1927. 302. BAILLY (ARMAND), ingénieur, *Méry*.
- 25 juin 1927. 303. SCHOENMAECKERS (L.), architecte, 45, rue du Marché, *Huy*.
- 30 sept. 1927. 304. GOVAERTS (Abbé J.), archiviste à l'Évêché, place Saint-Paul, *Liège*.
- 30 sept. 1927. 305. BEER DE LEXHY (JEAN), 31, quai Marcellis, *Liège*.
- 28 oct. 1927. 306. GASPARD (C.), ingénieur, quai de la Boverie, *Liège*.
- 28 oct. 1927. 307. LOUIS (M<sup>lle</sup> MARIA), 51, avenue de l'Observatoire, *Liège*.
- 28 oct. 1927. 308. DE MÉLINE (G.), docteur en médecine, 39, rue Louvrex, *Liège*.
- 28 oct. 1927. 309. GRANGÉ (E.), industriel, 20, rue Fusch, *Liège*.
- 28 oct. 1927. 310. TIRIARD (V.), industriel, 242, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 28 oct. 1927. 311. LENAERTS (W.), 87, rue du Moulin, *Bressoux*.
- 25 nov. 1927. 312. RAICK (A.), industriel, 19, rue du Jardin botanique, *Liège*.
- 25 nov. 1927. 313. LALOUX (JACQUES), Villa des Tourelles, *Sauheid-lez-Chênée*.
- 25 nov. 1927. 314. SOMZÉ (HENRI), docteur en droit, 17, rue de Spa, *Liège*.
- 29 déc. 1927. 315. DUMONT (M<sup>lle</sup> Y.), 189, rue Grétry, *Liège*.
- 24 févr. 1928. 316. LAVOYE (M<sup>lle</sup> M.), 28, rue de l'Enseignement, *Liège*.
- 24 févr. 1928. 317. LEGROS (J.), 33, rue des Marets, *Liège*.
- 24 févr. 1928. 318. MASSANGE DE COLLOMBS (HENRI), avenue Ferdinand, Nicolay, *Stavelot*.
- 30 mars 1928. 319. NOTTET (P.), ingénieur, *Herstal*.
- 30 mars 1928. 320. CHAPUT (J.), marbrier, 22, rue de Waremmé, *Liège*.
- 28 sept. 1928. 321. LURQUIN (J.), employé, *Nessonvaux*.
- 26 oct. 1928. 322. MOUSSOUX (M<sup>me</sup> ALBERT), 7, rue du Coq, *Liège*.
- 26 oct. 1928. 323. MASSIET DU BIEST, archiviste du Département des Ardennes, rue des Assises, 4, *Mézières (France)*.

- 29 déc. 1928. 324. LEPLAT (A.), industriel, 5, rue Renkin, *Liège*.
- 29 déc. 1928. 325. DE BOURNONVILLE (M.), pharmacien, rue du Marché, *Spa*.
- 29 déc. 1928. 326. HENRION (M<sup>lle</sup> M.), rue de Kinkempois, 45, *Liège*.
- janv. 1929. 327. ANSIAUX (M<sup>me</sup>), 23, quai Mativa, *Liège*.
- janv. 1929. 328. GOTHIER (LOUIS), 11, place du Vingt-Août, *Liège*.
- févr. 1929. 329. R. P. RECTEUR DU COLLEGE SAINT-SERVAIS, rue Saint-Gilles, *Liège*.
- fevr. 1929. 330. VERBEECK (GILBERT), 44, rue Billy, *Grivegnée*.
- mars 1929. 331. HERVE (PAUL), 3, avenue Rogier, *Liège*.
- mars 1929. 332. HÉLIN-MAGNETTE (MAURICE), professeur à l'Athénée royal, 358, rue Saint-Gilles, *Liège*.
- 20 avril 1929. 333. DESSAIN (JOSEPH), rue Saint-Gilles, *Liège*.
- 31 mai 1929. 334. DURSEL (LUCIEN), 207, avenue des Petits-Coqs, *Anvers*.
- 31 mai 1929. 335. JACOBY (G.), photographe, 16, rue de Sclessin, *Liège*.
- 31 mai 1929. 336. MACAR (ALPHONSE), commissaire d'arrondissement, 17, rue Basse-Chaussée, *Liège*.
- 28 juin 1929. 337. LESUISSE (RENÉ), 52, rue des Anglais, *Liège*.
- 25 oct. 1929. 338. HENDRIX (Abbé LOUIS), vicaire à Saint-Jacques, rue du Vertbois, *Liège*.
- 25 oct. 1929. 339. BRÉDA (MARCEL), ingénieur, 6, rue Rouveroy, *Liège*.
- 25 oct. 1929. 340. ULENS (ROBERT), avocat, Château de la Motte, *Grand-Jamine*.
- 29 nov. 1929. 341. PETIT (M<sup>lle</sup> MARY), 13, quai de la Grande-Bretagne, *Liège*.
- 27 nov. 1929. 342. SION (RENÉ), receveur honoraire des contributions, 29, rue de Séllys, *Waremme*.
- 29 nov. 1929. 343. MANSION (ALBERT), ingénieur, 4, avenue Godin, *Huy*.

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Jules Pirlet.</b> — Rapports du Secrétaire sur les travaux de l' <i>Institut archéologique liégeois</i> pendant les années 1928 et 1929.	5
<b>Jean Servais.</b> — Rapports sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant les années 1928 et 1929 . . . . .	14
<b>Georges Bonhomme.</b> — Situation de la Bibliothèque au 31 décembre 1929. Acquisitions et dons d'auteurs. . . . .	25
<b>Eugène Polain.</b> — La vie à Liège sous Ernest de Bavière (1581-1612). Études archéologiques . . . . .	27
<b>Maria Louis.</b> — Léonard Defrance, peintre liégeois (1735-1805).	92
Tableau des membres de l' <i>Institut archéologique liégeois</i> (au 31 décembre 1929) . . . . .	1

---